



Au 2063 rue Victoria  
La Petite Boîte Française  
où l'on mange bien

Table d'hôte midi et soir  
Réservations: 844-1624

Vol. LXXII — No 148

Ciel variable avec possibilité d'averses ou d'orages. Maximum 27 (détail en page 10)

Montréal, mardi 1<sup>er</sup> septembre 1981

(Hauterive, Baie-Comeau, Sept-Îles 40 cents) 25 CENTS

## Selon le comité sur les accords fiscaux

# Ottawa doit maintenir sa participation aux programmes

par Claude Turcotte

OTTAWA — Un comité spécial des Communes sur les accords fiscaux a présenté hier un rapport unanime dans lequel il incite fortement le gouvernement fédéral à ne pas diminuer sa participation au financement des programmes à frais partagés.

«Nous sommes d'avis, disent les sept membres du groupe parlementaire, qu'il n'y a plus maintenant, dans l'ensemble, de «poids mort» dans le système; ni dans l'enseignement post-secondaire, ni dans le système de santé, ni dans l'assistance sociale, ni

dans les services sociaux. Nous souscrivons à la thèse de ceux qui ont soutenu devant nous que toute diminution appréciable du financement des programmes atteindrait ces derniers dans leurs oeuvres vives.

«Sauf si l'on présume que les diminutions de contributions fédérales seraient automatiquement compensées par une hausse correspondante des dépenses provinciales — hypothèse qui peut passer pour hautement improbable — il faudrait, pour maintenir les normes actuelles que les programmes soient soutenus par un financement privé plus important qu'à l'heure ac-

tuelle. Dans le domaine de la santé, cela signifierait un recours accru à la tarification des usagers et à la facturation supplémentaire et, dans le domaine de l'enseignement, des frais de scolarité plus élevés. Dans les deux cas, les objectifs nationaux fondamentaux d'équité et d'égalité des chances en souffriraient.»

Cette recommandation, qui est de loin la plus importante de tout le rapport, a tout de suite été interprétée par plus d'un observateur comme conduisant inévitablement à «une collision» avec le ministre des Finances.

Voir page 14: Ottawa

## À la CECM

# La rentrée hâtive s'annonce sereine

par Paule des Rivières

Hormis quelques bouleversements dans le transport des écoliers, la rentrée s'annonce sereine et sans surprise: il n'y a pas de grève à l'horizon et, dans l'ensemble, peu de chambardement dans la pédagogie.

C'est que personne n'a les moyens d'innover. L'année qui s'ouvre ce matin pour la majorité des écoliers et étudiants montrealais, est financièrement la plus austère depuis longtemps.

Tout le monde devra composer avec une diminution dans les services, tantôt mineure tantôt relativement importante. Chaque commission scolaire a tenté à sa manière de limiter les dégâts.

Il est facile de prévoir cependant que dans une foule de localités, les parents paieront un peu plus pour assurer à leurs enfants un niveau de services au moins équivalent à celui des années précédentes: ici ce sera l'achat de livres, là le transport ou le prix de surveillance durant les repas du midi.

De plus en plus, on remarque que les politiques sont alignées sur les impératifs budgétaires. Ainsi, à la Commission des écoles catholiques à Montréal (CECM), les étudiants d'une quinzaine d'écoles ne débiteront leur journée qu'à 9 h 30, plutôt qu'à 8 h 30, question de permettre au chauffeur d'un seul véhicule de compléter deux parcours.

Voir page 14: Rentrée

## AU SOMMAIRE

### Éditorial

D'après la Fraternité des policiers de la Communauté urbaine de Montréal, la police de la CUM souffrirait de graves incohérences administratives. Jean-Claude Leclerc explique en éditorial pourquoi ce mémoire doit être pris au sérieux par le public et les autorités.

Page 12

### Le monde

■ Varsovie quadruple le prix du pain. Page 5  
■ Le président Reagan n'est pas un paresseux, s'exclame la Maison-Blanche. Page 5

# Trudeau et Lougheed prennent en main la négociation sur le prix du pétrole

par Marie Laurier

Les négociations sur le prix du pétrole albertain ont été ajournées hier à Montréal mais elles se poursuivront cet après-midi en haut lieu, à Ottawa, entre M. Pierre Trudeau, premier ministre du Canada et M. Peter Lougheed, premier ministre de l'Alberta.

Les deux hommes ont été saisis de l'évolution du dossier par leur ministre de l'Énergie respectif, MM. Marc Lalonde et Merv Leitch. Ces derniers participeront à la rencontre entre les deux premiers ministres, après avoir présidé les discussions de Montréal pendant six jours consécutifs.

L'arrivée surprise de M. Lougheed dans la métropole dimanche soir où se déroulait le marathon sur le prix des hydro-carbures de l'Alberta est venu bouleverser en quelque sorte le scénario prévu. Les négociations devaient reprendre lundi entre les délégations mais elles ont été ajournées sine die. M. Lougheed s'est entretenu toute la matinée d'hier avec M. Leitch alors que M. Marc Lalonde est rentré à Ottawa pour aller faire rapport à M. Trudeau qui a convoqué son homologue albertain dans la capitale. Ce sont maintenant les chefs politiques d'Ottawa et d'Edmonton qui ont le dossier entre leurs mains et sans doute aussi la solution à ce problème épineux.

Après avoir conféré pendant trois heures avec les membres de sa délégation, M. Lougheed est demeuré à Montréal hier après-midi. Lorsque des journalistes lui ont demandé s'il leur valait mieux rester dans la métropole, il leur a répondu: «Soyez certains d'avoir des chemises propres». Il s'est alors réfugié dans sa chambre d'hôtel pour «travailler et lire les journaux», a-t-il précisé. À ce moment, le visiteur n'avait pas encore l'invitation de M. Trudeau et il doit se rendre à Ottawa ce matin.

Selon un porte-parole de la délégation albertaine, M. Ron Liepert, la rencontre Trudeau-Lougheed qui doit avoir lieu à 15 h 30 ne signifie nullement que l'Alberta renonce à réduire sa production de pétrole de 60,000 barils par jour et cela dès aujourd'hui, le 1<sup>er</sup> septembre.

Cette province avait ainsi déjà le 1<sup>er</sup> mars et le 1<sup>er</sup> juin pour protester contre la lenteur manifestée par le gouvernement fédéral pour déterminer le prix de son produit énergétique. Les trois réductions représentent 15% de la production quotidienne de l'Alberta et 10% des besoins quotidiens du Canada.

Le principal point en litige est le prix que doit recevoir l'Alberta pour son pétrole. Elle reçoit actuellement \$18,75 le baril et dans son programme énergétique déposé l'automne dernier, Ottawa a promis des augmentations annuelles de \$2 le baril pour les trois prochaines années. L'Alberta souhaite plutôt s'approcher le plus rapidement possible du prix mondial, soit \$43 en devises canadiennes.

Il y a également la question du partage des revenus: le gouvernement fédéral prélève une taxe de \$9,50 sur chaque baril et les deux parties ne s'entendent pas sur le pourcentage qui leur revient. Ottawa voulant garder une plus grande part du gâteau fiscal pour le redistribuer aux provinces moins bien nanties. À cela s'ajoute la discussion autour d'une nouvelle taxe sur les ventes de gaz naturel, les provinces de l'Ouest, dont l'Alberta encore plus vigoureusement, soutenant que cette taxe est inconstitutionnelle et qu'il appartient aux provinces seules d'en décider. Cette question est d'ailleurs devant les tribunaux.

Toute cette querelle autour du prix du pétrole albertain a commencé en octobre dernier et elle a fait l'objet de nombreuses rencontres et discussions entre les ministres de l'Énergie. La cinquième ronde de négociations qui s'est déroulée à Montréal pendant six jours, après celles de Toronto, Winnipeg, Banff, Alberta, aura été la plus longue et aussi la plus secrète, les deux parties se refusant à dévoiler les points de progrès ou d'achoppement.

Dans les milieux boursiers d'affaires, on attend avec impatience l'issue des discussions sur le prix du pétrole. M. Pierre Laurin, directeur de l'École des hautes études commerciales (HEC) a déclaré hier qu'un accord entre Ottawa et l'Alberta «aura, au mieux, un impact considérable du point de vue psychologique sur le dollar». Mais malgré un tel accord, «cela ne réparera pas... Cold Lake», a ajouté M. Laurin à propos de ce projet d'exploitation des sables bitumineux albertains. Ce projet a été abandonné par l'Impériale qui invoquait l'incertitude de la future fiscalité pétrolière.

Dans le projet de Cold Lake, il était question d'importants sous-contracts pour

Voir page 14: Trudeau



M. Peter Lougheed, premier ministre de l'Alberta, a été pris en chasse hier par les journalistes dans le corridor de l'hôtel montréalais où il est arrivé inopinément dimanche soir. Il a réussi toutefois à respecter la règle d'or de la discrétion qui a entouré pendant six jours les discussions intensives sur le prix du pétrole albertain à Montréal.

(Photo CP)



Arborant un large sourire qui tenait lieu de commentaire sur la solution au problème énergétique de l'Alberta, M. Marc Lalonde, ministre fédéral de l'Énergie, est rentré hier à Ottawa où il participera à la rencontre Trudeau-Lougheed.

(Photo CP)

## Vingt personnes blessées par une bombe à Ramstein (RFA)

# Les terroristes frappent une base de l'OTAN

RAMSTEIN (d'après Reuter et AFP) — Vingt personnes ont été blessées, dont deux officiers américains grièvement, par l'explosion d'une bombe hier dans un parking proche du quartier général de l'armée de l'air américaine pour l'Europe à Ramstein (Rhénanie-Palatinat) en Allemagne de l'Ouest.

L'engin, qui avait été déposé dans une voiture, une Volkswagen semble-t-il, a explosé à 7 heures peu avant que la majorité du personnel de la base, qui abrite également le quartier général des forces aériennes de l'OTAN pour l'Europe centrale, ne commence le travail.

«Si la bombe avait explosé environ une heure plus tard, il y aurait eu beaucoup plus de blessés», a indiqué un porte-parole de l'armée de l'air américaine. La police ouest-allemande soupçonne une organisation terroriste d'être à l'origine de l'attentat.

Les deux blessés graves américains ont été transportés par hélicoptère à l'hôpital militaire de Landstuhl, où on indique que leur condition est stable. Cinq autres Américains et deux Allemands de l'Ouest ont été admis dans l'établissement. Les onze autres blessés, qui souffrent pour la plupart de coupures, ont reçu des soins sur place.

L'explosion a causé des dégâts importants dans les deux immeubles de quatre étages qui abritent les quartiers généraux de l'US Air Force et de l'OTAN. Les vitres ont volé en éclats, des cloisons ont été soufflées et des meubles et du matériel ont été détruits.

Les glaces des voitures situées dans un rayon de 60 mètres ont également été brisées, de même que les vitres des immeubles avoisinants.

La base de Ramstein, où travaillent environ 10,000 personnes, dont des Canadiens, des Britanniques, des Néerlandais et des Allemands de l'Ouest, abrite égale-

ment la 86e escadrille de combat de l'US Air Force qui est équipée de Phantom F-4.

Le porte-parole américain a précisé que les mouvements aériens se poursuivaient normalement.

L'enquête a été confiée au bureau du procureur fédéral de Karlsruhe.

Le Pentagone a indiqué que deux officiers américains, un général et un

lieutenant-colonel, ont été grièvement blessés dans l'attentat. Il s'agit du général Joseph Moore et du lieutenant-colonel Douglas Young qui ont été hospitalisés à l'hôpital militaire de Landstuhl dans un état grave, a précisé un porte-parole de l'armée de l'air à Washington.

Tous les autres militaires blessés dans cet attentat ont reçu des soins pour des blessures superficielles, indique-t-on de

même source.

L'attentat commis contre la base de Ramstein, a créé une vive émotion dans les milieux militaires à Washington, où l'on déplore la vague d'anti-américanisme qui commence à se manifester en RFA, où sont stationnés environ 260,000 soldats américains.

C'est le troisième attentat contre des installations américaines en RFA cette

année, mais le premier contre un quartier-général atlantique. Il intervient deux semaines avant l'ouverture des grandes manoeuvres d'automne de l'OTAN, «Autumn Forge», contrôlées en partie de Ramstein. Un premier attentat le 29 mars 1981 et un deuxième le 30, qui n'avaient pas fait de blessés, avaient eu pour cibles des installations militaires

Voir page 14: Terroristes

# Les autorités iraniennes menacent d'exterminer les traîtres à l'islam

TÉHÉRAN (d'après AFP et Reuter) — Plus d'un million de personnes ont assisté hier aux obsèques du président iranien Ali Radjavi et du premier ministre Djavad Bahonar, «martyrs de la révolution islamique», victimes dimanche d'un attentat qui a fait quatre morts et neuf blessés.

Des groupes d'hommes se frappant la poitrine scandaient: «Hypocrite (moudjahidine), ta mort est proche». De nombreuses femmes pleuraient. De la foule s'élevaient des slogans repris en chœur, hostile à l'Amérique, tandis que les enfants brandissaient des fleurs.

De la tribune du Parlement, les dirigeants ont demandé au peuple iranien de participer aux futures élections présidentielles: «Chaque vote sera une

épine dans les yeux de l'Amérique», a affirmé l'un d'eux.

Les accusations officielles sont diverses. Un communiqué gouvernemental a accusé péle-mêle «des gens comme Banisadr et Bakhtiar et autres hypocrites», (l'ancien président Abolhassan Banisadr et M. Chapour Bakhtiar, dernier premier ministre du chah, tous deux réfugiés en France). De son côté, le quotidien du soir Etteelaat a affirmé qu'aucun groupe d'opposition «ne peut faire quelque chose sans s'appuyer sur l'Amérique».

Le «Conseil supérieur de la justice» iranien a demandé à tous les responsables de l'appareil judiciaire du pays de «mettre immédiatement fin à la vie des traîtres à l'islam et à la patrie islamique, après un rapide examen de

leurs dossiers», a annoncé hier soir Radio-Téhéran.

De son côté le Bureau des relations publiques du procureur islamique de la révolution déclare, dans un communiqué cité par Radio-Téhéran, qu'il «soutient l'appel du procureur-général de la République, l'ayatollah Rabbani Amlachi, concernant la lutte à mener face aux contre-révolutionnaires» et qu'il «ne manquera pas à ses devoirs».

L'ayatollah Rabbani, Amlachi avait déclaré hier matin au cours des funérailles que «4,000 individus mourraient par le sabre chaque jour, aux premiers temps de l'islam».

À Londres, un porte-parole de l'Association des étudiants musulmans, proche des moudjahidine du peuple, a démenti la responsabilité de l'organi-

sation islamique de gauche dans l'attentat, revendiquée dimanche soir par un étudiant, qui s'est depuis lors retré.

M. Massoud Radjavi, principal dirigeant de ce mouvement, avait auparavant déclaré qu'il ne pensait pas que son mouvement soit responsable de l'attentat. Il avait par ailleurs estimé qu'il s'agissait là d'un acte naturel et légitime contre la torture et la répression.

Voir page 14: Islam

# Charte de la langue oblige L'affichage doit être en français seulement à compter d'aujourd'hui

par Rodolphe Morissette

À compter d'aujourd'hui, l'affichage public au Québec doit être en français seulement. C'est du moins ce que stipule la Charte de français adoptée en août 1977.

En vérité, les dispositions de la loi 101 prévoyaient que les articles de la loi touchant l'affichage public entreraient en vigueur le 3 juillet 1978. L'obligation valait aussi pour les propriétaires de panneaux-réclame ou d'enseignes lumineuses installées avant le 31 juillet 1974, soit avant la date de la promulgation de la fameuse loi 22 sur la langue officielle (sous le régime de M. Robert Bourassa).

Dans la Charte de français de 1977 il était prévu que toutes les personnes qui s'étaient conformées à la loi 22 en matière d'affichage public bilingue avaient jusqu'au 1er septembre 1981 pour faire les modifications appropriées, «notamment pour modifier ses panneaux-réclame et enseignes lumineuses». La loi 22 prévoyait en effet que l'affichage public devait se faire en français «ou à la fois en français et dans une autre langue» à moins que les règlements de la même loi ne prévoient d'autres dispositions.

Les auteurs de la Charte de français de 1977 ont, dans le cas de l'affichage public, accordé un délai supplémentaire — de sept ans, en vérité — à ceux qui s'étaient conformés à la loi 22. Pourquoi un délai de sept ans? — Car les fabricants d'enseignes lumineuses et de panneaux-réclame, estime que la vie moyenne de ce genre d'affiches est d'environ sept ans, après quoi il faut du moins les rafraîchir. D'où le délai supplémentaire, qui expirait hier à minuit.

Reste-t-il bien des commerçants ou des professionnels récalcitrants? Pour quiconque circule dans les rues de Montréal, il est manifeste que tous ne se sont pas encore conformés à la

loi. À l'Office de la langue française, on affirmait hier ne pas savoir exactement combien de bureaux professionnels ou de commerces n'avaient pas encore modifié leurs affiches de manière que celles-ci soient rédigées en français seulement. Suivant le directeur des communications de l'Office, M. Jean-Yvon Houle, on peut dire avec certitude que 75%, au moins, de ces bureaux ou commerces se sont déjà conformés à la loi. En cette matière, l'organisme gouvernemental est à faire préparer des statistiques qui ne seront disponibles que dans quelque six mois.

Parce qu'il est pratiquement impossible aux représentants de la Commission de surveillance de la langue française, laquelle traite des questions se rapportant au défaut de respect de la loi 101, de savoir combien de commerces se sont conformés à la loi 22, l'Office voulait faire parvenir aux 178,000 bureaux professionnels et de commerce, en juillet dernier, un message faisant état de l'expiration du délai ultime le 1er septembre. En raison de la grève des employés du service postal, ces envois ne sont partis qu'à compter du 10 août, les derniers ayant été postés lundi dernier.

D'ici deux ou trois semaines, l'Office fera parvenir aux mêmes bureaux son nouveau carnet des «101 expressions à corriger» afin d'aider les commerçants à reformuler leurs affiches dans une langue correcte. Entre-temps, depuis quelques semaines, en vérité, le paysage québécois laisse voir des panneaux-réclame disant qu'«Afficher en français, c'est bien normal». Au dire de l'Office, cette campagne de sensibilisation (envois postaux, panneaux-réclame, etc.) coûtera quelque \$100,000.

M. Houle a précisé que cette dernière publicité a fait son petit effet, puisque l'organisme qu'il représente a déjà reçu «un flot d'appels», à Montréal comme en région.

Quant au carnet des 101 tournures à corriger (101 en raison de sa valeur symbolique), il contient maintes précisions utiles. Ainsi, on devrait dire «poulet à la broche», et non «poulet BBQ»; «laverie automatique», et non «buanderette» ou «laundrette»; un «magasin de luminaires» plutôt que «de fixtures»; un «parc de ferraille» pour «scrap yard» et une «voiture d'occasion» au lieu d'une «auto(mobile) usagée»; une «table» plutôt qu'un «bar à salades»; parler des «soldes du jour» ou des «réclames d'aujourd'hui», et non des «spéciaux» ou articles «en spécial», etc. On a aussi innové dans ce carnet. Les vieux «curb service» devrait afficher «restauvolant» et le «drive in restaurant», «restauroute». Enfin, si l'Office concède qu'on peut continuer à parler d'un «hot-dog», il réclame qu'on appelle «hambourgeois» les bon vieux «hamburgers» d'origine allemande et américaine. On explique, dans ce dernier cas, que si l'on tolérât l'expression «hamburger», il faudrait accepter aussi tous ses rejets (dont les pizza-burgers, les mama/papa-burgers, etc.).

Précisons pour finir que la loi 101 prévoit un certain nombre d'exceptions quant à l'affichage public. Elle ne s'applique pas, en effet, à la publicité des organes d'information diffusant dans une autre langue que le français ni aux messages de type religieux, politique, idéologique ou humanitaire (pourvu qu'ils ne soient pas à but lucratif).

De même, les entreprises employant au plus quatre personnes, dont le patron, peuvent afficher à la fois en français et dans une autre langue, dans la mesure où le français apparaît d'une manière au moins évidente que l'autre langue. Jouit enfin du même privilège l'affichage public en faveur des activités culturelles d'un groupe ethnique particulier et de la vente de produits typiques d'une nation étrangère ou d'un groupe ethnique particulier.

# La réforme du système électoral progresse au bureau de Bédard

QUÉBEC (PC) — Deux ans après avoir remis discrètement cette idée, le gouvernement du Parti québécois pense à nouveau remanier le système électoral de la province en y introduisant la représentation proportionnelle.

Un comité formé de cinq députés à l'Assemblée nationale a été créé pour étudier la question, et un porte-parole du ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, qui est responsable de la réforme électorale, a déclaré que le dossier «est en tête de notre liste».

Le ministre décidera s'il doit procéder à ce changement dans les semaines qui viennent — possiblement assez tôt pour que la représentation proportionnelle devienne un des principaux articles du programme législatif, lors de la session d'automne de l'Assemblée nationale.

Si le gouvernement choisit la représentation proportionnelle, il mettra en vigueur, par le fait même, une des réformes depuis longtemps au programme électoral du Parti québécois.

Le principal objectif de la représentation proportionnelle est d'assurer une distribution équitable des sièges dans l'Assemblée parlementaire, en tenant compte du pourcentage de votes qu'un parti reçoit, et en lui concédant des sièges en conséquence, contrairement au sys-

tème présentement en usage, où en théorie un parti peut remporter 49% du vote sans obtenir un seul siège.

Le PQ a justement été victime de ce phénomène en 1973, alors qu'il n'avait obtenu que 5,5% des sièges à l'Assemblée nationale, bien qu'il ait obtenu 30,2% du vote. Les libéraux, de leur côté, avaient obtenu 93% des sièges avec 54,5% du vote.

En d'autres occasions, comme par exemple en 1966, le parti qui avait obtenu le plus de votes ne fut pas celui qui obtint le plus grand nombre de sièges.

La représentation proportionnelle corrigerait ce genre de situation. Il y a plusieurs types de représentation proportionnelle, et trois systèmes qui pourraient convenir au Québec ont été suggérés dans un document de travail déposé en 1979 par M. Robert Burns, alors ministre responsable de la réforme électorale.

En vertu du premier, on remplacerait par 28 régions les 122 circonscriptions de la province. De trois à cinq membres seraient élus dans chaque région, et les électeurs voteraient pour un éventail de candidats délégués par chacun des partis. Les sièges seraient distribués par une formule mathématique qui prendrait en considération le pourcentage de votes obtenus par chacun des partis. En vertu de ce système, une région donnée pourrait avoir deux députés dans le parti au pouvoir et un dans le parti de l'opposition.

Le deuxième système consisterait à ajouter environ 60 sièges à l'Assemblée nationale. Les deux tiers des membres seraient élus dans des circonscriptions, tandis que l'autre tiers serait dans les régions. Les électeurs rempliraient deux bulletins de vote — l'un pour leur député à l'Assemblée, l'autre pour une série de candidats régionaux présentés par un parti. Encore là, un système mathématique basé sur le pourcentage de vo-

tes obtenus serait utilisé pour distribuer les sièges.

En vertu du troisième système, on doublerait le nombre de sièges à l'Assemblée nationale; la moitié des députés seraient élus à la manière traditionnelle et l'autre moitié le seraient par région, comme dans les deux premiers systèmes.

Bien qu'il soit probable que le gouvernement choisira un de ces systèmes s'il décide d'adopter la représentation proportionnelle, n'importe lequel constituerait une rupture considérable avec la tradition politique. L'expérience a démontré que le PQ rencontrerait probablement de la résistance concernant un changement aussi radical.

Un sondage effectué par le gouvernement il y a trois ans, par trois spécialistes en science politique, a démontré que les électeurs n'étaient pas tellement préoccupés de représentation proportionnelle, et qu'en général le public était assez apathique à ce sujet.

On ne pourrait pas dire la même chose des politiciens, étant donné surtout que le système électoral a joué contre le PQ en 1970 et en 1973, tandis qu'il a joué en sa faveur en 1976 et en 1981.

«Quand un cabinet a été élu grâce à une certaine méthode de vote, il est assez difficile d'expliquer à ce même cabinet que cette méthode qui les a portés au pouvoir n'est pas bonne et devrait être changée», a déclaré M. Burns en 1978, la première fois que cette question a été discutée.

Mais M. Vincent Lemieux, politologue de l'Université Laval qui est depuis longtemps en faveur de la représentation proportionnelle, croit que les avantages sont plus nombreux que les inconvénients. «Je pense que comme pour tout changement, il y a de la résistance au début, mais qu'une fois que nous y sommes habitués, nous trouvons que c'est mieux».

# Accès à l'information gouvernementale Le rapport Paré analysé en commission parlementaire

par Norman Delisle

QUÉBEC (PC) — Une trentaine de personnes et d'organismes viendront commenter à compter d'aujourd'hui le rapport Paré sur l'accès à l'information gouvernementale devant la commission parlementaire des Communications.

Ce rapport, rendu public en juin, recommande au gouvernement du Québec l'adoption d'une loi favorisant l'accès à l'information et proclamant que «toute personne devrait avoir accès aux documents publics».

Parmi les principaux témoins qui comparaitront en commission parlementaire au cours des trois prochains jours, il faut noter plusieurs représentants d'organismes publics.

La liste comprend Hydro-Québec, Radio-Québec, la Commission des valeurs mobilières, l'Union des municipalités, la Communauté urbaine de Montréal, la Caisse de dépôt et placement, le Barreau du Québec et le Directeur général des élections.

Des syndicats et des associations professionnelles ont également demandé à être entendus, notamment le Syndicat des professionnels du gouver-

nement, celui des fonctionnaires provinciaux et la Fédération professionnelle des journalistes.

La Commission Paré était présidée par M. Jean Paré, directeur de la revue *L'Actualité*. Son rapport de 225 pages recommande que toute personne qui en fait la demande devrait avoir accès aux documents d'un organisme public.

Le rapport suggère également que l'accès aux documents publics doit être gratuit et facilité par un système de classification répertorié.

La commission Paré reconnaît cependant un certain nombre d'exceptions. Pour des raisons évidentes, certains documents doivent demeurer confidentiels, estiment les commissaires.

Des organismes publics pourraient garder secrètes leurs stratégies de négociation collective, la conduite des relations intergouvernementales ou des informations policières destinées à prévenir, détecter ou réprimer le crime.

Une autre suggestion de la commission Paré: les procès-verbaux du conseil des ministres ou des conseils d'administration des organismes publics devraient devenir publics après un délai de 20 ans.

La publication des recom-

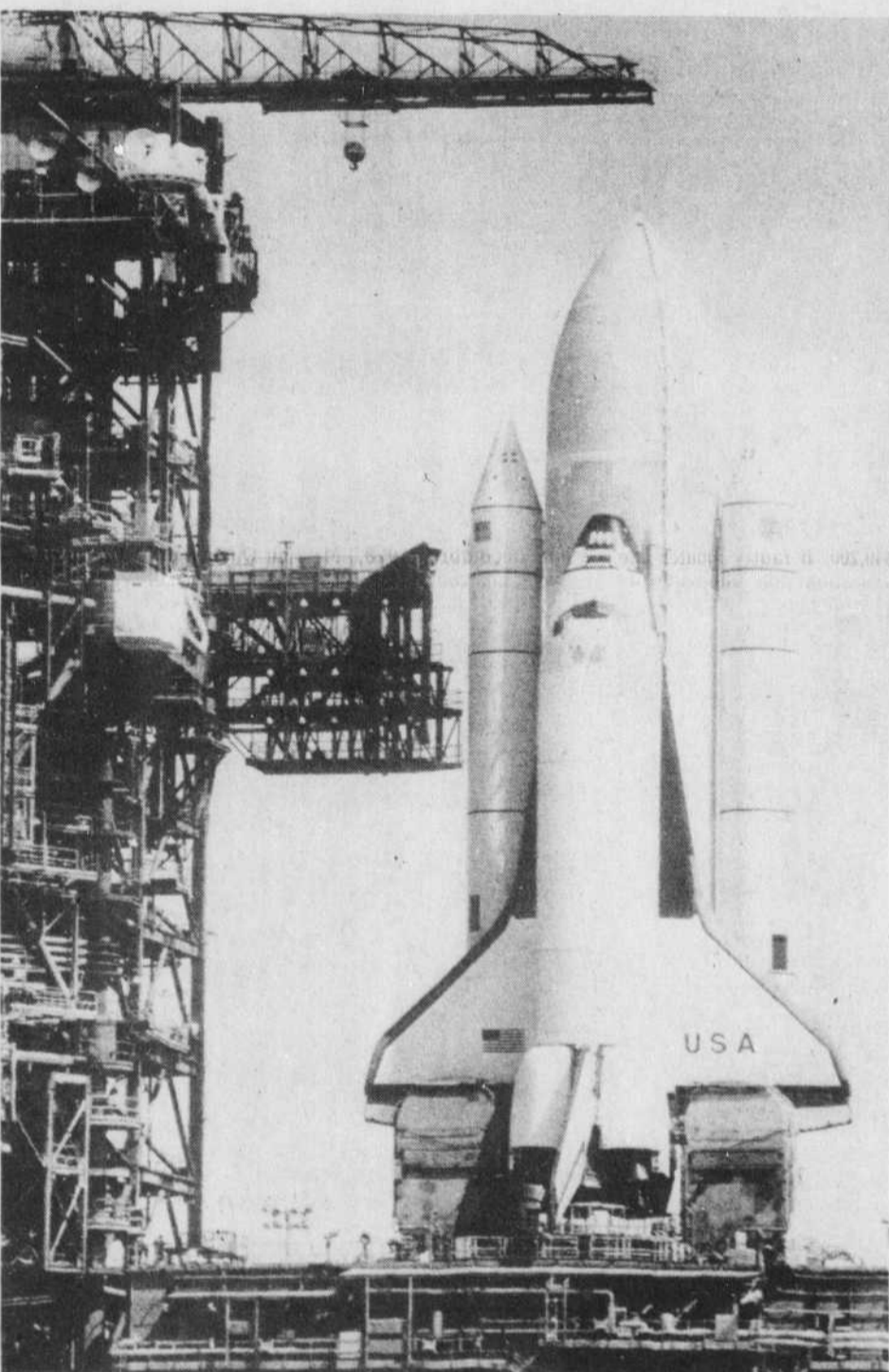
mandations Paré a soulevé beaucoup de remous dans les milieux gouvernementaux. Le ministre des Communications, M. Jean-François Bertrand, a quant à lui accueilli le document comme «un grand bond en avant pour assurer la transparence des organismes publics».

Le ministre a déclaré qu'il «appuyait avec enthousiasme» les principes contenus dans le rapport et qu'il se ferait «un ardent défenseur» de l'approche globale de la commission Paré.

De son côté, le porte-parole de l'opposition libérale à Québec, le député de Jeanne-Mance, N. Michel Bissonnet, a déjà réclamé un projet de loi dès cet automne en cette matière.

M. Bissonnet a déjà affirmé qu'il «adhère entièrement aux principes énoncés par la commission Paré dans son rapport final». Il a dit espérer que les suites données au rapport «atténueront le goût prononcé du gouvernement péquiste pour le secret».

Comme M. Bissonnet a été victime d'un grave accident cet été, il sera remplacé par le député de Westmount, M. Richard French, comme porte-parole libéral à la commission parlementaire.



La navette spatiale «Columbia» a été installée hier sur son aire de lancement, à Cap Canaveral, en prévision de son décollage le 9 octobre. Le responsable du programme, M. George Page, a déclaré qu'il avait confiance que la seconde mission du premier vaisseau réutilisable de l'histoire de la conquête de l'espace aurait lieu à la date prévue. Il a indiqué toutefois que des travaux restaient à terminer pour réparer les dommages causés à «Columbia» par les vibrations des énormes fusées d'appoint lors du premier lancement, en avril. La seconde mission de la navette Columbia, qui était restée 54 heures dans l'espace lors de son premier vol historique en avril dernier, durera cinq jours. (Photolaser AP)

# Côte St-Luc et Warwick, ville et village fleuris

QUÉBEC (PC) — À sa troisième année d'existence, le concours «Villes et villages fleuris» mis sur pied par le ministère québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, a couronné, pour la deuxième année consécutive, la municipalité de Warwick, dans Arthabaska, comme «village fleuri de l'année».

Dans la catégorie «ville fleurie de l'année» (5,000 résidents et plus), Côte Saint-Luc, sur l'île de Montréal, a remporté le titre provincial. Ce qui a valu à chacune des ga-

gnantes ainsi désignées une bourse de \$2,500 (\$1,500 pour avoir remporté le titre provincial et \$1,000 pour le titre dans leur région respective).

Ces deux municipalités auront, en outre, l'autorisation d'installer sur les principales voies d'accès à leur territoire, des affiches permanentes faisant état de leur titre de «ville» ou «village fleuri du Québec 1981». Lors de la remise des prix aux lauréats, à l'Université Laval, le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, a une fois de plus souligné que les concours «Villes et villages

fleuris» et «Maisons fleuries» sont appelés à devenir des traditions au Québec et à jouer un rôle de plus en plus considérable dans l'embellissement et la protection de l'environnement.

Le ministre s'est dit ravi de constater que de 178 qu'elles étaient en 1979, les municipalités participant au concours s'établissent à 389 cette année.

# Une seule arme pour lutter contre la criminalité en URSS: la délation

MOSCOU (AP) — Pour lutter contre la criminalité, les autorités soviétiques invitent les citoyens à dénoncer quiconque aurait, selon eux, enfreint la loi.

L'ampleur de cette campagne donne à penser que la criminalité est un problème plus grave que ne veulent bien le reconnaître officiellement les autorités, lesquelles affirment, traditionnellement, que

le système soviétique élimine la plupart des causes de criminalité, car l'Etat garantit l'emploi, le gîte et le couvert pour tous.

Le Soviet suprême a exhorté la population à combattre les «voyous» ou des attitudes illégales dans les parcs, les trains, les bus. Les journaux soviétiques ont publié des articles sur ces mauvaises actions. Les autorités soviétiques ne

publient pas de statistiques sur la criminalité. Cependant, semble-t-il, une augmentation des vols, viols, meurtres et agressions a alarmé suffisamment les pouvoirs publics pour qu'une campagne soit lancée.

Beaucoup de Moscovites paraissent suffisamment inquiets pour éviter de sortir le soir. Cependant, plusieurs personnes interrogées ont fait des déclarations contradictoires sur la sécurité dans les rues de la capitale.

En tout état de cause, il est difficile de savoir quelle est la criminalité la plus courante, la presse manifestant ici moins d'intérêt qu'en Occident pour les faits divers.

Mais il apparaît, à la lumière de mesures prises par le Soviet suprême pour mettre fin à toutes les formes de criminalité, que ce soit le marché noir et le vol dans les entreprises d'Etat qui sont les problèmes primordiaux, la violence contre des individus

étant moins fréquente qu'à l'Ouest.

Selon le journal moscovite *Vechernyaya Moskva*, un des cafés du centre de la ville le *Crystal Café*, non loin des appartements de M. Leonid Brejnev, semble être le rendez-vous de la pègre et de la prostitution.

Le même journal, participant à la campagne orchestrée par les autorités et présentant la délation comme la seule dissuasion possible, cite de nombreux cas où des criminels ont été arrêtés grâce au concours des habitants de cette ville. Les crimes dénoncés par le journal vont du simple vol de bicyclette au meurtre.

# Pelletier rencontre Waldheim

NATIONS-UNIES (PC) — Le nouvel ambassadeur du Canada à l'ONU, M. Gérard Pelletier, a présenté hier ses lettres de créance au secrétaire général, M. Kurt Waldheim.

M. Pelletier, 61 ans, ancien ambassadeur canadien en France, remplace M. Michel Dupuy à l'ONU. Ce dernier remplace M. Pelletier à Paris.

Avant d'être nommé en France, en 1975, M. Pelletier avait passé 10 ans à la Chambre des communes et dirigé plusieurs ministères.

Il était directeur de *La Presse* avant sa première élection comme député, en 1965.

M. Pelletier ne devait se présenter à M. Waldheim que le 3 septembre, mais la date a été avancée à cause d'un voyage que doit faire le secrétaire général en Europe.

M. Pelletier est arrivé à New York dimanche et il n'a rencontré la délégation canadienne à l'ONU que très brièvement.

# Assurance-chômage: plus 8%

OTTAWA (PC) — Statistique Canada a fait savoir, hier, que les prestations d'assurance-chômage ont augmenté de 8% à \$2,681 milliards au cours du premier semestre de 1981, par rapport à la même période l'an dernier.

Il n'y a eu, cependant, que 1-4 million de prestataires pendant les six premiers mois de l'année, ce qui représente une diminution d'environ 7%

sur la même période de 1980.

Le nombre des demandes a été plus faible partout, sauf dans les provinces des Prairies et les territoires du Nord.

Sur une base mensuelle, les prestations de juin se sont élevées à \$354 millions, soit une baisse de 6% par rapport à mai, mais une hausse de 6% par rapport à la même période de 1980.

# Excuses américaines au Japon

TOKYO (AFP) — Les Etats-Unis ont présenté officiellement hier leurs excuses au Japon, à la suite du naufrage d'un cargo japonais entré en collision le 9 avril avec le sous-marin nucléaire américain «George Washington» dans l'est de la mer de Chine.

Le «Nissho Maru», cargo de 2,350 tonnes, avait immédiatement coulé, et deux des 15 membres d'équipage avaient été tués.

L'ambassadeur des Etats-Unis à Tokyo, M. Mike Mansfield, a transmis au ministre

japonais des Affaires étrangères, M. Sunao Sonoda, le rapport final américain sur l'accident qui reconnaît que le sous-marin «George Washington» était en faute.

Le rapport indique que le capitaine du sous-marin, le commandant Robert Woehl, ainsi que d'autres officiers, ont failli à leurs responsabilités et ont été réprimandés ou sanctionnés, les mauvais temps ou la proximité des deux bâtiments ne pouvant excuser la collision.

**Sténotypie**  
Enregistrement graphique de la parole:

- le plus rapide,
- le plus facile,
- le plus universel.

Institut France Quitard de Sténotypie  
1290 rue Saint-Denis, suite 89, Montréal  
Tél.: 288-2241

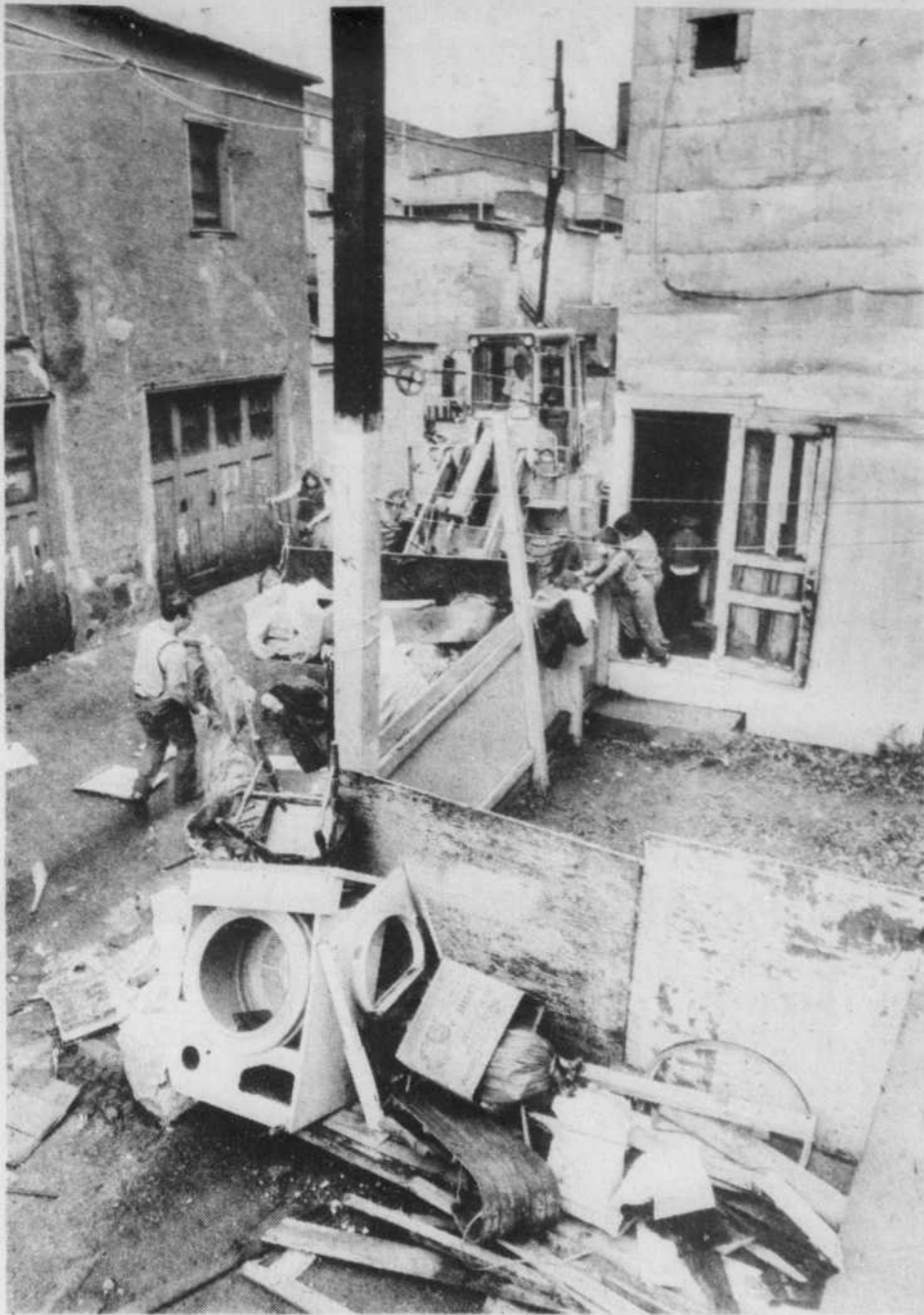
Produits de culture personnelle  
Inf. 749-666 Ministère de l'Éducation

**quoi au juste?**

Les brefs bulletins de la radio et de la télé vous laissent sur votre soif? Où trouver le compte rendu détaillé qui vous est indispensable?

**page 13**

**TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?**  
Adressez-vous à **SCRIBEC - 45, rue Jarry est - 387-2486**



**Nettoyage des ruelles**

La ville de Montréal a entrepris hier, comme l'an dernier, le nettoyage de plusieurs ruelles. Accompagnés d'employés des Travaux publics, des membres du service d'incendie identifiaient les nids à feu, invitaient les habitants de ces ruelles à se débarrasser des vieilleries et rebuts qui encombrant maints hangars. Les citoyens ont été informés également du programme de démolition des vieux hangars et de réaménagement des issues. La Ville offre à cette fin des subventions pouvant aller jusqu'à \$3,500 (pour plus amples renseignements, composer 872-4630 ou se rendre au 330 rue Saint-Paul).

(Photo Jacques Grenier)

## La CATCA se plaint du harcèlement des aiguilleurs américains

OTTAWA (PC) — Selon le président de l'Association canadienne des contrôleurs aériens (CATCA), M. Bill Robertson, les contrôleurs du pays sont maintenant harcelés et dérangés dans leur travail par leurs nouveaux collègues américains.

Donnant hier une conférence de presse, M. Robertson s'est dit convaincu que le harcèlement en question provient de la frustration des nouveaux contrôleurs américains à l'égard des Canadiens qui n'ont pas hésité à dénoncer la précarité de la sécurité aérienne aux États-Unis depuis le licenciement de quelque 12,000 contrôleurs par le président américain, M. Ronald Reagan.

«Ce harcèlement, il va sans dire, est contraire à la responsabilité première du contrôleur, qui est de répartir le tra-

fic aérien», a-t-il souligné. L'association croit détenir la preuve de tels pratiques dans l'enregistrement d'une conversation téléphonique entre deux contrôleurs américains dont elle ne peut que présumer l'identité.

Dans leur conversation du 16 août dernier, MM. William Hawks et Marty Mahrt, respectivement directeurs adjoints des bases de Seattle et d'Anchorage, auraient fait état du manque de collaboration des contrôleurs de Vancouver. Les conversations téléphoniques entre contrôleurs sont normalement enregistrées mais M. Robertson a toutefois refusé d'indiquer par quel moyen la CATCA s'était procuré l'enregistrement en question.

Selon M. Robertson, l'association a reçu de nombreuses plaintes de membres qui au-

raient été l'objet d'intimidation verbale de la part de certains contrôleurs américains. De tels agissements, estime-t-il, risquent de distraire les contrôleurs canadiens et augmentent d'autant les risques d'erreurs fatales.

M. Robertson a toutefois ajouté que l'association n'envisageait jusqu'ici que de dénoncer cette pratique et ne prévoyait pas d'arrêts ou de ralentissements de travail.

M. Robertson a du même coup rendu publique une liste de 128 nouveaux contrôleurs américains qui, selon lui, n'auraient pas passé l'examen médical normalement requis pour cette fonction.

«Ce n'est pas une liste exhaustive», a-t-il souligné, indiquant que l'association voulait ainsi mettre en lumière une pratique qu'elle croit désormais largement répandue aux États-Unis.

Selon Francine Fournier

## Il faut compléter la Charte des droits et renforcer la Commission

par Maurice Girard

de la Presse Canadienne  
La Commission des droits de la personne recommandera au gouvernement québécois une série de modifications à la Charte des droits et libertés mais, faute de fonds et de personnel, elle continuera de fonctionner de façon impar-

faite, ne pouvant déjà pas répondre à toutes les demandes d'enquête.

Au cours d'une entrevue accordée hier à la Presse Canadienne, la présidente de la Commission, Mme Francine Fournier, a expliqué les recommandations qui seront présentées à la Commission

parlementaire qui siègera du 6 au 8 octobre à Québec.

La charte québécoise des droits est une «des plus complètes et des plus fécondes» mais elle comporte certaines lacunes qui devront être éliminées, a dit Mme Fournier, en signalant que pour répondre à la demande actuelle, il faudrait doubler l'effectif de 60 personnes de la Commission et lui accorder un budget annuel supérieur au montant actuel de \$2,5 millions.

«Nous n'avons pas suffisamment de ressources pour répondre aux besoins, a-t-elle déclaré, et j'espère qu'au sortir de la commission parlementaire, on comprendra plus clairement nos besoins pour ce qui concerne la défense des droits et libertés».

C'est un des «points cruciaux» que la Commission défendra devant les députés fédéraux, rappelle Mme Fournier, certains dossiers traînent pendant six mois avant d'être traités, «ce qui n'a pas de bon sens».

«C'est beau d'avoir une belle charte, mais si on veut qu'elle soit défendue, il faut nous donner les moyens... Il ne faudrait pas, ajoute-t-elle, que la rationalisation des dépenses se fasse sur le dos des personnes les plus démunies», souvent celles qui feront appel à la Commission.

La Commission proposera notamment d'ajouter l'âge à la liste des motifs interdits de discrimination, d'abolir l'âge de la retraite obligatoire, d'inscrire dans la charte un article définissant les droits des autochtones, d'éliminer la discrimination dans le domaine des avantages sociaux, d'instaurer des programmes de redressement et de permettre la poursuite en recours collectif.

La Commission propose d'ajouter l'âge à la liste des motifs interdits de discrimination pour empêcher, par exemple, qu'on refuse un emploi à une personne, qu'on la congédie ou même qu'on lui refuse un appartement parce qu'elle est trop jeune ou trop vieille.

Dans cette même veine, la Commission propose de «rendre illégal» le principe de l'âge de la retraite pour mettre en vigueur un «âge souple de la retraite, établi à l'intérieur de certaines normes à définir».

## Loin des oreilles indiscrettes

# Des députés péquistes et libéraux discutent de leur hausse de salaire

par Donald Charette

QUEBEC (PC) — C'est loin des oreilles indiscrettes, au manoir Richelieu de Pointe-aux-Pic, qu'un comité de députés de l'Assemblée nationale discute présentement d'un sujet délicat, la hausse de leurs propres salaires.

Les membres de cette sous-commission de l'Assemblée nationale ont décidé en effet de s'éloigner de Québec pour ces travaux qui se déroulent à huis clos.

On sait bien peu de choses sur la nature des discussions sinon que le gouvernement a l'intention de réajuster dès cet automne le salaire des élus à Québec.

Cette sous-commission regroupe des membres du Parti québécois et du Parti libéral. Elle est présidée par le leader parlementaire du gouvernement, M. Claude Charron.

Il s'agit bien sûr d'un sujet fort controversé mais la majorité des députés considèrent qu'ils sont très mal payés pour le travail qu'ils doivent effec-

tuier. Certains députés élus en avril dernier ont d'ailleurs «déchanté» quand ils ont constaté qu'il aurait été plus rémunérateur pour eux de demeurer dans le secteur privé ou même dans certains postes du secteur public.

Un simple député à Québec gagne actuellement \$33,100. À ce salaire s'ajoute une allocation non imposable de \$7,500 dont le député peut disposer à sa guise, ce qui porte leur salaire réel à plus de \$40,000.

Les ministres et le chef de l'Opposition reçoivent \$63,900 tandis que le premier ministre touche \$76,153.

Les députés québécois se sentent plus à l'aise pour hausser leurs émoluments maintenant que leurs confrères à Ottawa viennent de se consentir de généreuses augmentations.

Les députés de la Chambre des communes se sont votés en juillet dernier une augmentation évaluée à 23%.

Le salaire d'un député fédéral se situe présentement à

\$40,200. Il faut y ajouter une allocation non imposable de \$14,400 pour un total de \$54,600.

Un ministre fédéral tire un revenu de \$85,000, tout comme le chef de l'Opposition, tandis que le premier ministre canadien gagne \$100,000 depuis le 1er juillet.

C'est ainsi que les députés

En décembre 1978, M. Claude Charron avait saisi l'Assemblée nationale d'un avant-projet de loi qui prévoyait notamment une indexation basée sur la hausse moyenne des salaires au Canada mais avec un plafond de 6%.

C'est ainsi que les députés

## De très puissants éclairs zèbrent le ciel de Saturne

PASADENA, Californie (AFP) — Des éclairs dix mille fois plus puissants que sur terre zèbrent l'espace proche de Saturne dans la région de sa couche d'anneaux «B».

Ces décharges électriques décelées par la sonde spatiale Voyager-2 pourraient, selon certains spécialistes du Jet Propulsion Laboratory de Pa-

sadena (Californie), expliquer les énigmatiques «rayons» transversaux qui apparaissent comme des bandes sombres parcourant cette même couche d'anneaux de Saturne.

Les éclairs de Saturne sont invisibles et ont été décelés par l'analyse de données électriques captées par Voyager-2, a précisé à Pasadena le Dr Joseph Romig, spécialiste de la radio-astronomie. Ces éclairs d'une énergie allant de 100 à 1,000 mégawatts se produisent à une distance d'environ 100,000 km de la surface de Saturne.

Une hypothèse émise à Pasadena pour expliquer les éclairs de Saturne est la possibilité d'une interaction magnétique avec les particules composant la couche «B». La teinte rougeâtre de cette couche d'anneaux fait penser qu'elle contiendrait une certaine proportion de composés contenant du fer, et donc aisément magnétisables.

## Rocard au Québec

QUEBEC (PC) — Le ministre français de la Planification et du Développement, M. Michel Rocard, doit venir en visite officielle au Québec la semaine prochaine.

Un porte-parole du ministre d'Etat au Développement économique, M. Bernard Landry, a indiqué hier que M. Rocard ira à Montréal et à Québec, sans cependant donner plus de détails sur cette visite.

### SERVICE ET ENTREPOSAGE

Vous avez passé un bel été confortable grâce à votre climatiseur, mais voilà l'automne qui arrive et il vous faut le remiser. Confiez donc cette lourde tâche aux experts de Purifi-Tronique qui s'empresseront de l'enlever, le nettoyer, l'entreposer et le réinstalleront l'an prochain. (Modèle fenêtre)

**SERVICE DE RÉPARATION, ESTIMATION GRATUITE**  
Pour plus amples renseignements:

**PURIFI-TRONIQUE INC.**  
Aussi: HUMIDIFICATION ET PURIFICATION  
**VENTE • SERVICE • LOCATION**

5505 rue Papineau  
Montréal, H2H 1W3 **527-3646**

## COURS DE POTERIE

Session Automne 1981

**Initiation  
Tournage  
Façonnage  
Technologie des Glacures  
Décor-forme  
Dessin**

Début des cours: Semaine du 14 septembre.  
Inscriptions jusqu'au 9 sept. 81

**CENTRE DE CÉRAMIQUE**

**poterie bonsecours**

844-6253 ou 844-6165

Permis M.E.Q. #749583

## TRAVAUX!

Nos chefs-cuisiniers, serveuses et serveurs ont été temporairement remplacés par une équipe de menuisiers, plâtriers et peintres qui s'affairent à rénover le restaurant comme vous l'aimez. Pour vos futurs besoins d'un traiteur, appelez la section des banquets au 731-7701. Merci d'être patient.

**RUBY FOO'S**  
où la qualité est une tradition.  
**731-7701**

## Voyageur: 78% des chauffeurs sont d'accord

DRUMMONDVILLE (PC) — Dans une proportion de 78%, les chauffeurs d'autobus de la société Voyageur, en grève depuis plus de deux mois, ont ratifié hier un entente intervenue la semaine dernière et prévoyant un contrat de trois ans. Mais le service ne reprendra pas avant que ne soit fixé le protocole de retour au travail.

Selon M. Richard Ouellette, de la section 275 des Teamsters, le syndicat doit rencontrer l'employeur demain afin de régler cette question. Les autobus interurbains ne rouleront pas avant vendredi au plus tôt car il faut les vérifier et les réparer, a-t-il ajouté.

Retroactif au 1er avril, le contrat comprend des hausses de salaire de 45% étalées sur trois ans, ce qui portera le salaire annuel moyen d'un chauffeur de \$26,500 à \$30,000. L'entente prévoit également des améliorations à la caisse de retraite et crée un fonds spécial destiné à venir en aide aux chauffeurs tombés malades et qui ont perdu leur permis. La compagnie devra verser \$25,000 par année à ce fonds.



Septembre-Octobre 1981

- 3 soirées**  
**NEW YORK, UN ÉTonnant CARREFOUR DE CULTURES**  
EDP 0960-A — Thérèse Dumeauil  
Mardi 22, 29 sept. et 6 oct. à 19:30. Frais 20 \$.
- 3 soirées**  
**ORIGINE DE L'HOMME SELON LES MYTHES ARCHAÏQUES ET LES RELIGIONS**  
EDP 0960-B — Raymond Bourgault  
Jeudi 24 sept., 1 et 8 oct. à 19:30. Frais 15 \$.
- 3 soirées**  
**LES FROMAGES, DE LA FABRIQUE À LA TABLE**  
EDP 0960-C — Robert Dumais  
Jeudi 24 sept., 1 et 8 oct. à 19:30. Frais 20 \$.
- 3 soirées**  
**LES SYNDICATS SONT-ILS VRAIMENT TROP FORTS?**  
EDP 0960-D — Marcel Pâpin  
Mardi 22, 29 sept. et 6 oct. à 19:30. Frais 15 \$.
- 3 soirées**  
**SPECTATEUR CRITIQUE DE PIERRE PERREAULT ET ALAIN TANNER**  
EDP 0960-E — Yves Lever  
Mercredi 23, 30 sept. et 7 oct. à 19:30. Frais 20 \$.
- 3 soirées**  
**LE CORPS ET LA MÉDECINE PSYCHOSOMATIQUE**  
EDP 0960-F — Jean Lapierre  
Mardi 22, 29 sept. et 6 oct. à 19:30. Frais 15 \$.
- 3 soirées**  
**TROUVER ET GOÛTER LES "BONS" CHAMPIGNONS**  
EDP 0960-G — Michel Fammelaar  
Mercredi 16, 23 sept. à 19:30 (séances au local); samedi 26 sept. (exploration-terrain dirigée, de 09:00 à 12:00), lieu à déterminer lors de la première rencontre. Frais 20 \$.
- 6 matinées**  
**TECHNIQUES DE RÉDACTION (cours-atelier)**  
EDP 0748-A — Louise Desautels  
Mercredi du 23 sept. au 28 oct. à 13:00. Frais 50 \$.
- 3 soirées**  
**ACCROÏTRE SA CRÉATIVITÉ (cours-atelier)**  
EDP 0960-H — Maritè Perron  
Jeudi 24 sept., 1 et 8 oct. à 19:30. Frais 30 \$.
- 3 soirées**  
**LA GESTALT (cours-atelier)**  
EDP 0960-I — Villemaire Paquin  
Mercredi 23, 30 sept. et 7 oct. à 19:30. Frais 30 \$.
- 3 soirées**  
**PLACE ET DROITS DES HANDICAPÉS DANS LA SOCIÉTÉ**  
EDP 0960-J — Équipe de conférenciers  
Mercredi 23, 30 sept. et 7 oct. à 19:30. Aucun frais; gracieuseté de la Faculté de l'éducation permanente.
- 3 soirées**  
**EN AUTOMNE, DES PLANTES SAUVAGES À BOIRE ET À MANGER**  
EDP 0960-K — Denise Allaire  
Mercredi 30 sept. et 14 oct. à 19:30 (exposés et diapositives) et samedi le 3 oct. à 09:00 (exploration terrain dirigée). Frais 20 \$.
- 6 soirées**  
**TECHNIQUES DE RÉDACTION (cours-atelier)**  
EDP 0748-B — Louise Desautels  
Jeudi du 24 sept. au 29 oct. à 19:30. Frais 50 \$.
- 15 matinées**  
**HISTOIRE DE L'ART**  
EDP 0748-A — Monique Gauthier  
Mardi du 22 sept. au 8 déc. à 13:00. Frais 65 \$.
- 3 soirées**  
**L'ANALYSE TRANSACTIONNELLE (cours-atelier)**  
EDP 0960-M — Roger Roy  
Jeudi 24 sept., 1 et 8 oct. à 19:30. Frais 30 \$.
- 12 matinées**  
**LES CIVILISATIONS DU SUD-EST DE L'ASIE**  
EDP 0834-A — Robert Garry  
Jeudi du 24 sept. au 10 déc. à 13:00. Frais 40 \$.
- 9 soirées**  
**ATELIER D'ÉCRITURE LITTÉRAIRE**  
EDP 0828-A — Louky Bersianik  
Mercredi du 23 sept. au 18 nov. à 19:30. Frais 70 \$.
- 8 soirées**  
**LES AUTOCHTONES ET NOUS: DEUX VISIONS DU MONDE**  
EDP 0810-A — Rémi Simard, Alain Bissonnette et Jean-René Proulx  
Jeudi du 24 sept. au 29 oct. à 19:30. Frais 30 \$.

Lieu: Pavillon 3200, sauf exception 3200, rue Jean-Brillant, Montréal

Inscriptions: Il est préférable de s'inscrire à l'avance, surtout pour les cours-ateliers. Indiquer simplement sur une feuille:

- nom, prénom
- adresse complète
- tél. (durant le jour)
- no de(s) activité(s)
- nombre de personnes
- total des frais

Joindre un chèque à l'ordre de l'Université de Montréal (ne pas envoyer d'argent)

Brochure disponible  
Renseignements supplémentaires: tél.: (514) 343-8090

**Université de Montréal**  
Faculté de l'éducation permanente

3333, chemin Queen Mary  
Case postale 6128, Succursale "A"  
Montréal, Québec  
H3C 3J7

AFFAIRES SOCIALES

Une première au CSS Ville-Marie: les usagers décideront

Dans un geste sans précédent, un établissement public de services sociaux consultera la population avant d'entreprendre des coupures de services. Il s'agit du Centre de services sociaux (CSS) Ville-Marie, qui se voit contraint de réduire son budget de 11,6% et désire entendre la clientèle qu'il dessert avant de déterminer dans quel secteur il faudra s'abstenir.

A cet effet, le conseil d'administration du CSS Ville-Marie convoque les organismes et les individus à une audience publique qui aura lieu le mardi 8 septembre, de 14 h à 19 h, au Weredale Park, à Westmount.

Le CSS Ville-Marie, l'un des trois organismes du genre qui desservent l'île de Montréal et Laval, offre des services de protection de la jeunesse, de soins d'accueil et d'organisation communautaire ainsi que des services aux personnes âgées, en milieu hospitalier, scolaire, institutionnel.

La réduction de services s'avère nécessaire en raison des compressions budgétaires imposées par le ministère des Affaires sociales (MAS). Ces compressions auront inévitablement un effet sur la clientèle actuelle et future puisque les programmes devront être révisés, éliminés en certains cas et des listes d'attente dressées.

Selon la directive émise par le MAS, les établissements du réseau des services sociaux doivent soumettre leur plan de redressement budgétaire au Conseil régional de santé et de services sociaux de leur localité d'ici le 15 septembre.

En ce qui regarde le CSS Ville-Marie, le conseil d'administration voudrait entendre le point de vue de différents organismes communautaires au sujet des conséquences que la réduction des services aura sur la collectivité. Le conseil doit prendre une décision finale le 10 septembre et présenter son projet quelques jours plus tard. Renseignements: 989-1885.

Symposium du centenaire

Dans le cadre des fêtes du centenaire de l'hôpital psychiatrique Douglas, un symposium sur «le traitement psychiatrique, le passé, le présent et l'avenir» aura lieu les 9, 10 et 11 septembre au Château Champlain. La participation à cet événement organisé avec la collaboration de l'Université McGill donne droit à des crédits de cours. Renseignements: Irène Duncan, 761-6131.

Problèmes quotidiens à l'urgence

Le Service d'éducation médicale continue de l'Université de Montréal tiendra une journée d'étude portant sur «les problèmes quotidiens à l'urgence», le 25 septembre prochain, au restaurant Sambo. Ce cours est destiné à rafraîchir et préciser les notions pratiques et traitements fréquemment rencontrés par les praticiens de première ligne à l'urgence. Il s'adresse à tout le personnel médical, aux résidents et internes, de même qu'un personnel infirmier.

Conférences sur le cancer

La Fondation québécoise du cancer organise une semaine d'information publique sur le cancer du 28 septembre au 2 octobre. Chaque jour le midi de 12 h 30 à 13 h 30, une conférence sera donnée par des spécialistes au cinéma Saint-Denis.

Plusieurs artistes ont accepté de collaborer à cette initiative: ainsi lors de la première conférence-midi, le lundi 28 septembre, Mme Françoise Faucher, comédienne et animatrice, présentera le Dr Joseph Ayoub, qui traitera du cancer du sein. Le ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, participera à la journée de clôture de cette semaine d'information sur le cancer, le samedi 3 octobre.

La Fondation québécoise du cancer est un nouvel organisme à but non lucratif qui assiste et complète l'œuvre d'autres sociétés existantes. Ses principaux objectifs sont d'améliorer la qualité de vie des personnes atteintes du cancer, de promouvoir les nouvelles formes de traitement et de favoriser l'éducation professionnelle.

Colloque de l'AHQ: équilibrer les fonctions de gestionnaire

L'Association des hôpitaux du Québec (AHQ) organise un colloque sur l'équilibre des fonctions du gestionnaire, ou l'examen de l'évolution des attitudes relatives à la gestion des ressources humaines dans le réseau hospitalier. Cette rencontre, qui aura lieu le 25 septembre à l'hôtel Concord de Québec, s'adresse plus particulièrement aux cadres supérieurs, leurs adjoints et les membres du conseil d'administration des centres hospitaliers et autres établissements du réseau des affaires sociales.

Au cours des 15 dernières années, souligne M. Michel Cleroux, de l'AHQ, les gestionnaires d'hôpitaux ont assisté, impuissants, à la croissance du militantisme syndical et à une transformation profonde des rapports du travail. «Dans le contexte de décroissance qui désormais caractérise le réseau des affaires sociales, poursuit le directeur des communications de l'AHQ, avec tous les bouleversements que cela comporte, il nous est apparu important de fournir à nos gestionnaires un cadre de réflexion progressiste et adapté aux besoins évolutifs du milieu.»

Les participants pourront donc amorcer cette réflexion en compagnie des personnes-ressources: MM. Gérard Hébert et Viator Larouche, de l'Université de Montréal, et M. Richard l'Ecuyer, directeur général du Centre hospitalier Pierre-Boucher. Renseignements: 842-4861.

Du côté des CLSC

À compter du 24 septembre, le CLSC Saint-Louis-du-Parc, (30 boulevard Saint-Joseph est) organise des rencontres prénatales. Ce CLSC lance une invitation toute spéciale aux mères portugaises du quartier Saint-Louis qui ont accouché durant les mois de mai, juin et juillet. On discutera avec elles de l'évolution du bébé, d'alimentation et de contraception. Pour renseignements, communiquer avec Teresa Gudgenov, 286-9657.

De son côté, parmi les activités du programme Santé au travail, le CLSC Centre-ville de Montréal (1199 rue Bleury) offre la possibilité aux travailleurs du centre-ville de s'inscrire gratuitement à des sessions de relaxation. D'une durée de dix semaines, ces sessions ont été conçues pour aider les participants à surmonter leur stress en leur apprenant une technique de défense, notamment. Date limite des inscriptions: 18 septembre. Renseignements: 866-5761.

—Marie LAURIER

Revu et interprété par ordinateur, Nostradamus a donné des frissons aux Français sur les plages

PARIS (AFP) — Passée la grande vogue des films-catastrophes, les Français ont trouvé cet été une nouvelle formule pour se donner le frisson: ils se sont plongés avec délice dans l'ésotérisme en dévorant les prédictions de Nostradamus et s'appropriant à découvrir les secrets des Atlantes.

Sur les plages, dans les restaurants ou les conversations au coin du feu, un thème s'impose: l'annonce de l'apocalypse pour avant la fin du siècle sous forme d'une troisième guerre mondiale menée conjointement par les Arabes et les Soviétiques qui marquera l'anéantissement de la civilisation occidentale. C'est Michel de Nostredame, dit Nostradamus, médecin et voyant du début du 16ème siècle, qui l'a prédit et, plus de quatre siècles après, ses visions tont encore trembler.

Le vieux mage a, il est vrai, été servi par un talentueux interprète, Jean-Charles de Fontbrune, qui, en un copieux volume de 600 pages, donne une traduction moderne et accessible à tous des sibyllins messages réservés jusqu'alors à l'entendement des seuls initiés. L'effet «Nostradamus», bien soutenu par quelques revues à sensation, est devenu le commentaire obligé de toutes les rubriques littéraires et le livre est bien parti pour dépasser la barre des 300.000 exemplaires vendus.

Jean-Charles de Fontbrune a trouvé la bonne formule: donner à un vieux classique de la littérature ésotérique sur le thème des milliers de pages ont déjà été écrites une apparence de rigueur toute cartésienne. En remplaçant la boule de cristal par l'ordinateur, mis au

service de la sémiologie, pour le classement des termes et la recherche de leur signification, l'auteur donne aux prédictions de Nostradamus un vernis pseudo-scientifique. L'ordinateur aidant, on peut y croire sans honte, ce n'est plus de la superstition, mais une approche scientifique de l'irrationnel.

Sorti en février dernier, «Nostradamus, historien et prophète» connaît une brusque flambée de notoriété depuis l'élection présidentielle du 10 mai: le mage avait prédit l'arrivée de la gauche au pouvoir en France. S'il a eu raison sur un point, le reste doit aussi être vrai et dans certains milieux la psychologie de l'apocalypse joue à plein: on commence sérieusement à songer à déménager vers des contrées paisibles, hors de

portée du cataclysme annoncé.

À une époque où les sectes se multiplient et où l'on pense quelque 25.000 voyants à travers la France qui donnent, bon an, mal an, près d'un million et demi de consultations, cette formule modernisée et scientifique du «coucou fais moi peur» cher aux enfants de trois ans fait recette.

Seuls, les initiés et adorateurs de Nostradamus classique protestent et s'approprient à contre-attaquer. En septembre, deuxième chapitre: un «Nostradamus trahi» qui se veut une réponse glingante aux interprétations scientifiques-cartésiennes de Jean-Charles de Fontbrune.

Mais l'ésotérisme faisant recette, le film doit être exploité. Après le marché de la peur et du grand frisson touché par «Nostradamus», c'est

le vieux et déjà bien usé filon de l'Atlantide, le continent englouti, que l'on tente d'exhumer. La semaine dernière, la télévision française, en programmant la projection du film «L'Atlantide» tourné en 1947 par Gregg G. Tallas à partir du roman de Pierre Benoit cédé à son tour à la mode. Coïncidence? La veille même de la programmation de cette émission, une Française de 41 ans, Mme Nicole Buisson, sculpteur de son état, a révélé qu'elle avait découvert un lieu de culte élevé sur l'île Royale de l'Atlantide, au large des côtes d'Irlande. Dans le roman de Pierre Benoit, le continent disparu était au cœur du Sahara tandis que d'autres auteurs le situent en Méditerranée, au large des côtes de la Crète.

Qu'importe, Mme Buisson avance des précisions convaincantes: le temple est constitué de quatre colonnes d'Hercule en albatre de quinze mètres de haut et gravées de signes voisins de l'écriture hébraïque.

L'intrepide exploratrice, qui se considère de la race de «ces grands fous courageux qui ont découvert la tombe de Toutanhamon et la ville d'Éphèse», n'a d'ailleurs pas trouvé l'Atlantide par hasard. Elle a, depuis longtemps, accès à des informations de toute première main. C'est en effet après être entrée «en communication avec le sculpteur grec Densy Kritios, oncle de Platon, mort noyé à l'âge de 85 ans en coulant avec l'Atlantide» qu'elle s'est adonnée à la sculpture.

Mme Buisson, pour le moment, n'a pas voulu en dire plus... Ou, plutôt si, elle a annoncé la prochaine sortie d'un livre intitulé «Un même destin, deux vies, de la sculpture à l'Atlantide».

Les grévistes de Brooke Bond refusent d'«acheter» sans voir le «prix global»

par Louis-Gilles Francoeur

Le syndicat des employés de la Brook Bond Food, le fabricant du thé Red Rose, a accusé hier la compagnie montréalaise de vouloir lui «casser les reins» par des techniques de négociation «immorales».

Ce groupe de 220 travailleurs, composé aux trois quarts de femmes, vient de rejeter après cinq mois de grève les dernières propositions «normatives» de la compagnie par une majorité de 98%.

Sur neuf points majeurs, la Brook Bond Food leur proposait des reculs par rapport à l'ancienne convention. Et l'employeur a fait de l'acceptation de ses propositions une condition «sine qua non» pour déposer sa première proposition salariale.

«C'est un peu comme si on nous demandait de signer un contrat d'achat pour une automobile sans connaître à l'avance le prix des accessoires», a expliqué hier un porte-parole syndical, M. Pierre Gervais, de la CSN.

Présentement, a expliqué ce dernier en présence des membres de l'exécutif des grévistes, «nous nous battons pour conserver les acquis de l'ancienne convention».

L'employeur, a-t-il expliqué, veut assouplir les clauses régissant la sous-traitance que le syndicat voulait resserrer un peu. Il refuse tout grief collectif dans la convention et rejette le mécanisme d'ancienneté dans certaines situations conduisant à des mises à pied. Il veut aussi mettre un terme à la possibilité qu'ont les em-

ployés depuis une trentaine d'années de pouvoir quitter la chaîne de production pour aller aux toilettes en dehors des pauses-café. Dorénavant, il faudrait la permission d'un contremaître.

L'employeur remet aussi en question plusieurs clauses du régime de vacances. C'est ainsi qu'il voudrait limiter à 2% le salaire hebdomadaire des vacances et fixer lui-même le moment de ces mêmes vacances par une fermeture temporaire de l'usine. Le choix des semaines supplémentaires de congé ne serait plus régi par l'ancienneté.

Enfin, l'employeur refuse de payer entièrement le stationnement de ses employés, un privilège acquis depuis fort longtemps, tout comme il refuse toute clause faisant expressément mention des droits acquis de ses employés.

Les salariés, qui ont demandé l'indexation en plus d'une augmentation de 50 cents l'heure, gagnent présentement en moyenne \$7 l'heure.

Quant au fonds de pension, les employés demandent de geler le fonds accumulé dans lequel ils versent chaque semaine 5% de leur salaire. Ils préfèrent toucher ce montant avec leur paye et le déposer dans des comptes d'épargne-retraite individuels. Présentement, la réserve gérée par l'employeur leur rapporte 5% par année.

Ils sont les seuls à contribuer présentement au régime de retraite, l'employeur ayant toutefois pris l'engagement de combler le déficit actuariel si

Des conditions de survie pour le Canada

VANCOUVER (PC) — Pour que le Canada continue d'exister et de se développer en tant que nation, il faudra résoudre la question de l'aliénation de l'Ouest, a soutenu hier devant le Barreau canadien, le directeur de la revue Maclean's M. Peter Newman.

M. Newman a défini le séparatisme de l'Ouest comme «un sentiment en quête de mouvement» et affirmé que les gens de l'Ouest se sentent profondément isolés des centres de prise de décision nationale.

«Ce qui inquiète véritablement les Canadiens de l'Ouest, c'est de se rendre compte que leur existence économique est gouvernée par

des forces sur qui ils ont très peu de contrôle politique», a-t-il expliqué au cours d'une intervention qui a donné le ton à ce congrès de quatre jours.

«Quand ils parlent contrôle, les gens de l'Ouest entendent en fait se libérer de l'influence étouffante des intérêts commerciaux et industriels des régions centrales du Canada qui se sont montrées historiquement désireuses de transformer l'Ouest en un arrière-pays exploitable.

M. Newman a précisé qu'un nombre grandissant de personnes influentes dans l'Ouest perdent espoir que le gouvernement central entende leurs doléances.

Vous êtes sélectif?

Votre carrière ou profession répond à ce critère? Cependant votre vie sentimentale... elle... Est-elle laissée à tout hasard? N'êtes-vous pas parmi ceux et celles qui désirent partager les instants si précieux de la vie avec un être compatible et agréable? La recherche est cependant longue et ardue et vous n'avez pas toujours le temps à disposition, pour quoi ne pas la confier à des experts? L'Institut de la Rencontre Humaine vous propose une méthode qui facilite cette recherche, la rend concluante et ainsi, donne un VISAGE À VOS RÊVES...

Institut de la Rencontre Humaine 847 rue Cherrier (angle St-André) métro Sherbrooke 9 h 30 à 21 h

524-1176



ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC Corporation professionnelle d'exercice exclusif régie par le Code des professions 680, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 2S3 Téléphone: (514) 288-3256

Grid of advertisements for various accounting firms including ALLAIRE, GOYETTE, NADEAU, ROBERGE & CIE; DUNWOODY & COMPAGNIE; MAHEU, NOISEUX, ROY & ASSOCIÉS; RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS; ERNST & WHINNEY; BERNIER & BISSON; BOISJOLI, HOUGHTON & CIE; CHARETTE, FORTIER, HAWAY & CIE; CLARKSON - GORDON; HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS; KENDALL, TRUDEL & CIE; LALIBERTÉ, LANÇÔT, MORIN & ASSOCIÉS; COOPERS & LYBRAND; LAVALLÉE, BÉDARD & CIE; LIPPMAN, PTACK, BENJAMIN, SMALL & COHEN; COURTOIS, ZIRI, MALKA & ASSOCIÉS; CLOUTIER, COUREY, FONTAINE & ASSOCIÉS; COGAN, LANDORI & DUBÉ; MESSIER, BOURGEOIS & CIE; NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS; DELOITTE HASKINS & SELLS; VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS; THORNE, RIDDELL; DELOITTE HASKINS & SELLS; PRICE WATERHOUSE; ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES ENFIN! MACHINE À ÉCRIRE ÉLECTRONIQUE PORTATIVE Praxis 35 d'Olivetti... DÉCAPAGE ÉCONOMIQUE 866-0404 DEKABEK LTÉE

quoi au juste? Les brefs bulletins de la radio et de la télé vous laissent sur votre soif? Où trouver le compte rendu détaillé qui vous est indispensable? page 13



Il ne faut pas se fier aux apparences: le président Reagan n'est pas un paresseux, comme le prétend Newsweek dans sa dernière édition. Il défend ici son programme de coupures budgétaires devant les journalistes à sa résidence de Californie. (Photolaser AP)

## La Maison-Blanche réplique: «Le président Reagan n'est pas paresseux»

LOS ANGELES (AFP) — La Maison-Blanche a réagi avec indignation, hier, aux informations selon lesquelles le président Ronald Reagan serait «paresseux» et aurait du mal à travailler pendant plus de trois heures par jour.

Un responsable de la Maison-Blanche à Los Angeles, où le président Reagan achève ses vacances d'un mois en Californie, a qualifié d'«abusives» les allégations en ce sens qui viennent d'être publiées par le magazine *Newsweek*.

Ce haut fonctionnaire, qui a requis l'anonymat, a souligné que M. Reagan était «parfaitement au courant» des principaux dossiers nationaux et internationaux se trouvant actuellement sur le bureau présidentiel et qu'«il n'y a pas de laisser-aller à la Maison-Blanche».

L'article de *Newsweek* fait état d'un certain désenchantement des journalistes après huit mois de présidence Reagan qui soulignent l'apparent manque de connaissance du président de problèmes qui lui sont soumis.

À ces accusations de «diletantisme», le secrétaire général adjoint de la Maison-Blanche, Michael Deaver, oppose la participation personnelle du président dans la défense devant le Congrès de son programme budgétaire. Il rappelle que le président va prendre prochainement des décisions stratégiques importan-

tes. «Et les gens choisissent ce moment pour s'interroger sur le degré d'intérêt qu'il porte aux affaires de l'État», s'indigne un secrétaire du cabinet du président, M. Craig Fuller.

D'autres conseillers également restés anonymes affirment que lors d'un reportage d'un hebdomadaire sur une journée du président, celui-ci avait passé dix heures à travailler. «Il ne s'agissait pas d'une journée dans la vie du président», mais «d'une semaine dans la vie du président», affirment-ils.

«Il y a des moments où vous avez réellement besoin de lui pour travailler, et tout ce qu'il veut faire c'est raconter des histoires du temps où il était acteur», déclare un membre de son entourage cité par *Newsweek*. Un autre conseiller, également anonyme, affirme que «ce n'est pas une question de capacité ou d'endurance au travail, mais une question d'intérêt».

*Newsweek* accuse par ailleurs M. Edwin Meese, principal conseiller du président, de se prendre pour le président Meese» et d'empêcher le chef de la Maison-Blanche de s'adresser à la presse de peur qu'il ne fasse quelque «gaffe» ou qu'il avoue son «ignorance» sur un sujet brûlant.

«Le président arrive au bureau à 8 h 45 et en repart immédiatement à 18 heures. Il prend son mercredi après-midi pour monter à cheval», note *Newsweek*.

«Le président Reagan est-il si peu concerné par la gestion quotidienne des affaires de l'État qu'il ne serait guère qu'un président de figurant», s'interroge *Newsweek*, citant des journalistes.

De son côté, un porte-parole de la Maison-Blanche, M. Larry Speakes, s'est borné à indiquer que «la performance du président au cours des six premiers mois de son mandat constitue un démenti éloquent des allégations de *Newsweek*».

Le porte-parole, interrogé sur l'emploi du temps de M. Reagan pour la journée d'hier, a indiqué que le président devait s'entretenir dans la matinée avec un responsable de l'enseignement public en Californie sur le «chômage parmi les jeunes» et qu'il devait recevoir dans l'après-midi une paire de bottes offertes par un fabricant de bottes Texan.

M. Speakes a, en outre, confirmé qu'il était «fort peu probable» que le président Reagan quitte la chambre d'hôtel qu'il occupe à Los Angeles avant mercredi prochain, date à laquelle il doit se rendre à Chicago pour prononcer un discours devant un groupe de syndicalistes américains.

En réponse à un barrage de questions sur la durée exacte du travail quotidien du chef de l'exécutif américain, le porte-parole a souligné qu'il «n'y a pas d'horaire fixe à la Maison-Blanche».

## Washington est mécontent de la déclaration franco-mexicaine

WASHINGTON (Reuter) — Les États-Unis ont exprimé hier de nettes réserves à propos de la déclaration franco-mexicaine favorable au front d'opposition au Salvador.

Un porte-parole du département d'État a déclaré que les États-Unis trouveraient «regrettable» que la déclaration encourage les partis de gauche à ne pas participer aux élections prévues au Salvador en mars prochain.

«Des élections libres embrassant le spectre le plus large possible des partis politiques du Salvador offrent la meilleure solution aux problèmes politiques de ce pays», a-t-il ajouté.

«Nous considérerions évidemment comme regrettable que la déclaration (franco-mexicaine) ait pour effet d'encourager la gauche à ne pas participer».

La France et le Mexique ont déclaré la semaine dernière qu'ils reconnaissent l'alliance entre le Front de libération nationale Farabundo Martí (FMLN) et le Front révolutionnaire démocratique (FDR) comme «une force politique représentative» au Salvador.

Le FDR est l'aile politique du FMLN, le principal mouvement de guérilla de gauche, qui s'efforce de renverser la junte actuellement au pouvoir.

Le secrétaire d'État américain, M. Alexander Haig, avait déclaré vendredi que les États-Unis étudiaient des mesures politiques, économiques et de sécurité propres à aider la junte à lutter contre la guérilla.

Les États-Unis ont livré la semaine dernière quatre nouveaux hélicoptères transports de troupes à la junte, qui en a ainsi reçu quatorze cette année.

De son côté, M. Guillermo Ungo, président du FDR, a déclaré hier à New York que la déclaration franco-mexicaine constituait «une étape très importante dans la lutte du peuple salvadorien».

«D'autres gouvernements pourraient suivre. Maintenant il y a une meilleure chance de trouver une solution politique», a-t-il dit au cours d'une conférence de presse organisée par le Conseil pour les affaires de l'hémisphère, une organisation américaine indépendante qui suit les questions d'Amérique latine.

M. Ungo a cependant refusé de citer les pays qui selon lui pourraient proclamer leur soutien aux insurgés salvadoriens. Il a également refusé d'indiquer la provenance des armes dont ils disposent mais, a-t-il dit, «nous ne recevons des avions, des camions, des hélicoptères ou du matériel ultra-moderne... d'aucun pays».

M. Larry Birns, un responsable du Conseil, a déclaré avoir appris que le Venezuela serait sur le point de reconnaître le soutien qu'il accorde actuellement à la junte.

Il a ajouté que les États-Unis espéraient que tous les groupes désireux de renoncer à la violence décideraient de participer au processus politique au Salvador.

«Des élections libres embrassant le spectre le plus large possible des partis politiques du Salvador offrent la meilleure solution aux problèmes politiques de ce pays», a-t-il ajouté.

«Nous considérerions évidemment comme regrettable que la déclaration (franco-mexicaine) ait pour effet d'encourager la gauche à ne pas participer».

La France et le Mexique ont déclaré la semaine dernière qu'ils reconnaissent l'alliance entre le Front de libération nationale Farabundo Martí (FMLN) et le Front révolutionnaire démocratique (FDR) comme «une force politique représentative» au Salvador.

Le FDR est l'aile politique du FMLN, le principal mouvement de guérilla de gauche, qui s'efforce de renverser la junte actuellement au pouvoir.

Le secrétaire d'État américain, M. Alexander Haig, avait déclaré vendredi que les États-Unis étudiaient des mesures politiques, économiques et de sécurité propres à aider la junte à lutter contre la guérilla.

## Solidarité célèbre son 1er anniversaire

# Varsovie quadruple le prix du pain

VARSOVIE (d'après Reuter et AFP) — Le jour même du premier anniversaire de la signature des accords de Gdansk et de la légalisation de Solidarité, le gouvernement polonais a quadruplé hier le prix du pain. Des hausses similaires frappent la farine et les céréales.

Le gouvernement a déclaré que ces mesures étaient nécessaires pour réformer l'économie et supprimer les subventions de l'État sur les produits alimentaires.

Ceux-ci sont en effet nombreux à être vendus en dessous de leurs prix de revient. Cependant toutes les précédentes tentatives d'augmentation se sont heurtées à de violentes protestations populaires, et la dernière en date, en

été 1980, a conduit aux événements de Gdansk et à l'apparition des syndicats indépendants.

En outre, les pourparlers entre le gouvernement et Solidarité sur la couverture à la radio et à la télévision du 1er congrès national du syndicat indépendant ont pris fin hier soir, sans que les deux parties aient pu se mettre d'accord sur un communiqué commun, a annoncé le porte-parole gouvernemental, M. Jerzy Urban.

M. Urban, qui conduisait la délégation gouvernementale, a indiqué que les négociations devraient reprendre mais il n'a pas indiqué de date exacte. La délégation syndicale, conduite par le porte-parole de Solidarité, M. Janusz Onyszkiewicz, doit con-

sulter au préalable la KKP, organe suprême du syndicat, a-t-il ajouté.

Plus tôt, M. Onyszkiewicz a déclaré que le syndicat proposerait une double couverture de l'événement, d'une part par une équipe de la télévision d'État, de l'autre par des journalistes affiliés à Solidarité.

Selon cette déclaration, le gouvernement a refusé, tout au long des huit heures de négociations samedi, de discuter la question de l'accès général aux médias, que réclame Solidarité depuis des mois.

La position du gouvernement, selon laquelle une brèche dans le système du monopole d'État équivaudrait à une attaque contre le système de gouvernement du pays et son alliance avec le bloc sovié-

que a été rejetée hier par le bulletin de Solidarité à Varsovie.

«Les mass-media devraient être aux mains des travailleurs et de leurs organisations», dit le bulletin, citant la constitution.

Par ailleurs Mgr Jozef Glemp, primat de l'Église catholique, a envoyé un représentant dans la ville d'Olsztyn, dans le nord du pays, pour servir de médiateur dans le conflit opposant des typographes en grève depuis treize jours, et les autorités.

À Slupsk, à 240 kilomètres à l'ouest, la section locale de Solidarité a lancé une alerte à la grève pour obtenir un nouvel orphelinat.

Après plusieurs journées de célébrations locales pour mar-

quer la pacifique révolution ouvrière de l'an dernier, les cérémonies prévues pour hier au chantier naval Lénine de Gdansk ont été annulées.

«Les réjouissances sont sans justification car le gouvernement n'a pas honoré tous les engagements pris l'an dernier», déclarait-on dans les milieux syndicaux de Gdansk.

La hausse du pain semble avoir été acceptée, à contrecoeur, par la plus grande partie de Solidarité. 60% des syndicats de Poznan soutiennent la hausse, rapporte la section locale de Solidarité.

Les subventions gouvernementales sur les produits alimentaires sont estimées, pour l'année courante, à 300 milliards de zlotys, soit près de dix milliards de dollars.

## Paris a donné à sa diplomatie une orientation tiers-mondiste

PARIS (AFP) — La nouvelle politique étrangère française vient en quelques jours de montrer, sur trois dossiers diplomatiques brûlants — relations avec l'OLP, Salvador et Afrique australe — qu'elle avait adopté une ligne résolument tiers-mondiste.

En rencontrant en breximité M. Yasser Arafat à Beyrouth, alors que le principe de l'entrevue paraissait totalement compromis, M. Claude Cheysson, a probablement évité que les intentions de la France au Proche-Orient soient jugées avec le plus grand scepticisme par l'ensemble du monde arabe.

Quel que soit son réel souci de ménager Israël, Paris compte beaucoup sur une meilleure utilisation des capitaux en provenance de la péninsule arabique pour promouvoir un nouvel ordre économique mondial grâce à un dialogue Nord-Sud renoué.

Or, il eut été difficile d'expliquer aux bailleurs de fonds du Golfe, qui soutiennent l'OLP, que de simples raisons protocolaires ont empêché le ministre français des Relations extérieures de rencontrer le dirigeant de l'OLP, sept ans après la poignée de main «historique» entre M. Arafat et M. Jean Sauvagnargues, le ministre français des Affaires étrangères de l'époque.

En ce qui concerne le problème du Proche-Orient, M. Cheysson a pris ses distances avec le processus de Camp David en mettant l'accent, samedi à Amman, sur la nécessité d'un règlement global auquel l'OLP devrait être obligatoirement associé.

Il a d'autre part indiqué qu'en l'état actuel des choses, il ne voyait pas d'autre organisation représentative du peuple palestinien que l'OLP. Sur ces deux points, la position de la France s'est ainsi rapprochée de celle de la majorité des pays non-alignés et éloignée de celle de Washington.

Il en va de même pour le Salvador. La déclaration franco-mexicaine de vendredi va directement à l'encontre de la politique des États-Unis en reconnaissant la représentativité du front d'opposition à la junte que Washington porte à bout de bras.

Félicitée par Cuba, la France épouse dans cette affaire la thèse progressiste qui

jugé une réforme des structures agraires indispensable à une solution au Salvador, alors que l'administration Reagan considère le problème à peu près exclusivement en termes de sécurité et de compétition avec l'Union soviétique.

Enfin, pour ce qui est de l'Afrique australe, la France a condamné de façon plus énergique que ses principaux partenaires occidentaux l'opération militaire sud-africaine en territoire angolais.

Vendredi, le représentant de la France à l'ONU, M. Jacques Leprette, a condamné devant le Conseil de sécurité «l'invasion non provoquée et injustifiée de l'Angola par l'Afrique du Sud». Les autres représentants européens se sont bornés à dénoncer cette «intervention injustifiable», tandis que les États-Unis ont pratiquement renvoyé dos à dos l'Afrique du Sud et les guérilleros namibiens de la SWAPO.

La France a par la même occasion stigmatisé «le refus du gouvernement de Pretoria, sous des prétextes fallacieux, d'accepter la mise en oeuvre

du plan de règlement des Nations unies pour la Namibie». À ce propos, Paris a adopté une attitude tout à fait en faveur de la République démocratique de Namibie et veut être le représentant des pays africains au sein du «groupe de contact» des cinq pays occidentaux (États-Unis, Canada, Allemagne occidentale, Grande-Bretagne et France).

Les responsables de la diplomatie française ont clairement laissé entendre qu'ils n'opposeraient pas leur veto au Conseil de sécurité, à une résolution préconisant des

sanctions contre l'Afrique du Sud, bien qu'ils ne soient pas, pour des raisons pratiques, en faveur de ce type de mesure.

De plus en plus manifeste après cent jours de gouvernement socialiste, l'approche tiers-mondiste de la nouvelle diplomatie française devrait apparaître aujourd'hui dans sa dimension économique, à la faveur de l'intervention du président François Mitterrand lors de l'ouverture de la conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés, au siège de l'UNESCO à Paris.

## Pretoria veut éviter à tout prix une victoire SWAPO en Namibie

LUANDA (AFP) — Les forces sud-africaines, qui occupent plusieurs localités de la province angolaise du Cunene, étendent leurs opérations à la province du Cuando-Cubango (sud-est), a annoncé hier matin l'agence officielle angolaise Angop.

Dans un commentaire sur la situation dans le sud de l'Angola, l'agence indique également que les forces de Pretoria ont détruit des infrastructures qui permettaient les liaisons routières entre la province du Cunene et celle, plus à l'ouest, de Huila. Il semble que l'agence fasse allusion à la destruction du pont sur le fleuve Cunene, près de Xangongo (ex-Vila Rocada), qui avait déjà été annoncée à la fin de la semaine dernière.

L'agence angolaise affirme que ces faits démentent «le retrait progressif» des forces sud-africaines, annoncé par le gouvernement de Pretoria.

L'intervention sud-africaine dans le sud angolais confirme l'importance géopolitique de la Namibie — avant-dernier domino blanc en Afrique australe — pour Pretoria, notent les observateurs.

Lancée le week-end des 22 et 23 août, l'«opération protégée» devrait être effectivement terminée si les forces sud-africaines qui se replient ne sont pas attaquées par l'armée régulière angolaise ou la branche militaire

de la SWAPO (Organisation du peuple du Sud-Ouest africain), estimait hier les spécialistes occidentaux.

Cette expédition — la plus importante depuis l'aventure de 1975, lorsque l'Afrique du Sud tenta sans succès d'éviter la victoire du «Mouvement populaire de libération de l'Angola» (MPLA) d'Agostinho Neto, montre à quel point Pretoria veut éviter (quel qu'en soit le prix à payer, diplomatiquement ou militairement) l'arrivée au pouvoir à Windhoek de M. Sam Nujoma, président de la SWAPO. Sur le plan stratégique, l'intérêt de la Namibie pour l'Afrique du Sud est évident. Le gouvernement de M. Pieter W. Botha considère qu'il vaut mieux se battre sur les bords du fleuve Cunene (la frontière entre la Namibie et l'Angola) que sur ceux du fleuve Orange (qui sépare l'Afrique du Sud de l'ancienne colonie impériale allemande).

Les autorités sud-africaines sont en effet persuadées qu'un gouvernement SWAPO à Windhoek ne voudra ou ne pourra empêcher des commandos du «Congrès national africain» (ANC, une organisation anti-apartheid interdite en 1960) de monter des coups de main à partir du territoire namibien, d'où cette obsession de faire de la Namibie un Etat-tampon.

Les observateurs soulignent

que les tentatives pour démanteler militairement la SWAPO s'accompagnent d'efforts pour faire reconnaître internationalement les «partis de l'intérieur» et en particulier la DTA (Democratic Turnhalle Alliance) multi-raciale de M. Dirk Mudge.

Plusieurs politiciens namibiens plaident aussi avec insistance pour un relâchement progressif des liens avec l'Afrique du Sud et pour que le «conseil des ministres» de Windhoek jouisse de quelques pouvoirs exécutifs, jusqu'ici détenus par l'administrateur général sud-africain. Certains

souhaitent que la Namibie se dote immédiatement d'un drapeau et d'un hymne national pour mieux affirmer son identité face à l'Afrique du Sud et à la SWAPO. Cette démarche est d'ores et déjà qualifiée d'«indépendance rampante» par des journalistes sud-africains, par analogie avec la Rhodésie en 1965.

Sur le plan économique, la Namibie est un pays encore en plein développement mais qui possède des atouts extraordinaires et convoités. La plus grande mine d'uranium du monde se trouve à Rossing, dans le désert du Namib.

## Lima: bombe à l'ambassade US

LIMA (AFP) — Un attentat a été commis hier contre l'ambassade des États-Unis à Lima, et le même jour une dizaine d'attentats étaient enregistrés dans la capitale péruvienne, dont l'un a fait un mort, a-t-on appris de source policière.

La vague d'attentats qui frappe le Pérou depuis une semaine a ainsi connu hier une nouvelle escalade non seulement à Lima, mais aussi en province. Deux engins explosifs ont été lancés à 01 h 00 locale contre l'ambassade des États-Unis détruisant toutes les vitres des trois premiers étages de l'immeuble. Quatre autres explosions criminelles ont notamment frappé des entreprises, parmi lesquelles figurait la compagnie américaine Coca-Cola, a indiqué la police.

L'un de ces derniers attentats, dirigés contre un réservoir de combustible, a fait un mort et deux blessés, a précisé la même source, ajoutant que cinq autres attaques de moindre gravité ont été enregistrées cette même journée.

### CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

### AVOCAT-STAGIAIRE

Début de l'emploi: mi-septembre 1981

Faire parvenir, avant le 2 septembre 1981; à l'attention de François Dupin, un curriculum vitae, dans lequel apparaîtront les motivations du candidat à postuler l'emploi, à:

Services Juridiques Communautaires de  
Pointe St-Charles et Petite Bourgogne Inc.  
2383, Grand Trunk  
Montréal, Québec H3K 1M8

### AVOCAT(E) DEMANDÉ(E)

Compagnie oeuvrant dans le domaine de la construction au Québec et dans d'autres provinces, requiert les services d'un(e) avocat(e) bilingue, membre du Barreau du Québec, pour travailler surtout à sa succursale de Montréal.

Expérience dans le recouvrement, transports de créances, garanties et poursuites judiciaires, serait un atout.

Salaires à discuter selon qualifications et expérience. Faire parvenir curriculum vitae à:

Jacques Royer  
Directeur général  
ARMAND GUAY INC.  
1160 rue Bouvier  
C.P. 7340  
Charlesbourg, Québec G1G 5E6

### Compagnie aérienne internationale

recherche pour son bureau de Québec un(e)

### Représentant(e) régional(e)

ayant de l'expérience.  
— Français et anglais exigés.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

DOSSIER 1029  
LE DEVOIR  
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9



### COLLÈGE DE LA RÉGION DE L'AMIANTE

URGENT

### PROFESSEUR PSYCHOLOGIE

poste de remplacement 1981-82

Qualifications requises:  
— Bac. spécialisé en psychologie;  
— Intérêt pour enseignement psychologie des relations humaines et de la psychologie expérimentale.

Les candidatures seront reçues par téléphone ou à la réception jusqu'à 3 septembre, à 17 heures.

Collège de la Région de l'Amiante  
Direction des services au personnel  
671 sud, boul. Smith  
Thetford Mines, Qué. G6G 1N1  
Tél.: (418) 338-8591  
(demander Jocelyne Coulombe)



# Geoffrion Leclerc fusionne avec Florido Matteau

par Marie-Agnès Thellier

La maison de courtage Geoffrion Leclerc Inc. vient de renforcer sa présence en Mauricie en fusionnant avec une firme familiale spécialisée dans la vente d'obligations municipales. Florido Matteau Inc. de Grand-Mère.

Geoffrion Leclerc est déjà, avec Lévesque Beaubien, connue comme l'une des grandes maisons de courtage québécoises: la firme est installée dans seize villes et elle a des

revenus d'environ \$15 millions.

La fusion avec Florido Matteau permet à Geoffrion Leclerc d'être maintenant présente à Grand-Mère et de renforcer sa présence dans toute la Mauricie. Le groupe Matteau ouvrira un bureau à Trois-Rivières avec le représentant actuel de Geoffrion Leclerc dans cette ville.

Pour Florido Matteau Inc., firme familiale fondée en 1925, la fusion permet d'offrir à sa clientèle des services beaucoup plus diversifiés: actions et options sur les marchés canadien et américain,

régime d'épargne-actions, abris fiscaux, distribution secondaire d'obligations. Elle lui permet de bénéficier de services de recherches et elle lui donne accès à davantage de nouvelles émissions d'obligations et d'actions.

Née 24 ans après Geoffrion Leclerc, la firme Florido Matteau est restée familiale puisque six membres de la famille Matteau y travaillent actuellement. Sa spécialisation dans les obligations municipales et para-gouvernementales permet à Geoffrion Leclerc de faire maintenant 20% du financement public de ces sec-

teurs, où le volume atteint parfois \$100 millions par mois.

Avec Florido Matteau, Geoffrion Leclerc peut maintenant compter sur 40,000 clients, 135 représentants, 17 bureaux québécois et un bureau à Ottawa. Selon le président de la maison de courtage, M. Guy J. Desmarais, Geoffrion Leclerc est maintenant l'une des grandes forces de distribution de titres au Québec, ce qui lui permettra d'augmenter son importance dans le secteur de la souscription à forfait.

La nouvelle société participe à plus de 80% des groupes bancaires du Canada. Elle distribue les obligations gouvernementales et elle gère ou co-gère d'importantes émissions au nom de la province de Québec, d'Hydro-Québec, des villes (Montréal-Québec, CUM), des sociétés d'état ou de compagnies privées comme Bombardier, CN, Consolidated Bathurst, etc.

Dans un dossier paru le 24 août dernier, l'hebdomadaire Finances donnait son opinion sur «Comment choisir un courtier». Il recommandait de transiger avec deux ou trois maisons de courtage plutôt qu'avec une seule. «De façon à

bien profiter du marché, l'investisseur moyen devrait faire affaires avec un groupe de courtiers composé de l'une des deux grandes maisons de courtage québécoises (Lévesque, Beaubien, Inc. ou Geoffrion Leclerc), d'une grande maison de courtage anglophone et de la filiale canadienne d'une maison de courtage américaine. L'ensemble des points de vue sera alors passablement complet», estimait l'hebdomadaire qui analysait les 29 principales maisons de courtage du Québec, leurs spécialités et leurs services de recherche.

## au jour le jour

### La Chase baisse son taux

La Chase Manhattan a enclenché hier un léger mouvement de baisse, suivi par la First National Bank of Chicago. Le taux d'intérêt privilégié de ces deux importantes banques américaines est maintenant à 20%: il était à 20,5% depuis le début juillet. Le «prime rate» canadien est de 22,75%. Mais la politique de la réserve fédérale U.S. reste inchangée et l'on ne s'attend pas à une forte baisse des taux américains.

### Visa: 24% en mars prochain

La Banque de la Nouvelle-Ecosse et la Banque de Commerce canadienne impériale portent à 24% le taux d'intérêt de leur carte Visa, au lieu de 21%. Cette hausse des taux chargés sur les soldes impayés ne sera cependant applicable que dans six mois, le 1er mars prochain. Le mouvement Desjardins n'a pas encore annoncé une telle hausse. Il y a un mois, la Banque de Montréal annonçait que sa Carte maîtresse porterait un intérêt de 24,6%, en février 82.

### Sept-Iles en colère

Le Groupe Action-Sept-Iles a convoqué pour demain soir une réunion publique sur la situation économique de la ville. Si le député péquiste, M. Denis Perron, s'y rendra, le député libéral fédéral, M. André Maltais, a décliné l'invitation. Chomage et exode ont suivi les licenciements à l'Iron Ore. Les banques ont dû reprendre 59 maisons hypothéquées, en juillet, et le taux de vacance dans les logements atteint 40% tandis que les taxes municipales augmentent de 30%. Une ville-fantôme après une ville-champignon?

### En raccourci

Une conférence nationale sur l'agriculture se tiendra à Ottawa les 7 et 8 décembre... On pourra voir l'Aerovan Ford le 1er septembre au Canadian National Exhibition... L'Association des manufacturiers canadiens est prête à accepter des réformes en matière de pensions mais elle en craint les coûts... Ciment Canada Lafarge étudie comment acheter General Portland malgré l'injonction interlocutoire du tribunal de Dallas... La rentrée boursière à Paris s'est faite dans un climat morose, avec une hausse de 0,35% des valeurs françaises... Le chancelier Helmut Schmidt considère comme une utopie une action européenne concertée pour baisser les taux d'intérêt... La compagnie aérienne allemande Lufthansa devra vendre des avions pour compenser son déficit d'exploitation de 1981... Deux compagnies pétrolières canadiennes investissent en Australie: Springwell Page Petroleum, filiale de trois compagnies de Calgary, et Petroleum Royalties Ltd, aussi de Calgary... Chrysler envisage une hausse de 7,7% du prix de ses modèles 82 aux États-Unis, ce qui reviendrait à \$US 622 par voiture... Hallmac Mines confirme l'importance de sa découverte d'argent et de plomb à Payne Mountain (C.B.).

Marie-Agnès Thellier

# Le paiement de la taxe de vente lors d'un transfert d'actifs à une compagnie

Il arrive souvent que les propriétaires d'une petite entreprise familiale décident, sur l'avis de leurs comptables ou conseillers juridiques, de se constituer en compagnie en vue de continuer à exploiter cette entreprise. Cette décision peut être fondée sur la volonté de limiter leur responsabilité personnelle à l'égard de l'entreprise, de mettre sur pied une planification successorale ou encore de tirer profits de certains avantages fiscaux dont bénéficient les compagnies, notamment un taux d'imposition inférieur à celui applicable à l'égard d'un particulier.

Une fois la compagnie constituée, les propriétaires de l'entreprise transfèrent à cette

compagnie dont ils sont devenus actionnaires la propriété des actifs nécessaires à l'exploitation de l'entreprise.

En vertu de la Loi concernant l'impôt sur la vente de détail, chaque acheteur doit payer, lors d'une vente de détail au Québec, une taxe égale à 8% du prix d'achat de tout mobilier. Il y a vente de détail, au sens de cette loi, chaque fois qu'un bien est acheté pour fins d'usage ou de consommation et non pour fins de revente, de location ou de relocation.

On peut dès lors constater que la vente d'un fonds de terre ou d'une bâtisse n'est pas assujettie à la taxe de vente vu qu'il s'agit là de biens immobiliers. La vente d'un inventaire n'est pas da-



Cette chronique est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale. Serge Gloutnay est avocat chez Desjardins, Ducharme, Desjardins et Bourque.

vantage assujettie à cette taxe vu que les biens faisant partie de cet inventaire sont acquis pour être revendus ou loués.

Ainsi, la compagnie nouvellement constituée serait, en principe, obligée de payer une taxe de vente égale à 8% du prix d'achat de tous les biens mobiliers acquis pour son usage ou sa consommation à l'occasion du transfert des actifs de l'entreprise familiale. Mais bien entendu, des exceptions ont été prévues pour accommoder les réorganisations d'entreprises.

Ainsi, le règlement concernant le transfert d'actifs à une compagnie prévoit que la taxe de vente ne s'applique pas aux

actifs transférés de l'entreprise à la nouvelle compagnie pourvu que le vendeur:

- 1) contrôle cette compagnie en détenant et bénéficiant d'au moins 95% des actions émises par elle;
- 2) exerce ce contrôle pendant les six mois qui suivent la date du transfert de ces actifs, et;
- 3) soit en mesure de démontrer que la taxe de vente applicable avait été acquittée lors de l'achat initial des actifs.

Dans un document publié par le ministère du Revenu du Québec lors de l'entrée en vigueur de ce règlement, il avait été souligné que le changement de forme juridique dans

l'exploitation d'une entreprise pouvait, auparavant, occasionner une double imposition par le fait que l'actionnaire qui payait la taxe de vente (pour et au nom de la compagnie) sur les biens transférés à la compagnie était généralement la même personne qui avait dû payer la taxe lors de l'achat initial de ces biens par l'entreprise.

Il appert que les trois conditions imposées par le règlement pour bénéficier de ces dispositions ont été introduites dans le but d'éviter que l'exemption de taxe sur les actifs transférés soit favorable à des personnes autres que le propriétaire de l'ancienne entreprise.

Il importe donc de préciser que si une seule des conditions mentionnées dans le règlement n'est pas rencontrée, la compagnie acheteuse ne peut pas bénéficier de l'exemption générale de la taxe de vente lors du transfert d'actifs.

Mise à part cette exemption générale accordée par le règlement, la vente de certains actifs peut également être exemptée de taxe par une dis-

position particulière de la loi ou des autres règlements. C'est le cas, notamment, des créances (comptes à recevoir), des marques de commerce, des instruments aratoires, du matériel de production tel que défini par règlement, du charbon, du bois de chauffage. Dans chaque cas, il importe donc de vérifier si un ou plusieurs des actifs transférés ne bénéficient pas d'une exemption particulière édictée par la loi.

Il n'existe généralement pas trop de difficultés pour décider si les actifs transférés à la nouvelle compagnie font l'objet de l'exemption générale édictée par le règlement ou d'une exemption particulière prévue par la loi.

La principale difficulté consiste plutôt à déterminer la nature du bien vendu, à savoir s'il s'agit d'un bien meuble assujéti à la taxe de vente, ou plutôt d'un bien immeuble auquel la loi ne s'applique pas.

Selon le Code civil, certains biens peuvent être immeubles par nature ou immeubles par destination. À titre d'exemple, le sol ou le fonds de terre et les bâtiments qui y sont érigés constituent des immeubles par nature. C'est leur incorporation, leur attache physique au sol qui leur donne ce caractère d'immeuble par nature.

Cependant, certains biens, mobiliers par nature, sont déclarés par le Code civil immeubles par destination, si leur propriétaire les a unis à titre d'accessoires à un immeuble qui lui appartient. Les actifs d'une entreprise qui constituent des biens immobiliers par leur destination ne sont pas assujettis à la taxe de vente.

Un bien mobilier ne devient immeuble par destination que s'il rencontre trois conditions:

- 1) il doit avoir été placé sur ou incorporé à un immeuble par nature;
- 2) il doit être placé ou incorporé par une personne qui est à la fois propriétaire du bien mobilier et de l'immeuble par nature, et;
- 3) il faut que le propriétaire ait eu l'intention de l'y laisser de façon permanente, pour une période indéfinie.

À titre d'exemple, les tribunaux ont déjà reconnu dans le passé que constituaient des immeubles par destination les accessoires nécessaires à l'exploitation d'un hôtel et d'un restaurant (tables et chaises), les accessoires de taverne (lustre, comptoirs, miroirs) et les machineries et l'outillage servant à l'exploitation d'un moulin à scie.

Dans un appel à l'encontre d'un avis de cotisation émis par le ministre du Revenu du Québec, il a par contre été décidé que la flotte de camions d'une raffinerie de pétrole ne pouvait pas constituer un immeuble par destination en ce que les camions avaient été acquis non pas au bénéfice du fonds lui-même (la raffinerie) mais plutôt au bénéfice du commerce, et que la vente de ces camions était assujettie à la taxe de vente.

En guise de conclusion, le particulier qui constitue une compagnie, pour qu'elle lui achète son entreprise et en poursuive l'exploitation, a avantage à structurer cette vente en tenant compte, lorsque la situation s'y prête, du règlement permettant à la compagnie de bénéficier de l'exemption générale de la taxe de vente.

Si cela s'avère impossible, la compagnie acheteuse a l'obligation de payer une taxe de vente sur tous les actifs et mobilier qui lui sont transférés, pour son usage ou sa consommation, à moins que ces actifs ne soient eux-mêmes exemptés par les dispositions particulières de la loi.

## Audiences sur les politiques du MEER

Le Comité permanent de la Chambre des communes sur le développement régional tiendra des audiences les 5 et 6 octobre à Sherbrooke et les 8 et 9 octobre à Percé pour connaître les opinions de la population sur les politiques du Ministère de l'expansion écono-

mique régionale (MEER). On retrouvera dans ce comité des députés de la région de Sherbrooke (M. André Bachand-Missisquoi et Irénée Pelletier-Sherbrooke) et de la région de Gaspé (Rémi Bujold-Bonaventure) et Alexandre Cyr-Gaspé. Les au-

diences seront présidées par le secrétaire parlementaire de M. Pierre de Bané, le député de Cap-Breton, Russell MacLellan. On y trouvera deux autres députés libéraux, deux conservateurs et deux néo-démocrates. Le MEER enverra un observateur.

L'Estrie vient d'envoyer à Ottawa son mémoire sur le développement économique, qu'elle présentera aux audiences. Pour réaliser ce document, le Conseil régional de développement a réuni une table de concertation regroupant tous les intervenants régionaux. Leurs opinions forment un cahier régional de revendications et elles sont accompagnées d'un portrait socio-économique de la région.

M.A.T.

## L'Alcan investit \$20 millions

La société Alcan Canada a annoncé hier sa décision de reconstruire, en la modernisant, son usine de fils et câbles à Shawinigan. À cet effet, elle investit \$20 millions.

Cette usine, la plus ancienne du genre en Amérique du nord, a été construite au début du siècle. Elle ne répond plus aux impératifs d'une expansion de la production rendue

nécessaire par la croissance des marchés, ni à ceux de la qualité de vie au travail.

Les travaux de construction devraient débuter au printemps 1982 pour se terminer vers la fin de la même année. Au cours de 1983, on procédera à l'installation graduelle de l'équipement, ce qui devrait être terminé au cours de l'année 1984.

## FONDATION INTERNATIONALE POUR L'ENSEIGNEMENT DU DROIT DES AFFAIRES

FIÉDA

### 2<sup>e</sup> COLLOQUE INTERNATIONAL

### LA SURVIE DES ENTREPRISES PRIVÉES EN DIFFICULTÉ

- SUJETS:
- Le rôle de l'État
  - Le rôle des salariés et des syndicats
  - Le rôle des institutions financières et des créanciers
  - Les aspects internationaux
  - Procédures de faillite

DATES: 2, 3 et 5 octobre 1981

LIEU: Faculté de droit, Université Laval

COÛT: 125 \$

Pour renseignements:

Kathleen C.-Dorion  
Faculté de droit  
Université Laval  
Cité universitaire (Québec)  
G1K 7P4  
tél.: (418) 656-5696  
téléx: 05131621

Cette annonce ne doit pas s'interpréter comme étant une offre publique des valeurs ci-dessous mentionnées dans les provinces du Canada.

## UN ABRI FISCAL INTÉRESSANT!

Nouvelle émission - SODEQ  
La société de développement de l'entreprise québécoise SODECOM INC.  
(constituée selon les lois du Québec)

SODECOM

320 000

actions ordinaires  
(sans valeur nominale)  
prix: 12,50 \$  
offertes jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1982

### 3 façons d'économiser de l'impôt:

- ces actions sont admissibles à un régime d'épargne-actions (REA) (loi sur les impôts du Québec)
- elles peuvent aussi être placées dans un régime d'épargne-retraite (REER) et dans un régime de participation différée aux bénéfices au terme de la loi de l'impôt sur le revenu (Canada)
- et enfin elles sont admissibles au dégrèvement d'impôt selon la loi sur les SODEQ.

### Une économie appréciable!

Après 2 ans, un investissement de 1000 \$ ne vous aura en fait coûté que 42 \$.

Exemple Revenu imposable	Loi sur les SODEQ Economie Impôt provincial	Epargne-actions Taux marginal Québec	Economie Impôt provincial	Economie 1 <sup>re</sup> année	REER Taux marg. fédéral et Québec	Economie Impôt fédéral et Québec	Economie totale	Revenu (coût)
20000 \$	25% - 250	25%	250	500	45,8%	458	958	(42)

L'économie d'impôt varie selon le revenu imposable et le montant de l'investissement.  
La date limite pour bénéficier de la déduction d'impôt pour l'année fiscale 1981 est fixée au 31 décembre 1981.  
L'offre est faite uniquement par prospectus dont copie peut être obtenue chez un courtier en valeurs mobilières ou en retournant le coupon ci-dessous.

À: La société de développement de l'entreprise québécoise SODECOM Inc.  
230 est, rue Henri-Bourassa  
Montréal, P.Q. H3L 1B8

Pour de plus amples informations concernant cette émission, veuillez téléphoner à (514) 382-4770 ou faire parvenir ce coupon.

Nom: \_\_\_\_\_  
Adresse: \_\_\_\_\_  
Ville: \_\_\_\_\_ Province: \_\_\_\_\_  
Code postal: \_\_\_\_\_ Tél: \_\_\_\_\_

Cette offre est soumise aux dispositions et règlements relatifs aux lois de l'impôt.

## Crédit Foncier

FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

17%  
1 AN  
payé annuellement

### PLACEMENTS À TERME GARANTIS

Montréal: 612, rue Saint-Jacques (514) 282-1880  
Québec: 681-0277 • Ottawa: 238-6084

INSTITUTION INSCRITE: FIDUCIE DE L'ASSURANCE DÉPÔTS DU QUÉBEC. MEMBRE SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DÉPÔTS DU CANADA.

Cette annonce ne doit pas s'interpréter comme étant une offre publique des valeurs ci-dessous mentionnées dans les provinces du Canada.

### Nouvelle émission

## AURORA LAURIER ENERGY COMPANY LTD.

\$2,000,000

PRIX: 5 000 \$ l'unité

Payable \$2,500 comptant, et par chèques post-datés aux montants de \$1,500 le 1er février 1982 et \$1,000 le 1er mai 1982.

Chaque unité comporte 1,000 actions ordinaires, le droit d'obtenir des actions privilégiées comportant les bénéfices fiscaux encourus pour l'exploration au Canada, et un warrant pour souscrire à 500 actions de Ressources Laurier Ltée., opérateur du projet.

La compagnie a l'intention d'inscrire ses actions à la cote de la Bourse.

Cette émission n'est pas souscrite, mais offerte sur une base des meilleurs efforts. L'offre est faite uniquement par prospectus dont copie peut être obtenue en contactant les soussignés ou d'autres courtiers qui peuvent également les offrir dans cette province.

### Mercier/Quimet/Masse/Inc.

2015 rue Peel  
Bureau 650  
Montréal, Québec  
H3A 1T8

Téléphone 514 284-1838

## LACHANCE, BERTRAND, BENOIT, LAVIGNE, LTÉE

1320 BOUL. GRAHAM, SUITE 100,

MONT-ROYAL, QUÉ. H3P 2G6

TEL. (514) 342-5430



COURTIER D'ASSURANCES



ARTS ET SPECTACLES

# CKVL n'aura que des émissions parlées le jour et, le soir, seulement de la musique country

par Nathalie Petrowski

Fière d'un nouveau slogan («l'information rendue publique») et d'un nouveau logo bleu, la direction de CKVL a dévoilé hier avec tambour et trompette sa nouvelle stratégie de marketing, qui dès le 8 septembre mettra de l'avant deux programmations radio-phoniques distinctes sur la même bande AM et sur la même fréquence, soit 85 au cadran.

Cette programmation double de type européen, verbale le jour et musicale le soir, est ni plus ni moins la reformulation et la réhabilitation de l'ancienne formule tiraillée entre deux concepts incompatibles, l'information et la musique country. En créant Antenne I et Antenne II, la direction du poste de Verdun veut assurer une identité propre aux deux concepts et ne pas négliger l'un au profit de l'autre. Comme le soulignait le directeur général de la station, M. Malcolm Scott, «c'est comme avoir une nouvelle station sans avoir à passer devant le CRTC».

La stratégie de marketing mise au point par les publicitaires Allard Lesiege veut répondre à une nouvelle tendance dans les communications qui se nomme la fragmentation des publics et qui vise à augmenter l'éventail des publics ainsi que leur nombre. Les publicitaires ont donc imaginé pour la station de Verdun, qui fête cette année ses 35 ans et ses 800.000 auditeurs, une programmation entièrement parlée de 5 h à 18 h tous les jours comme au bon vieux temps où CKVL offrait un mur de lignes ouvertes attisées par les propos tapageurs et passionnés d'Yvon Dupuis. M. Dupuis n'est plus là mais on a néanmoins fait appel à un autre vieux de la vieille, l'animateur Frénchie Jarraud, pour l'émission du matin. — *l'Informatin* — la plus importante émission de l'horaire radio-phonique.

Gilles Proulx, la voix du matin des derniers mois, qui avait remplacé à pied levé le tandem Pierre Bourgauff et René Homier-Roy en février dernier, est demeuré de ses fonctions d'animateur du matin. La direction lui offre cependant en prix de consolation: un bulletin d'informations d'une demi-heure chaque matin aux côtés de M. Jarraud à *l'Informatin*.

La direction de CKVL mise énormément sur cette émission du matin. Elle aura néanmoins à lutter contre de vieilles habitudes d'écoute matinales instaurées par Jacques



Tout en apportant des changements profonds à sa programmation, CKVL maintient en place l'émission gagnante de Matthias Rioux (à gauche) et Jean Cournoyer, «Face à Face», de 12 h à 14 h du lundi au vendredi.

Proulx à CKAC et par Serge Béclair à CJMS. Les deux animateurs ont en effet, l'avantage d'être animateurs du matin depuis au-delà de 10 ans. Grâce à eux, CKAC et CJMS ont su garder une stabilité dans la programmation matinale que CKVL n'a jamais trouvée. Comme le faisait remarquer Gilles Proulx, qui ne savait même pas hier que Frénchie Jarraud le remplacerait à titre d'animateur, «depuis 71, CKVL a passé 16 animateurs du matin sans jamais

donner la chance à aucun d'entre eux d'éprouver la formule au-delà du premier sondage.»

Programmée de 5 h 00 à 10 h 00, l'émission du matin semble calquée sur le modèle magazine de *CBF-Bonjour*. On y retrouve un peu de tout, de l'éditorial, des lignes ouvertes, des informations directes provenant de Nouvelles Télé-Radio et de la Presse Canadienne, des nouvelles du sport, des reportages sur la

meteo et des chroniques de services divers. Après *l'Informatin*, Antenne I pour

suivre sa programmation avec *La Belle et la Bête* animé par Hélène Fontayne et Jacques Matti, puis avec *Face à Face*, l'émission gagnante de CKVL mettant en vedette le tandem Matthias Rioux et Jean Cournoyer de 12 h 00 à 14 h 00. La compétition sera là aussi plus serrée puisque Lise Payette entrera en ondes à CJMS à 13 h 00 et qu'à CKAC, Pierre Pascau continuera à

animer *l'Informateur* jusqu'à 15 h 00.

La programmation parlée de CKVL se poursuivra l'après-midi avec le bloc services qui offrira diverses chroniques de jardinage, de santé, d'énergie, de bricolage de 15 h 30 à 17 h 00. Claude Poirier, Monsieur-détective-Montréal, sera à l'affût des événements marquants se déroulant dans la métropole. Son émission sera suivie du *Monde des champions* avec Richard Morency et Tom Lapointe.

De 18 h 00 à 1 h 00 du matin, Antenne I cédera la place à Antenne II. L'indicatif musical ne sera pas le même et la programmation sera maintenant entièrement consacrée à la musique country. En tout, on promet 70 heures par semaine de musique country aux auditeurs et aux amateurs de country avec 65% de sélections francophones et 35% de sélections anglophones, des pourcentages pour le moins étonnants quand on sait que l'industrie de la musique country est avant tout américaine et de langue anglaise. Malcolm Scott soutient toutefois qu'il se produit peut-être plus de disques country au Québec qu'à Nashville. Les animateurs d'Antenne II, spécialistes en musique country, seront André Breton et Blaise Gouin en semaine et Anik Deluk, René Ouellette, Pierre Lacasse et Richard Bastien les fins de semaine.

Au travers des années, la formule musicale country de CKVL s'est toujours avérée populaire parce que CKVL était la seule station en ville à jouer du country. Aujourd'hui, des postes comme CKAC et CJMS, voyant le succès de la formule, ont décidé eux aussi de tenter leur chance. CKAC et CJMS ne se borneront pas comme CKVL à ne jouer que du country mais ils ouvriront de nouveaux blocs musicaux qui risquent

## Bergman: ce sera mon dernier film

STOCKHOLM (Reuter) — Le cinéaste suédois Ingmar Bergman a annoncé hier qu'il renoncerait au cinéma à l'issue du film qu'il prépare actuellement.

«L'époque Bergman est terminée, a-t-il déclaré au quotidien du soir suédois *Aftonbladet*. Je viens de terminer le manuscrit du film qui sera — c'est définitif — mon dernier film.»

Bergman, qui est âgé de 63 ans, a précisé qu'il comptait s'installer dans l'île suédoise de Farde après son dernier tournage. Le cinéaste s'était exilé volontairement en 1976 en Allemagne fédérale après avoir été accusé d'évasion fiscale. Il fut par la suite disculpé.

### LE DEVOIR et CFGL FM 105.7

en collaboration avec  
LES FILMS MUTUELS  
rendent hommage à  
CATHERINE DENEUVE

et invitent  
550 personnes  
à la première du film



## Je vous aime

en présence du réalisateur CLAUDE BERRI

Le mercredi 16 septembre à 20h au cinéma Crémazie 8610 St-Denis

#### RÈGLEMENTS DE PARTICIPATION

1. Pour participer au concours, une personne doit inscrire ses nom, adresse et numéro de téléphone sur la formule de participation ou sur une simple feuille de papier et la faire parvenir à l'endroit mentionné dans la réclame.
2. Le concours débute le lundi 31 août pour se terminer le mardi 8 septembre.
3. L'attribution des invitations aux gagnants se fera entre le 9 et le 10 septembre par tirage au sort parmi toutes les formules admissibles reçues.
4. Les employés du Devoir, CFGL-FM et Les Films Mutuels, ainsi que leurs familles ne sont pas éligibles.
5. Les droits en vertu de la loi sur les concours ont été payés.
6. Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des Loteries et Courses du Québec.

Remplir et retourner à:  
Première "JE VOUS AIME"  
FILMS MUTUELS  
225 est, rue Roy, Montréal  
H2W 1M5

QUESTION: Nommez un animateur de CFGL-FM

#### RÉPONSE:

nom: \_\_\_\_\_  
adresse: \_\_\_\_\_  
ville: \_\_\_\_\_  
code: \_\_\_\_\_  
téléphone: \_\_\_\_\_

## 70 films de 26 pays à la Biennale de Venise

VENISE (AFP) — La Biennale cinématographique de Venise, qui se tient du 2 au 11 septembre, présente 70 films représentant 26 pays différents. Vingt-et-un d'entre eux se disputent les trois Lions d'or qui seront décernés.

Sont ainsi engagés pour le Lion d'or de la meilleure oeuvre: *Gallipoli*, de Peter Weir (Australie); *Eles Nao Usam Black Tie*, de Leon Hirszman (Bresil); *Ritagli* de J. Menzel (Tchécoslovaquie); *Die Bleierne Zeit*, de Margarethe von Trotta (RFA);

*Caleidoscopio* de Marian Sen (Inde); *Allkaa* (L'Incontro) de Bourhan Alaouia (Liban); *Boscoo D'Amore* de Alberto Bevilacqua (Italie); *Piso Pisello* de Peter Del Monte (Italie); *Sogni D'Oro*, de Hanni Moretti (Italie); *Pad Itaije* de L. Zafrovic (Yougoslavie); *Witch Hunt* de Anja Breien (Norvège); *The Prince of The City* de Sidney Lumet

(USA); *True Confessions* de Elu Grosbard (USA); *Il Sangue Del Tiranno* de Miklos Jancso (Hongrie); *La Caduta Delle Stelle* de I. Talankim (Union soviétique).

Six autres oeuvres sont présentées également pour le Lion d'or de la meilleure première oeuvre: *Les Jeux* de la contesse Dollingen de Graz de Catherine Binet (France); *Le Oc-*

*casione Di Rosa* de S. Piscicelli (Italie); *La Caduta Degli Angeli* Ribelli de M. T. Giordana (Italie); *Ti Ricordi Di Dolly Bell?* de E. Kusturica (Yougoslavie); *Silvestre* de J. S. Montero (Portugal); *Kargus* de J. Mimos et M.A. Trujillo (Espagne).

Ces 21 films seront également en lice pour le Lion d'or qui sera décerné à un collaborateur proche (acteur, directeur de la photographie, scénariste, monteur, etc.) du réalisateur.

La Biennale verra également la projection de cinq oeuvres hors-concours et de 22 films du réalisateur américain Howard Hawks, dans la partie «rétrospective».

INSPIRÉ DE LA BANDE DESSINÉE ORIGINALE GASTON LAGAUFFE de ANDRÉ FRANQUIN

**VOYEZ ses gaffes, ses inventions dans une explosion de gags.**

*M'enfin FAIS GAFFE A LA GAFFE!*

Avec ROGER MIRMONT MARI ANNE CHAZEL

LES ALBUMS DE GASTON LA GAFFE SONT EN VENTE DANS CES CINÉMAS ET CINE-PARCS

2<sup>e</sup> FILM AUX CINÉMAS ET CINE PARCS SUIVANTS: **le paradis 2**

st-denis 2, st-eustache, mont st-hilaire, repentigny

PRIX SPÉCIAL DU JURY FESTIVAL DE CANNES 81

**Les Années Lumière** POUR TOUS

TREVOR HOWARD / MICK FORD

UN FILM DE ALAIN TANNER

13.20 - 15.20 - 17.20  
19.20 - 21.20

**desjardins 1** BASILAIRE 1 288-3141

Une histoire d'amour qui culbute dans la folie et dans le néant... L'AVANT SCÈNE

C'est hallucinant à voir, inquiétant aussi et extrêmement pathétique.

Monique Pastel / FRANCE-SOIR

**POSSESSION** 18 ANS

un film de ANDRZEJ ZULAWSKI avec ISABELLE ADJANI - SAM NEILL

**desjardins 2** BASILAIRE 1 288-3141

Oscar du Meilleur Film Étranger

**le Tambour** 14 ANS

un film de Volker Schlöndorff, d'après le roman de Gunter Grass

**ÉLYSÉE 2** SEMAINE 6.05 & 9.00, 35 MILTON 842-6053

Paul Gegauff est peut-être le mâle-chauviniste le plus authentique et le plus fascinant, qui a jamais fait pleurer une femme à l'écran... Chabrol sait bien que les plus grandes tragédies viennent de la plus simple réalité.

Jack Kroll — Newsweek

JOSEPH GREEN PICTURES PRÉSENTE

Un film de **Claude Chabrol** 14 ANS

**"Une Partie de Plaisir"** (A Piece of Pleasure)

Avec PAUL GEGAUFF - DANIELLE GEGAUFF - PAULA MOORE - MICHEL VALLETTE

Réalisation CLAUDE CHABROL - Scénario PAUL GEGAUFF - Photographie JEAN RABIER

**ÉLYSÉE 1** SEMAINE 7.30, 9.30, 35 MILTON 842-6053

**LES GRANDES VACANCES**

une comédie satirique de **MICHEL TREMBLAY**

en collaboration avec le Théâtre de l'Œil

mise en scène de **OLIVIER REICHENBACH**

une production du **THEATRE DE L'OEIL**

du 10 au 21 SEPTEMBRE 1981, 20h, 30

relâche les mardis et mercredis

**SALLE FRED-BARRY** Théâtre de création en collaboration avec **oprovigo**

4353 rue Ste-Catherine Est Montréal, Québec 253-8974

MÉTRO PAPINEAU - AUTOBUS 34 (10 MINUTES)

**regardez notre série Gala 1981-1982 de très près... elle est spectaculaire. Ne la manquez pas!**

### LES CONCERTS GALA 8 CONCERTS POUR LE PRIX DE 6, A COMPTER DE \$34.

<p><b>15 et 16 septembre</b> Dutoit • Colette Boky, soprano MENDELSSOHN</p>	<p><b>3 et 4 février</b> Barenboim • Orchestre de Paris BEETHOVEN</p>
<p><b>27 et 28 octobre</b> Dutoit • Louis-Philippe Pelletier, pianiste STRAVINSKY</p>	<p><b>16 et 17 mars</b> Rattle • Yefim Bronfman, pianiste RACHMANINOV</p>
<p><b>10 et 11 novembre</b> Zukerman • Orchestre de Chambre St-Paul MOZART</p>	<p><b>6 et 7 avril</b> Dutoit • Yo-Yo Ma, violoncelliste DVORAK</p>
<p><b>15 et 16 décembre</b> Conlon • Claudio Arrau, pianiste BRAHMS</p>	<p><b>18 et 19 mai</b> Dutoit • Leona Mitchell, soprano, Florence Quivar, mezzo-soprano, Gordon Greer, ténor, Malcolm Smith, basse et le chœur de l'OSM VERDI (Requiem)</p>

Téléphonez, écrivez ou venez à notre service d'abonnement — 200 ouest, boul. de Maisonneuve — 842-3402. Cartes Visa ou MasterCard acceptées.

Des abonnements à moitié-prix sont offerts aux étudiants et aux personnes de 65 ans et plus grâce au journal *The Gazette*

**ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL** CHARLES DUTOIT DIRECTEUR ARTISTIQUE

# Vancouver: huit accusations de meurtre portées ces jours-ci

**VANCOUVER (PC)** — Le surintendant Bruce Northrop a révélé hier que huit accusations de meurtre au premier degré vont être portées, au cours des deux ou trois prochains jours, contre un délinquant qu'il n'a pas identifié.

Les huit victimes sont Terri Lyn Carson, 15 ans, de Surrey; Louise Chartrand, 17 ans, de Maple Ridge; Ada Anita Court, 13 ans, de Burnaby; Daryn Todd Johnsrude, 16 ans, de Saskatoon; Raymond King, 15 ans, de New Westminster; Simon Partington, 10 ans, de Surrey; Christine Weller, 12 ans, de Surrey; et une adolescente qu'on croit être une citoyenne allemande.

On a retrouvé neuf corps, depuis Noël, et on en recherche deux autres.

Clifford Robert Olson, 41 ans, de Coquitlam, a déjà été accusé du meurtre de Judy Kozma, 14 ans, de New West-

minster. Sa cause a été remise au 18 septembre, en attendant le résultat d'examen psychiatriques.

Il devra également répondre à ces accusations relatives à des délits sexuels, en plus de celle d'avoir conduit un véhicule en état d'ébriété.

L'avocat de la couronne, M. John Hall, qui prépare actuellement les accusations de meurtre, a peu d'espoir de retrouver les corps des deux

seuls disparus qui manquent encore à l'appel.

Ce sont Colleen Daignault, 13 ans, de Surrey; et Sandra Wolfsteiner, 16 ans, de Langley.

«Je ne peux pas attendre indéfiniment», a commenté Me Hall. Il a rappelé qu'au moins un des neuf cadavres déjà retrouvés a été déshabillé par des animaux sauvages et que la même chose peut être arrivée à d'autres.

## Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

**PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE RICHELIEU**  
COÛR SUPÉRIEURE. No. 765-02-000188-80. BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE. Partie demanderesse vs. CAMIL DUBOIS HELENE BOIRONNIERE DUBOIS. Partie défenderesse. - AVIS LÉGAUX. - Le 12<sup>e</sup> jour de septembre 1981 à 14 heures de l'après-midi au domicile des défendeurs, au 842 Bernard-Plou en la ville de St-Masterville, district de Richelieu, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets mobiliers du défendeur saisi en cette cause, consistant en: 1. un véhicule Dodge Aspen 1978. Conditions ARGENT COMPANT LE TOUT S'ACHETERA SUIVANT LA LOI RICHARD PLANTE. huissier. 743-5581. SOREL, ce 1<sup>er</sup> septembre 1981.

**PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE RICHELIEU**  
COÛR SUPÉRIEURE. No. 765-02-000188-80. BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE. Partie demanderesse vs. CAMIL DUBOIS HELENE BOIRONNIERE DUBOIS. Partie défenderesse. - AVIS LÉGAUX. - Le 12<sup>e</sup> jour de septembre 1981 à 14 heures de l'après-midi au domicile des défendeurs, au 842 Bernard-Plou en la ville de St-Masterville, district de Richelieu, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets mobiliers du défendeur saisi en cette cause, consistant en: 1. un véhicule Dodge Aspen 1978. Conditions ARGENT COMPANT LE TOUT S'ACHETERA SUIVANT LA LOI RICHARD PLANTE. huissier. 743-5581. SOREL, ce 1<sup>er</sup> septembre 1981.

**PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE RICHELIEU**  
COÛR SUPÉRIEURE. No. 765-02-000188-80. BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE. Partie demanderesse vs. CAMIL DUBOIS HELENE BOIRONNIERE DUBOIS. Partie défenderesse. - AVIS LÉGAUX. - Le 12<sup>e</sup> jour de septembre 1981 à 14 heures de l'après-midi au domicile des défendeurs, au 842 Bernard-Plou en la ville de St-Masterville, district de Richelieu, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets mobiliers du défendeur saisi en cette cause, consistant en: 1. un véhicule Dodge Aspen 1978. Conditions ARGENT COMPANT LE TOUT S'ACHETERA SUIVANT LA LOI RICHARD PLANTE. huissier. 743-5581. SOREL, ce 1<sup>er</sup> septembre 1981.

**PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE RICHELIEU**  
COÛR SUPÉRIEURE. No. 765-02-000188-80. BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE. Partie demanderesse vs. CAMIL DUBOIS HELENE BOIRONNIERE DUBOIS. Partie défenderesse. - AVIS LÉGAUX. - Le 12<sup>e</sup> jour de septembre 1981 à 14 heures de l'après-midi au domicile des défendeurs, au 842 Bernard-Plou en la ville de St-Masterville, district de Richelieu, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets mobiliers du défendeur saisi en cette cause, consistant en: 1. un véhicule Dodge Aspen 1978. Conditions ARGENT COMPANT LE TOUT S'ACHETERA SUIVANT LA LOI RICHARD PLANTE. huissier. 743-5581. SOREL, ce 1<sup>er</sup> septembre 1981.

**PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE RICHELIEU**  
COÛR SUPÉRIEURE. No. 765-02-000188-80. BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE. Partie demanderesse vs. CAMIL DUBOIS HELENE BOIRONNIERE DUBOIS. Partie défenderesse. - AVIS LÉGAUX. - Le 12<sup>e</sup> jour de septembre 1981 à 14 heures de l'après-midi au domicile des défendeurs, au 842 Bernard-Plou en la ville de St-Masterville, district de Richelieu, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets mobiliers du défendeur saisi en cette cause, consistant en: 1. un véhicule Dodge Aspen 1978. Conditions ARGENT COMPANT LE TOUT S'ACHETERA SUIVANT LA LOI RICHARD PLANTE. huissier. 743-5581. SOREL, ce 1<sup>er</sup> septembre 1981.

**PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE RICHELIEU**  
COÛR SUPÉRIEURE. No. 765-02-000188-80. BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE. Partie demanderesse vs. CAMIL DUBOIS HELENE BOIRONNIERE DUBOIS. Partie défenderesse. - AVIS LÉGAUX. - Le 12<sup>e</sup> jour de septembre 1981 à 14 heures de l'après-midi au domicile des défendeurs, au 842 Bernard-Plou en la ville de St-Masterville, district de Richelieu, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets mobiliers du défendeur saisi en cette cause, consistant en: 1. un véhicule Dodge Aspen 1978. Conditions ARGENT COMPANT LE TOUT S'ACHETERA SUIVANT LA LOI RICHARD PLANTE. huissier. 743-5581. SOREL, ce 1<sup>er</sup> septembre 1981.

**PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE RICHELIEU**  
COÛR SUPÉRIEURE. No. 765-02-000188-80. BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE. Partie demanderesse vs. CAMIL DUBOIS HELENE BOIRONNIERE DUBOIS. Partie défenderesse. - AVIS LÉGAUX. - Le 12<sup>e</sup> jour de septembre 1981 à 14 heures de l'après-midi au domicile des défendeurs, au 842 Bernard-Plou en la ville de St-Masterville, district de Richelieu, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets mobiliers du défendeur saisi en cette cause, consistant en: 1. un véhicule Dodge Aspen 1978. Conditions ARGENT COMPANT LE TOUT S'ACHETERA SUIVANT LA LOI RICHARD PLANTE. huissier. 743-5581. SOREL, ce 1<sup>er</sup> septembre 1981.

**PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE RICHELIEU**  
COÛR SUPÉRIEURE. No. 765-02-000188-80. BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE. Partie demanderesse vs. CAMIL DUBOIS HELENE BOIRONNIERE DUBOIS. Partie défenderesse. - AVIS LÉGAUX. - Le 12<sup>e</sup> jour de septembre 1981 à 14 heures de l'après-midi au domicile des défendeurs, au 842 Bernard-Plou en la ville de St-Masterville, district de Richelieu, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets mobiliers du défendeur saisi en cette cause, consistant en: 1. un véhicule Dodge Aspen 1978. Conditions ARGENT COMPANT LE TOUT S'ACHETERA SUIVANT LA LOI RICHARD PLANTE. huissier. 743-5581. SOREL, ce 1<sup>er</sup> septembre 1981.

**PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE RICHELIEU**  
COÛR SUPÉRIEURE. No. 765-02-000188-80. BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE. Partie demanderesse vs. CAMIL DUBOIS HELENE BOIRONNIERE DUBOIS. Partie défenderesse. - AVIS LÉGAUX. - Le 12<sup>e</sup> jour de septembre 1981 à 14 heures de l'après-midi au domicile des défendeurs, au 842 Bernard-Plou en la ville de St-Masterville, district de Richelieu, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets mobiliers du défendeur saisi en cette cause, consistant en: 1. un véhicule Dodge Aspen 1978. Conditions ARGENT COMPANT LE TOUT S'ACHETERA SUIVANT LA LOI RICHARD PLANTE. huissier. 743-5581. SOREL, ce 1<sup>er</sup> septembre 1981.

## APPEL D'OFFRES ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE SOUTH HULL

**Propriétaire:** Le Greater Hull School Board 170, rue Principale  
**Architectes:** Aylmer (Québec) 91H 6K1 Audet, Blais et Grouin 18, rue Fontaine  
**Ingénieurs en structure:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique & électricité:** Pageau, Morel, Lefebvre 13, rue Bateau  
**Ingénieurs en aménagement extérieur:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique des sols:** Aylmer (Québec) 91H 6J5

**Propriétaire:** Le Greater Hull School Board 170, rue Principale  
**Architectes:** Aylmer (Québec) 91H 6K1 Audet, Blais et Grouin 18, rue Fontaine  
**Ingénieurs en structure:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique & électricité:** Pageau, Morel, Lefebvre 13, rue Bateau  
**Ingénieurs en aménagement extérieur:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique des sols:** Aylmer (Québec) 91H 6J5

**Propriétaire:** Le Greater Hull School Board 170, rue Principale  
**Architectes:** Aylmer (Québec) 91H 6K1 Audet, Blais et Grouin 18, rue Fontaine  
**Ingénieurs en structure:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique & électricité:** Pageau, Morel, Lefebvre 13, rue Bateau  
**Ingénieurs en aménagement extérieur:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique des sols:** Aylmer (Québec) 91H 6J5

**Propriétaire:** Le Greater Hull School Board 170, rue Principale  
**Architectes:** Aylmer (Québec) 91H 6K1 Audet, Blais et Grouin 18, rue Fontaine  
**Ingénieurs en structure:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique & électricité:** Pageau, Morel, Lefebvre 13, rue Bateau  
**Ingénieurs en aménagement extérieur:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique des sols:** Aylmer (Québec) 91H 6J5

**Propriétaire:** Le Greater Hull School Board 170, rue Principale  
**Architectes:** Aylmer (Québec) 91H 6K1 Audet, Blais et Grouin 18, rue Fontaine  
**Ingénieurs en structure:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique & électricité:** Pageau, Morel, Lefebvre 13, rue Bateau  
**Ingénieurs en aménagement extérieur:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique des sols:** Aylmer (Québec) 91H 6J5

**Propriétaire:** Le Greater Hull School Board 170, rue Principale  
**Architectes:** Aylmer (Québec) 91H 6K1 Audet, Blais et Grouin 18, rue Fontaine  
**Ingénieurs en structure:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique & électricité:** Pageau, Morel, Lefebvre 13, rue Bateau  
**Ingénieurs en aménagement extérieur:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique des sols:** Aylmer (Québec) 91H 6J5

**Propriétaire:** Le Greater Hull School Board 170, rue Principale  
**Architectes:** Aylmer (Québec) 91H 6K1 Audet, Blais et Grouin 18, rue Fontaine  
**Ingénieurs en structure:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique & électricité:** Pageau, Morel, Lefebvre 13, rue Bateau  
**Ingénieurs en aménagement extérieur:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique des sols:** Aylmer (Québec) 91H 6J5

**Propriétaire:** Le Greater Hull School Board 170, rue Principale  
**Architectes:** Aylmer (Québec) 91H 6K1 Audet, Blais et Grouin 18, rue Fontaine  
**Ingénieurs en structure:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique & électricité:** Pageau, Morel, Lefebvre 13, rue Bateau  
**Ingénieurs en aménagement extérieur:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique des sols:** Aylmer (Québec) 91H 6J5

**Propriétaire:** Le Greater Hull School Board 170, rue Principale  
**Architectes:** Aylmer (Québec) 91H 6K1 Audet, Blais et Grouin 18, rue Fontaine  
**Ingénieurs en structure:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique & électricité:** Pageau, Morel, Lefebvre 13, rue Bateau  
**Ingénieurs en aménagement extérieur:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique des sols:** Aylmer (Québec) 91H 6J5

**Propriétaire:** Le Greater Hull School Board 170, rue Principale  
**Architectes:** Aylmer (Québec) 91H 6K1 Audet, Blais et Grouin 18, rue Fontaine  
**Ingénieurs en structure:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique & électricité:** Pageau, Morel, Lefebvre 13, rue Bateau  
**Ingénieurs en aménagement extérieur:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique des sols:** Aylmer (Québec) 91H 6J5

**Propriétaire:** Le Greater Hull School Board 170, rue Principale  
**Architectes:** Aylmer (Québec) 91H 6K1 Audet, Blais et Grouin 18, rue Fontaine  
**Ingénieurs en structure:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique & électricité:** Pageau, Morel, Lefebvre 13, rue Bateau  
**Ingénieurs en aménagement extérieur:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique des sols:** Aylmer (Québec) 91H 6J5

**Propriétaire:** Le Greater Hull School Board 170, rue Principale  
**Architectes:** Aylmer (Québec) 91H 6K1 Audet, Blais et Grouin 18, rue Fontaine  
**Ingénieurs en structure:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique & électricité:** Pageau, Morel, Lefebvre 13, rue Bateau  
**Ingénieurs en aménagement extérieur:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique des sols:** Aylmer (Québec) 91H 6J5

**Propriétaire:** Le Greater Hull School Board 170, rue Principale  
**Architectes:** Aylmer (Québec) 91H 6K1 Audet, Blais et Grouin 18, rue Fontaine  
**Ingénieurs en structure:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique & électricité:** Pageau, Morel, Lefebvre 13, rue Bateau  
**Ingénieurs en aménagement extérieur:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique des sols:** Aylmer (Québec) 91H 6J5

**Propriétaire:** Le Greater Hull School Board 170, rue Principale  
**Architectes:** Aylmer (Québec) 91H 6K1 Audet, Blais et Grouin 18, rue Fontaine  
**Ingénieurs en structure:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique & électricité:** Pageau, Morel, Lefebvre 13, rue Bateau  
**Ingénieurs en aménagement extérieur:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique des sols:** Aylmer (Québec) 91H 6J5

**Propriétaire:** Le Greater Hull School Board 170, rue Principale  
**Architectes:** Aylmer (Québec) 91H 6K1 Audet, Blais et Grouin 18, rue Fontaine  
**Ingénieurs en structure:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique & électricité:** Pageau, Morel, Lefebvre 13, rue Bateau  
**Ingénieurs en aménagement extérieur:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique des sols:** Aylmer (Québec) 91H 6J5

**Propriétaire:** Le Greater Hull School Board 170, rue Principale  
**Architectes:** Aylmer (Québec) 91H 6K1 Audet, Blais et Grouin 18, rue Fontaine  
**Ingénieurs en structure:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique & électricité:** Pageau, Morel, Lefebvre 13, rue Bateau  
**Ingénieurs en aménagement extérieur:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique des sols:** Aylmer (Québec) 91H 6J5

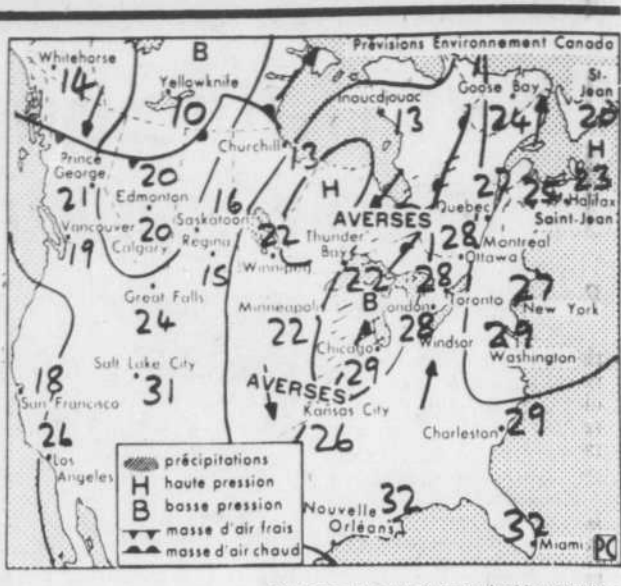
**Propriétaire:** Le Greater Hull School Board 170, rue Principale  
**Architectes:** Aylmer (Québec) 91H 6K1 Audet, Blais et Grouin 18, rue Fontaine  
**Ingénieurs en structure:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique & électricité:** Pageau, Morel, Lefebvre 13, rue Bateau  
**Ingénieurs en aménagement extérieur:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique des sols:** Aylmer (Québec) 91H 6J5

**Propriétaire:** Le Greater Hull School Board 170, rue Principale  
**Architectes:** Aylmer (Québec) 91H 6K1 Audet, Blais et Grouin 18, rue Fontaine  
**Ingénieurs en structure:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique & électricité:** Pageau, Morel, Lefebvre 13, rue Bateau  
**Ingénieurs en aménagement extérieur:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique des sols:** Aylmer (Québec) 91H 6J5

**Propriétaire:** Le Greater Hull School Board 170, rue Principale  
**Architectes:** Aylmer (Québec) 91H 6K1 Audet, Blais et Grouin 18, rue Fontaine  
**Ingénieurs en structure:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique & électricité:** Pageau, Morel, Lefebvre 13, rue Bateau  
**Ingénieurs en aménagement extérieur:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique des sols:** Aylmer (Québec) 91H 6J5

**Propriétaire:** Le Greater Hull School Board 170, rue Principale  
**Architectes:** Aylmer (Québec) 91H 6K1 Audet, Blais et Grouin 18, rue Fontaine  
**Ingénieurs en structure:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique & électricité:** Pageau, Morel, Lefebvre 13, rue Bateau  
**Ingénieurs en aménagement extérieur:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique des sols:** Aylmer (Québec) 91H 6J5

**Propriétaire:** Le Greater Hull School Board 170, rue Principale  
**Architectes:** Aylmer (Québec) 91H 6K1 Audet, Blais et Grouin 18, rue Fontaine  
**Ingénieurs en structure:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique & électricité:** Pageau, Morel, Lefebvre 13, rue Bateau  
**Ingénieurs en aménagement extérieur:** Barré, Renaud, Charron inc. 9, rue Cholette  
**Ingénieurs en mécanique des sols:** Aylmer (Québec) 91H 6J5



SPORTS

Williams endosse toute la responsabilité à propos de Rogers
Les Expos perdent à cause de Parrish

par Richard Milo

CINCINNATI — Larry Parrish a connu une soirée misérable hier au River Front Stadium, où il a été directement responsable de quatre points non mérités marqués par les

Reds de Cincinnati en cinquième manche, entraînant les Expos dans une défaite amère de 9-8 devant 14,910 spectateurs.

Après le match, le gérant Dick Williams a dit sèchement qu'il ne faudrait pas s'étonner de voir Brad Mills remplacer Parrish au troisième but, ce soir, alors que Charlie Lea fera face à Frank Pastore lors du deuxième match de la série.

La défaite est d'autant plus démoralisante que les Expos avaient surmonté un déficit de 8-3 en marquant cinq points dans les trois dernières manches. Tim Raines a produit trois points en septième et huitième manche et des circuits en solo par John Milner en huitième et Andre Dawson en neuvième ont permis aux Expos d'égaliser le compte 8-8. Il s'agissait du deuxième circuit de Dawson au cours du match.

C'est un simple de Ray Knight, un coup frappé du bout du bâton contre Bill Lee, après deux retraits en neuvième, qui a donné la victoire aux Reds. Il a poussé au marbre Ron Oester, qui s'était rendu sur les buts lorsque Larry Parrish n'a pu le retirer à la suite d'un roulant, incapable de sortir la balle de son

gant. «J'ai dit, lorsque nous avons appelé Brad Mills, qu'il aurait la chance de commencer quelques matchs au troisième but, a dit Williams. J'ai été patient avec Parrish, j'espérais qu'il se retrouverait mais tel n'est pas le cas.»

«Ne me demandez pas ce qui s'est produit en cinquième. Allez voir Parrish, il saura vous répondre mieux que moi,» a-t-il ajouté, visiblement déçu du rendement au troisième but.

Parrish a commis deux erreurs d'affilée sur deux balles à double jeu, en cinquième. L'adversaire a profité de ces largesses pour marquer quatre points et prendre une confortable avance de 8-3. Il a mal relayé au deuxième but une balle frappée en sa direction par Mike O'Berry et il a ensuite jonglé avec la balle frappée vers lui par Mario Soto.

Ray Burris (6-6) a subi la défaite. Il a accordé neuf coups sûrs en quatre manches et deux tiers, alors qu'il n'avait accordé qu'un seul coup sûr aux Reds en huit manches jeudi dernier à Montréal.

À l'attaque, Andre Dawson a dirigé l'offensive de 12 coups sûrs en frappant ses 18e et 19e circuits de la saison. Deux erreurs majeures: Garry Carter a couru à la suite d'un ballon mais il n'y avait qu'un seul retrait en première après que les Expos aient marqué deux

points, et Warren Cromartie a trébuché sur le deuxième but pour être retiré en neuvième après que Dawson eut égalé le compte et avant que Milner ne s'amène au marbre.

Le président-directeur général des Expos, John McHale, a assisté au match avec sa femme. McHale et Williams ont eu un bref entretien au cours de l'après-midi et les deux hommes ont discuté des différentes possibilités qui s'offrent à eux pour remplacer Steve Rogers.

Un fait demeure: Williams a endossé l'entière responsabilité d'avoir utilisé Rogers pour courir à la place de Gary Carter dimanche et s'il devait choisir de nouveau, il prendrait la même décision, préférant demander à un lanceur de courir plutôt que d'utiliser un réserviste capable de frapper.

«Rogers court bien les buts et j'ai pensé que c'était le meilleur homme disponible dans les circonstances, a-t-il expliqué. Je ne voulais pas utiliser Tim Wallach ou encore Brad Mills afin de les avoir sur le banc à ma disposition.»

Stan Bahnsen commencera son deuxième match seulement cette saison. Il avait lancé pendant cinq manches contre St. Louis en juin. Le sort des Expos au monticule repose maintenant entre ses mains jusqu'au retour de Rogers.

«Rogers court bien les buts et j'ai pensé que c'était le meilleur homme disponible dans les circonstances, a-t-il expliqué. Je ne voulais pas utiliser Tim Wallach ou encore Brad Mills afin de les avoir sur le banc à ma disposition.»

Stan Bahnsen commencera son deuxième match seulement cette saison. Il avait lancé pendant cinq manches contre St. Louis en juin. Le sort des Expos au monticule repose maintenant entre ses mains jusqu'au retour de Rogers.

«Rogers court bien les buts et j'ai pensé que c'était le meilleur homme disponible dans les circonstances, a-t-il expliqué. Je ne voulais pas utiliser Tim Wallach ou encore Brad Mills afin de les avoir sur le banc à ma disposition.»

Stan Bahnsen commencera son deuxième match seulement cette saison. Il avait lancé pendant cinq manches contre St. Louis en juin. Le sort des Expos au monticule repose maintenant entre ses mains jusqu'au retour de Rogers.

«Rogers court bien les buts et j'ai pensé que c'était le meilleur homme disponible dans les circonstances, a-t-il expliqué. Je ne voulais pas utiliser Tim Wallach ou encore Brad Mills afin de les avoir sur le banc à ma disposition.»

Stan Bahnsen commencera son deuxième match seulement cette saison. Il avait lancé pendant cinq manches contre St. Louis en juin. Le sort des Expos au monticule repose maintenant entre ses mains jusqu'au retour de Rogers.

«Rogers court bien les buts et j'ai pensé que c'était le meilleur homme disponible dans les circonstances, a-t-il expliqué. Je ne voulais pas utiliser Tim Wallach ou encore Brad Mills afin de les avoir sur le banc à ma disposition.»

Stan Bahnsen commencera son deuxième match seulement cette saison. Il avait lancé pendant cinq manches contre St. Louis en juin. Le sort des Expos au monticule repose maintenant entre ses mains jusqu'au retour de Rogers.

Des oiseaux de malheur pour les Alouettes...

par André Chartrand

Même les oiseaux de malheur n'auraient pu prédire le triste sort réservé aux Alouettes de Montréal depuis le début de cette saison qui s'annonce misérable...

Une victoire et sept défaites... L'offensive la plus amicale de la ligue et la défensive la plus généreuse.

Il n'y a vraiment que les Argonautes de Toronto, contre qui les locaux ont gagné leur seul match, et par la peau des dents encore, pour les sauver du ridicule.

Et la seconde moitié du calendrier que les Alouettes entameront dimanche prochain en Saskatchewan ne laisse présager rien de bon. La troupe de Joe Scannella a été piétinée à Vancouver (48-8) et à Winnipeg (58-2). Il reste donc sur son itinéraire dans l'Ouest Regina, Edmonton et Calgary.

En toute objectivité, on ne peut voir, à moins d'un revirement de situation de toute façon inattendu, comment les Alouettes parviendront à battre chez elles les puissantes équipes de l'«autre» section de la Ligue canadienne de football: 1-10!

Reste les matches à domicile et celui à Toronto. Au Stade olympique, la formation montréalaise recevra successivement les Tiger-Cats de Hamilton, lesStampeders de Calgary, les Blue Bombers de Winnipeg et les Rough Riders d'Ottawa.

On peut déjà coiffer les Tiger-Cats du championnat de l'Est même si la moitié des matches seulement ont été disputés. Ce titre acquis trop hâtivement pourrait inciter à relâcher leurs efforts, mais leur instructeur, l'Américain Frank Kush, n'est pas du genre à s'apitoyer sur le sort de ses joueurs, d'autant plus qu'il vise maintenant le championnat combiné de la LCF.

La compétition féroce que se livrent les clubs de l'Ouest, que seuls les Tiger-Cats sont en mesure de vaincre, ne devrait pas non plus laisser beaucoup de chance aux Alouettes. Additionnons donc trois défaites de plus: 1-13!

Le match à Toronto le 17 septembre pourrait bien être le moment de vérité pour les Alouettes et les Argonautes. Ces derniers n'ont toujours pas remporté une seule victoire, ils voudront sans doute ne pas manquer leur coup contre la seule équipe qui est à leur portée... de médiocrité. L'issue de ce match pourrait en effet déterminer l'équipe de dernière position advenant le cas où les Alouettes ne puissent plus gagner de l'année. Mais il aura malgré tout la chance de terminer leur inqualifiable saison sur une note victorieuse contre Ottawa, lors d'un match, (imaginez le ridicule!) qui pourrait leur permettre de se hisser en deuxième position avec une fiche de 3-13...

Bien que nous n'ayons atteint que la mi-saison, il est d'ores et déjà assuré que les Alouettes ne connaîtront jamais une campagne aussi positive que l'engagement de Vince Ferragamo et James Scott, Billy «White Shoes» Johnson, David Overstreet et Keith Gary, avoir laissé supposer. Elle est bien loin la coupe Grey que plusieurs voyaient à Montréal avant même que la saison ne débute.

Plusieurs facteurs expliquent les contre-performances répétées des Alouettes, dont le moindre n'est pas que la LCF ait adopté cette année un calendrier intégré, qui prouve hors de tout doute la supériorité des clubs de l'Ouest sur ceux de l'Est (18 victoires, trois défaites, 652 points pour, 334 contre).

Il y a évidemment, et surtout, le niveau de performance atteint par «nos moineaux» sur le plan individuel. Vince Ferragamo ne s'est pas encore acclimaté au style de jeu canadien. Il n'a pas appris à «lire» les formations défensives qu'on lui présente et le 12e joueur canadien, le maraudeur, lui cause bien des soucis. Admettons même que l'offensive montréalaise est légèrement supérieure depuis que Scannella choisit lui-même les jeu, et voilà ce que nous a valu un quart-arrière qu'on disait supérieur, et de loin, à la moyenne. Johnson et Scott offrent un bon rendement, même si la fugue de ce dernier n'a sûrement pas aidé Scannella à créer une atmosphère de travail propice au dépassement individuel parmi les joueurs canadiens sous-payés. Quant à Overstreet et Gary, qu'il suffise de dire qu'ils sont trop bien rémunérés pour leur valeur. Dans la NFL, ces deux joueurs auraient sans doute dû user leur culture sur le bout du banc pendant au moins une saison avant d'avoir la chance de jouer. Il leur aurait fallu apprendre leur métier avant d'obtenir un poste régulier au football professionnel, ce qu'ils n'auront même pas le loisir de faire à Montréal.

Steve Rogers: fêlure d'une côte

CINCINNATI — Les Expos seront privés des services de Steve Rogers pendant au moins une semaine, sinon davantage. Le gérant Dick Williams a indiqué dans son bureau, avant le match d'hier, que le droitier souffre d'une fêlure à une côte, à la suite de sa glissade au deuxième but comme coureur suppléant, en onzième manche du match de dimanche, perdu 5-4 en 12 manches.

Rogers n'a pas fait le voyage à Cincinnati, mais on espère qu'il puisse lancer le match de demain contre les Reds. Charlie Lea lancera donc ce soir, et Stan Bahnsen commencera mercredi, à la place de Rogers.

«Pour le moment, Bahnsen lancera mercredi, a dit Williams. Bill Lee sera utilisé en relève, parce qu'il lance de la gauche. Il est toujours possible que l'on rappelle un joueur des mineurs. Je sais que M. McHale (John) a fait des appels aujourd'hui (hier). Williams est présentement

dans ses petits souliers, lui qui a préféré employer son meilleur lanceur comme coureur d'urgence au lieu d'un réserviste. Une décision pour le moins surprenante, qui pourrait avoir des suites fâcheuses pour le gérant des Expos. Le bruit court déjà que Williams sera congédié si les Expos ne participent par aux éliminatoires. Il doit certainement y avoir un fond de vérité puisque Williams a augmenté sa ration de Scotch depuis son arrivée à Cincinnati.

Rogers s'est blessé en effectuant une superbe glissade pour empêcher l'inter des Braves d'Atlanta, Rafael Ramirez, de compléter un double-jeu. Il a couru à la place de Gary Carter, qui a été choisi hier le joueur de la semaine dans la Ligue nationale. Carter a produit 11 points en trois matchs contre les Reds de Cincinnati, six points mardi dernier quatre points mercredi et un point jeudi.

Steve Shutt et Mike Gartner retirés
Bowman est sûr de gagner

EDMONTON (PC) — L'ailier gauche Steve Shutt et l'ailier droit Mike Gartner ont été les deux derniers joueurs retraits hier par les dirigeants d'Équipe-Canada, qui ont réduit leur alignement à la limite permise de 20 joueurs et trois gardiens en vue de la Coupe Canada qui se met en branle aujourd'hui.

Le directeur-gérant Cliff Fletcher a révélé également que le gardien Don Edwards, désigné dimanche comme gardien substitut, retournera au camp des Sabres de Buffalo, puisque les règlements internationaux ne lui permettent pas de s'entraîner avec l'équipe.

L'instructeur-chef Scotty Bowman a mentionné que les dirigeants de l'équipe avaient surtout pensé en termes de la polyvalence quand ils ont retraits les deux derniers joueurs.

«Nous avons vérifié toutes les positions, a dit Bowman. Nous voulions soumettre une liste de sept défenseurs, ce qui nous laissait seulement 13 joueurs d'avant. Nous avons retraits Shutt et Gartner sans aucune raison particulière, sauf pour ce qui est des positions de la vitesse, de la polyvalence. Nous pensions qu'il fallait se protéger en cas de blessure. Pour ce qui est de jouer en désavantage numérique par exemple, si Butch Goring est blessé, nous pourrions utiliser Ken Linseman. Si quelque chose arrive à Guy Lafleur ou à Mike Bossy, Danny Gare pourrait les remplacer.»

Par ailleurs, l'équipe américaine n'a eu à retraits aucun joueur pour atteindre la limite permise. L'ailier Paul Holmgren et le défenseur Bill Nyrop se sont désistés. Holmgren souffre d'une dislocation de l'épaule et Nyrop souffre de pneumonie.

L'instructeur d'Équipe-Canada avait un conseil à donner à ses joueurs avant la rencontre contre la Finlande, premier match du tournoi de la Coupe Canada.

«J'ai dit aux gars que les matches qui semblent très faciles sur papier sont souvent les plus difficiles à remporter



Wayne Gretzky, Butch Goring et Ron Duguay étaient très attentifs aux dernières recommandations de Scotty Bowman hier à Edmonton, où l'équipe canadienne disputera son premier match de la Coupe Canada ce soir contre la Finlande. (Photolaser CP)

sur la patinoire». Équipe-Canada, qui semble en bonne condition physique, a mis fin à son entraînement hier et Bowman a révélé que son équipe allait être prête à affronter les Finlandais.

La Coupe Canada se met donc en branle aujourd'hui. À Edmonton, en plus du match Finlande-Canada, la Suède rencontre les États-Unis et à Winnipeg, l'Union soviétique se mesurera à la Tchecoslovaquie.

Dans le vestiaire de l'équipe canadienne, la confiance règne. Bowman et son assistant, Al McNeil, ont mentionné que l'équipe était prête physiquement et mentalement. Le défenseur Denis Potvin s'est dit assez en forme pour jouer et le joueur de centre Bryan Trotter a mentionné que l'équipe est prête à faire le travail qu'on attend d'elle.

«Nous avons confiance dans notre système de jeu, a dit Trotter bien calmement. Parfois le système fonctionne, parfois il ne fonctionne pas. Tout dépend de la façon dont nous exécutons les jeux. Si tout le monde fait de l'échec avant et si tout le monde fait son travail, tout fonctionnera.»

Trotter, qui pivota le trio composé de Mike Bossy et Clark Gillies, ses compagnons de ligne avec les Islanders de New York, a mentionné que l'équipe ne prendra pas la Finlande à la légère, même si sur papier, elle semble représenter l'équipe la plus faible de tout le tournoi.

«Nous savons que les Finlandais ne sont pas battus à l'avance. Nous jouerons notre match, nous suivrons le plan de match préparé par Scotty. Si nous perdons, ce sera de sa faute», a-t-il dit en riant.

Bowman a admis qu'il craignait un certain relâchement après la victoire de son équipe 3-2 contre l'URSS lors du dernier match hors-concours samedi dernier.

BASEBALL

Ligue Nationale

Hier Philadelphia 11, Atlanta 8 Montréal 8, Cincinnati 9 New York 1, Houston 6

Chicago à San Diego Pittsburgh à Los Angeles

Aujourd'hui

Philadelphie, Carlton (10-3) à Atlanta, Mahler (4-4), 19 h 35 Montréal, Lea (4-4) à Cincinnati, Pastore (3-6), 19 h 35 New York, Falcone (2-3) à Houston, Niekro (7-7), 20 h 35 Chicago, Martz (4-6) à San Diego, Wise (2-5), 22 h 05 Pittsburgh, Solomon (5-4) à Los Angeles, Valenzuela (11-4), 22 h 35 St-Louis, Forsch (7-3) à San Francisco, Blue (6-5), 22 h 35

Ligue Américaine

Hier Seattle 4, Baltimore 3 Californie 1, Boston 4 Oakland 5, Cleveland 3 Detroit 3, Chicago 1 New York 7, Minnesota 0 Milwaukee 5, Kansas City 1 Toronto 3, Texas 0

Aujourd'hui Californie, Forsch (10-5) à Boston, Stanley (7-4), 19 h 30 Seattle, Abbott (2-4) à Baltimore, McGregor (9-3), 19 h 30 Oakland, Norris (9-5) à Cleveland, Denny (5-4), 19 h 35 Detroit, Petry (6-5) à Chicago, Burns (8-2), 20 h 30 New York, Reuschel (1-1) à Minnesota, Redfern (4-7), 20 h 35 Milwaukee, Haas (8-4) à Kansas City, Hammaker (0-0), 20 h 35 Toronto, Leal (4-9) au Texas, Darwin (8-6), 20 h 35

LIGUE NATIONALE

Table with 4 columns: Section, g, p, moy., diff. Rows for ST-LOUIS, MONTREAL, CHICAGO, NEW YORK, PHILADELPHIE, PITTSBURGH.

LIGUE AMÉRICAINNE

Table with 4 columns: Section, g, p, moy., diff. Rows for DETROIT, MILWAUKEE, BALTIMORE, BOSTON, NEW YORK, TORONTO, CLEVELAND, OAKLAND, CHICAGO, KANSAS CITY, CALIFORNIE, TEXAS, MINNESOTA, SEATTLE.

HOCKEY

Coupe Canada

Ce soir Suède c. USA, à Edmonton URSS c. Tchecoslovaquie, à Montréal à Winnipeg Canada c. Finlande, à Edmonton Suède c. URSS, à Winnipeg Canada c. USA, à Edmonton Samedi, 5 septembre Suède c. Finlande, à Winnipeg URSS c. USA, à Edmonton Canada c. Tchecoslovaquie, à Winnipeg Lundi, 7 septembre Canada c. Suède, à Montréal Tchecoslovaquie c. USA, à Montréal à Winnipeg Mercredi, 9 septembre Suède c. Tchecoslovaquie, à Ottawa Finlande c. USA, à Montréal Canada c. URSS, à Montréal Vendredi, 11 septembre Demi-finale, à Ottawa Demi-finale, à Montréal Dimanche, 13 septembre Finale à Montréal, 20 h

SOCCER

Ligue Nord-Américaine

Dimanche Montréal 2, Los Angeles 1 (Montréal gagne la série 2-1) San Diego 2, Portland 1 (San Diego gagne la série 2-1) Chicago 3, Seattle 2 (Chicago gagne la série 2-1) Mercredi (Quarts-de-finale) Chicago à Montréal New York à Tampa Bay San Diego à Jacksonville

FOOTBALL

Ligue Canadienne

Dimanche Edmonton 44, Saskatchewan 34 Vendredi C.-Britannique à Ottawa Dimanche Montréal en Saskatchewan Lundi Toronto à Calgary Edmonton à Hamilton

LIGUE CANADIENNE

Table with 4 columns: Section, g, p, n, moy., pts. Rows for HAMILTON, OTTAWA, MONTREAL, TORONTO, C.-BRITANNIQUE, EDMONTON, WINNIPEG, SASKATCHEWAN, CALGARY.

en bref...

KC congédie Jim Frey

KANSAS CITY, Mo. (AP) — Les Royals de Kansas City ont congédié hier le gérant Jim Frey qu'ils ont immédiatement remplacé par Dick Howser, un ancien gérant des Yankees de New York. Sous la direction de Frey, les Royals ont conservé une fiche de 30-40 cette saison, et de 10-10 depuis la reprise des activités.

Templeton à l'hôpital

ST. LOUIS (AP) — Le joueur d'arrêt-court Garry Templeton des Cards de St-Louis a été hospitalisé hier souffrant de troubles émotifs. Templeton a été suspendu par le gérant Whitey Herzog mercredi dernier après qu'il eut commis des gestes obscènes à l'égard du public.

En deux mots

Le lanceur J.R. Richard des Astros de Houston, victime d'une crise cardiaque il y a 13 mois, fait de nouveau partie de l'alignement de l'équipe et pourrait même affronter les Mets de New York au cours des prochains jours. Le nom de Mike Ivie, victime de fatigue mentale, a également été ajouté à la liste des joueurs actifs... Le releveur Sparky Lyle des Phillies de Philadelphie, a décidé de demeurer avec l'équipe après avoir menacé de prendre sa retraite à la suite de quelques contre-performances... Mike Smith, qui était l'an dernier entraîneur des Jets de Winnipeg, dirigera les Oilers de Tulsa de la Ligue centrale cette saison... Les Browns de Cleveland de la LNF ont congédié le botteur de précision Don Cockroft, un vétéran de 14 saisons... La compagnie Playtex remettra un prix de \$1 million à la joueuse de tennis qui remportera durant la même année le championnat des États-Unis en salle, la coupe Family Circle, le tournoi de Wimbledon et l'Omnium des États-Unis... Arnold Palmer se rendra en Chine prochainement afin de doter le pays de son premier terrain de golf... Le quart-arrière Dan Pastorini a été retraits par les Raiders d'Oakland... Le Torontois Glenn Michibata a remporté le tournoi Scholl de tennis en disposant de Steve Rogul par 6-3 et 6-2... Billie Jean King a été nommée commissaire de Team Tennis, devenant ainsi la première femme à détenir un tel poste dans le sport professionnel... Kirk Gibson des Tigers de Detroit a été nommé le joueur de la semaine dans la Ligue américaine de baseball... L'Allemand de l'est Lothar Thoms a remporté la médaille d'or sur le kilomètre contre la montre amateurs aux championnats du monde de cyclisme.

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOIS CROISÉS

Crossword puzzle grid with numbers 1-12 indicating starting positions.

- 1-Quel a lieu dans des temps égaux
2-Qui habite le long d'une rivière... Première femme.
3-Plante appelée aussi pied-de-veau... Plomb.
4-Douleur du voile de dessous des religieuses... Partie antérieure d'un projectile.
5-Mépris... Unité de travail.
6-Scandale... Atmosphère.
7-Grandes villes de charpenterie... Habitation en bois de sapin de divers peuples du nord de l'Afrique et de l'Asie.
8-Rivière d'Allemagne occidentale... Prononce en criant.
9-Faire des vers... Holmium... Mois de Marie.
10-A demi... Joignent une chose à une autre.
11-Nerveuse de pierre... Que l'on apporte en naissant.
12-Arroser, en parlant des terres... Thallium.

Solution d'hier with a crossword grid and the words: GÉAL, INÉDITE, AVIRON, TOLET, BEGARD, AZESE, AQUILIN, LUT, RUE ANCRAS, DE OSERAS, P, L, SI, LIVE FER, NECROPOLE, LI, EU, ILS THON, TORIL, IOTA, IDE ONTARIO, DYSPEE, ERNE.

# Le «testament» de M. Masse

Le mémoire que la Fraternité des policiers de la CUM a remis au premier ministre, M. René Lévesque, au cours de la semaine dernière a été publié dans des circonstances peu favorables. Le public, les autorités et les journalistes s'affairaient en effet à méditer sur l'imposant rapport de la commission McDonald sur les méfaits de la Gendarmerie royale du Canada. Nous savons déjà, même si l'enquête Keable a été empêchée d'aller jusqu'au bout de tous ses dossiers, que certains des méfaits de la police fédérale étaient aussi pratique reçue au sein de la police de la Communauté urbaine de Montréal. Mais à certains égards, il y aurait une situation plus grave encore à la CUM. Que leur syndicat ait tort ou raison, les policiers municipaux de l'île de Montréal sont convaincus que leur service est en train de sombrer dans l'incohérence administrative la plus complète.

Aussi le public et le gouvernement du Québec seraient-ils bien avisés de prêter l'oreille aux propos du président démissionnaire de la Fraternité, M. Gilles Masse.

Certes, comme tout syndicat militant qui a souvent mailles à partir avec son employeur, la Fraternité ne saurait prétendre à l'objectivité d'un enquêteur externe impartial. N'ayant pas à administrer directement les derniers publics qui sont votés pour la police à Montréal, les membres et les dirigeants de la Fraternité sont naturellement moins conscients des problèmes fiscaux très sévères qui se sont développés ces dernières années dans les municipalités. Enfin, comme les syndiqués du secteur public et parapublic, il leur arrive de perdre de vue la situation à maints égards très privilégiée qui est la leur par rapport aux syndiqués et aux simples travailleurs du secteur privé.

En revanche, comme nombre de syndicats regroupant des travailleurs professionnels ou semi-professionnels, la Fraternité est à même de faire valoir des vues bien informées, bien inspirées aussi sur la qualité du travail policier et sur les problèmes d'organisation qui influent sur le rendement et la motivation de ses membres. Le public a peut-être surtout retenu des interventions de la Fraternité des policiers de Montréal les grèves sélectives auxquelles ce syndicat a eu recours dans ses négociations laborieuses avec la CUM. Mais il importe de rappeler que la Fraternité s'est généralement comportée en syndicat responsable, respectueux des lois et des tribunaux, et soucieux, dans plusieurs dossiers, de faire valoir

démocratiquement ses vues aux citoyens et aux autorités compétentes. À ce double titre, le premier ministre doit prêter la plus grande attention au mémoire du président sortant de la Fraternité sur «la situation de la police de la Communauté urbaine de Montréal».

Sous l'ironie mordante de ce rapport et derrière le verbe parfois désabusé de M. Gilles Masse, une analyse fort poussée est faite de la situation anarchique qu'ont laissée à la tête de ce service les tentatives multiples du législateur d'unifier et de rationaliser les forces policières de l'île et leur direction. Entre le chef de police, le Conseil de sécurité de la CUM et la Communauté elle-même, le syndicat des policiers ne sait plus à quel patron se vouer, et force est de constater avec la Fraternité que le régime «multicéphale» actuel est malsain, inefficace et source de dangereuses tensions. La société attend de la police efficacité et discipline. En revanche, les policiers ont droit à une direction qui soit claire et pleinement responsable du service. Visiblement, à moins de vouloir affaiblir la police en multipliant les instances qui en ont charge, Québec devra ramener ses légistes au travail et mettre plus d'ordre dans ce chapitre des lois de la CUM.

Une autre source de conflit et de paralysie viendrait, non plus des structures, mais de l'attitude même de la CUM à l'endroit de la Fraternité. Celle-ci, malgré ses enquêtes, n'a pu tirer au clair les jeux politiques qui lui ont valu d'être constamment à couteaux tirés avec la CUM. Mais, à en juger par certaines statistiques de griefs et de procédures judiciaires, à en croire aussi certaines déclarations, les policiers ont pu à bon droit s'être sentis victimes d'un anti-syndicalisme systématique. La Fraternité se croit en présence d'une pratique en vertu de laquelle, au lieu d'appliquer honnêtement la convention collective, la CUM recourt systématiquement aux tribunaux, quitte à perdre la plupart de ses causes (et avec, l'argent des contribuables ainsi dépensés par les avocats!). Un examen serré et impartial de ces contentieux s'impose, car si vraiment les tribunaux sont utilisés pour bafouer les contrats de travail, il ne faudra pas se surprendre de voir les policiers en prendre large à leur tour avec la loi.

Mais ce qui frappe surtout l'observateur, c'est l'incapacité du service de police de Montréal de produire ses propres cadres intermédiaires et supérieurs. La Fraternité dénonce le système des promotions, l'autoritarisme «militaire» d'une partie de la hiérarchie du service, tout en voulant conserver dans son

unité de négociation la plupart des officiers. Le syndicalisme touche ici à une de ses contradictions internes: en protégeant tous ses membres, il permet à des incompetents et à des m'as-tu-vu de prendre du grade dans le service. En exigeant qu'on comble tous ces postes, la Fraternité consolide du même coup la structure paramilitaire qu'elle juge, par ailleurs, incompatible avec une police moderne et des enquêtes intelligentes. Une réforme s'impose là aussi, mais ne faudrait-il pas d'abord que la Fraternité fasse le consensus parmi ses membres?

Sur les structures proprement juridiques de la direction de la police de la CUM, sur les tâches dévolues aux policiers dans ce service, la Fraternité a fait faire des études substantielles, qui lui permettent de parler en connaissance de cause. À certains égards, le syndicat prenait même sur ces questions une avance sur son vis-à-vis patronal. Mais, en particulier sur les problèmes d'organisation du travail, un effort parallèle d'éducation tout aussi important s'imposait auprès des membres. Le journal interne de la Fraternité publie à peu près tous les documents qui intéressent ses membres. À en juger par les tumultes qui se sont produits récemment à des assemblées de la Fraternité, ses syndiqués ont aussi besoin d'un supplément de formation.

Dans son «testament» au premier ministre, M. Masse souligne avec raison que d'autres groupes professionnels mécontents de leur régime administratif sont en train d'atteindre les limites de leur patience. Dans le cas de la police, les réformes seraient devenues urgentes. Ces changements ne tiennent pas seulement à la capacité financière des pouvoirs publics et à la tolérance fiscale des contribuables. Ils dépendent de l'intelligence que le gouvernement a de ces problèmes et de la volonté politique qu'il a de leur faire face. La Fraternité devra, certes, apprendre à discuter avec ses propres membres des meilleures solutions à apporter au service de police de la CUM. Mais cet exercice sera plus fructueux si les policiers ont la conviction que, de leur côté, les autorités politiques ne vont pas se dérober.

Le gouvernement Lévesque s'étonne avec raison du comportement du gouvernement fédéral à l'endroit de la GRC et du rapport McDonald. Mais son dossier est-il vraiment plus brillant à l'égard de la police de Montréal?

Jean-Claude LECLERC

## LETTRES AU DEVOIR

### Le Festival des Films du Monde

À l'exemple de l'agriculture et des pêches, du textile ou de plusieurs autres secteurs de l'activité économique québécoise, le cinéma d'ici n'est pas exclu des problèmes de production, de distribution et de diffusion. Entre ces différents milieux existe une interdépendance économique et culturelle et quand l'un ou l'autre de ces secteurs est menacé, c'est la collectivité tout entière qui en subit les soubresauts.

Cette conjonction entre les divers aspects de notre activité économique trouve des exemples nouveaux tous les jours. Par ailleurs, la mainmise extérieure sur notre économie nationale n'est pas prête de se résorber et ce sont les contribuables, depuis longtemps habitués à cette pratique, qui, encore une fois, font les frais de cette aliénation systématique.

L'implantation chez nous de Kraft Food a fait disparaître nos fromageries de village de la même manière que les centres commerciaux ont brisé les économies régionales au profit de la rentabilité du «made in USA». Il en est de même pour les majors du cinéma américain qui voudraient assujettir notre production cinématographique nationale pour mieux nous asservir et nous dissoudre collectivement. La voie ainsi libérée, tous nos produits pourront continuer à nous parvenir d'ailleurs ou, dans une faible mesure, être fabriqués ici mais pensés par d'autres à leur seul profit.

L'objectif de l'invasisseur est simple: niveler les différences nationales et nous convier tous autant que nous sommes au comptoir trans-continental des hamburgers MacDonald. Pour cela, tous les moyens sont bons.

C'est dans ce contexte global qu'il faut situer le Festival des Films du Monde qui n'est que l'illustration, en 1981, de notre état de servage séculaire. Chez nous, le cinéma étranger accapare plus de 95% de nos écrans. Avec son programme, le Festival des Films du Monde nous propose d'aller encore plus loin. Tout cela, bien sûr, cautionné par nos ministres de la culture qui, sans gêne apparente, utilisent à cette fin les fonds de l'État.

Consciemment ou pas, ce Festival demeure un agent culturel à la solde des cultures outre-frontières et plus particulièrement étatsunienne. La fête à laquelle il nous convie n'est finalement qu'un enterrement collectif sous le couvert d'un soi-disant ouverture mondialiste.

Dans un tel contexte, c'est notre goût et notre manière de faire, en un mot notre culture qui est menacée. C'est tout notre état d'être qui en prend un bon coup. Pierre Vadeboncoeur en a fait le titre d'un ouvrage, *Un génocide en douceur*.

Il faut de toute urgence que l'État se retire de ce gaspillage honteux et donne, une fois pour toutes, priorité à notre cinématographie. Ce jour-là, ce sera une grande fête qu'on aura, en adulte, envie de partager avec des peuples dans un esprit d'ouverture égalitaire.

François BRAULT

St-Lambert, août 1981

### Le Nicaragua vécu

La présente a pour but d'informer le lecteur sur l'expérience vécue par un groupe ayant séjourné au Nicaragua pendant un mois, soit du 18 mai au 16 juin de cette année. Ce groupe désire vous communiquer ses observations sur la période de reconstruction présentement en cours dans ce pays ravagé par la guerre il y a deux ans.

Composé de vingt-trois étudiants et de quatre responsables (14 garçons et 13 filles), le groupe, parrainé par le service de pastoralité du Collège de la région de l'amiante à Thetford-Mines, a voulu poser lui-même un geste concret de solidarité en participant à la construction d'une école pour adultes, dans la ville de San Marcos.

Nous tenons aussi à vous rendre compte du chemin parcouru depuis la libération du 19 juillet 1979, des tensions et des problèmes qui sévissent actuellement et des perspectives d'avenir, tels que nous les avons perçus, suite aux contacts établis au Nicaragua.

Le Nicaragua, à la fin du régime du dictateur Somoza, était presque entièrement dépendant de l'agriculture d'exportation: 40% des enfants y mouraient de faim avant d'avoir deux ans; l'analphabétisme touchait 50% de la population; les femmes étaient soumises à une oppression grave dans la famille; sans oublier que l'année 1979 voyait périr 25.000 personnes dans la guerre civile et que les récoltes nécessaires à l'économie furent détruites.

La première année du régime sandiniste fut des plus actives. Le cap était maintenant changé: ce n'est plus un régime sous la domination impérialiste qui enrichit la minorité dominante, mais un régime qui se préoccupe de la majorité, en particulier des plus pauvres et des plus démunis.

En plus de réorganiser complètement les pouvoirs municipaux, de créer une milice populaire, de légiférer en faveur des laissés pour compte (femme et enfants laissés seuls) et de reconnaître les groupes populaires de masse, la première année de la libération a mis en branle une vaste croisade pour l'alphabétisation.

Étant donné que nous-mêmes, étudiants, allions construire une école, c'est avec un certain émoi que nous avons reçu des témoignages de jeunes étudiants nous racontant l'expérience qu'ils ont vécue. Ils sont allés, pendant six mois, enseigner à lire et à écrire à des compatriotes des campagnes et des montagnes, bravant les maladies, le paludisme entre autres, bien connu par les «campesinos». La réussite du projet fut inégalable: le taux d'analphabétisme baissa de 50% à 13%. Le résultat de cette première année de pouvoir populaire suffit pour susciter notre admiration et notre respect.

La deuxième année, elle aussi, devait être importante. Une campagne pour la santé, mise en marche avec dynamisme, arrive à point pour ce pays qui a des conditions de salubrité tout à fait insuffisantes. L'expérience nous l'a appris à nos dépens: notre groupe dans sa presque totalité fut touché par la maladie.

Au même moment, une campagne pour la défense nationale et une autre pour la production économique sont menées de front pour pallier à l'attitude négative des États-Unis. En effet, l'administration Reagan, qui ne voit pas d'un très bon oeil le Nicaragua, lui refuse l'aide économique et contraint les nouveaux dirigeants de ce petit pays à augmenter sa capacité militaire en vue de se défendre contre une invasion anti-révolutionnaire.

Les Sandinistes, cependant, ne font par l'unanimité: plusieurs militants de la révolution voient d'un mauvais oeil le rationne-

ment, certains editoriaux écrits par des Russes dans des journaux nationaux, ainsi qu'une lenteur administrative énervante. D'autre part, une opposition nationale arrogante composée de la bourgeoisie locale, avec en tête son journal, *La Prensa*, divise le pays qui aurait pourtant grand besoin d'unité.

Durant notre séjour, nous avons été témoins d'une période critique pour l'Église du pays. La Conférence des évêques venait de s'opposer à ce que les prêtres continuent à exercer des responsabilités politiques à titre de ministres dans le nouveau gouvernement. Nous avons alors senti deux conceptions opposées dans la même Église: l'une se reconnaissait peuple de Dieu, partie prenante du processus révolutionnaire mais critique à l'intérieur de la révolution, l'autre se reconnaissait missionnaire, avec ses propres organisations, dialoguant de pouvoir à pouvoir, critique mais à l'extérieur des organisations que se donne le pays.

En conclusion, les problèmes internes du Nicaragua sont originaux, mais ce pays du tiers-monde a, des difficultés à s'appropriation en énergie. Les capitaux manquent et le conflit Est-Ouest les affecte. Aussi, avant de colorer en rouge le Nicaragua sur une carte du monde, essayons en tant qu'individus ou groupes, de nous solidariser avec un peuple qui a besoin de l'aide d'un pays comme le nôtre, possesseur de capitaux et de techniques qui pourraient les favoriser et les aider à réaliser un socialisme nicaraguayen propre à eux.

Real CLICHE

Gilles ROY

pour Amistad III

Collège de la région de l'amiante Thetford-Mines, 31 août

### Et le statut d'ingénieur!

Le débat opposant l'Ordre des ingénieurs du Québec et ses membres aux instances décisionnelles gouvernementales ainsi qu'aux groupes de pression qui ont dû nécessairement s'activer, semble actuellement se résorber. Peut-être le nombre restreint des interventions et l'émotivité des arguments invoqués y sont-ils pour quelque chose.

Certains aspects du problème (on peut dire qu'il y a un problème... du moins tant qu'un décret ne viendra pas proclamer le contraire) n'ont pas été suffisamment considérés.

Du point de vue de la logique il faut garder à l'esprit que le nom même d'École de Technologie supérieure contient une ligne de démarcation professionnelle implicite: en effet le nom implique une différence dans la vocation finale par rapport à celle évoquée dans le nom des écoles ou facultés de génie traditionnelles. Dans une école de technologie on forme des technologues (à moins d'un décret subtil...) et dans une école d'ingénierie on forme des ingénieurs! Je demeure convaincu que les fondateurs de cet établissement n'ont pas manqué de suite dans les idées au point d'informer un établissement dont le but est de former des ingénieurs en lui donnant le nom d'«école de technologie», ils auraient plutôt opté pour un nom moins potentiellement sujet à controverse du genre «École d'ingénierie d'application» par exemple.

Si par ailleurs le but initial (c'est facile de dire cela après coup) était de former des ingénieurs d'application pourquoi ne pas avoir créé des options d'application (des options où l'accent aurait été mis sur les stages pratiques) à l'intérieur même des programmes de génie déjà existants dans les établissements officiellement reconnus depuis longtemps? Une telle démarche aurait été plus limpide alors que maintenant il est très tentant d'imaginer du grenouillage quelque part: on s'est trompé et plutôt que de l'admettre on s'entête à créer un malaise là où il n'y en avait pas. On ne peut faire d'une démarche douteuse une démarche claire et sans équivoque à l'aide d'un secret: c'est là le vice de forme dans la conduite de ceux qui ont pris cette décision.

Quant à la pertinence de mettre sur le marché des ingénieurs d'application permettez-moi d'en douter ou tout au moins de douter de la «marketing» sous-jacente à cela: il y a présentement des variétés d'ingénieurs pour tous les goûts: des vendeurs, des patrons, des ronds-de-cuir, des enseignants, des chercheurs, des ministres, des bons et des mauvais, des théoriciens, des concepteurs etc. etc. sans oublier des ingénieurs d'application... cela m'étonnerait énormément de déceler une saveur nouvelle dans la variété d'«ingénieurs» qu'on va bientôt produire — tout ce qu'on pourra constater c'est une diminution dans la qualité.

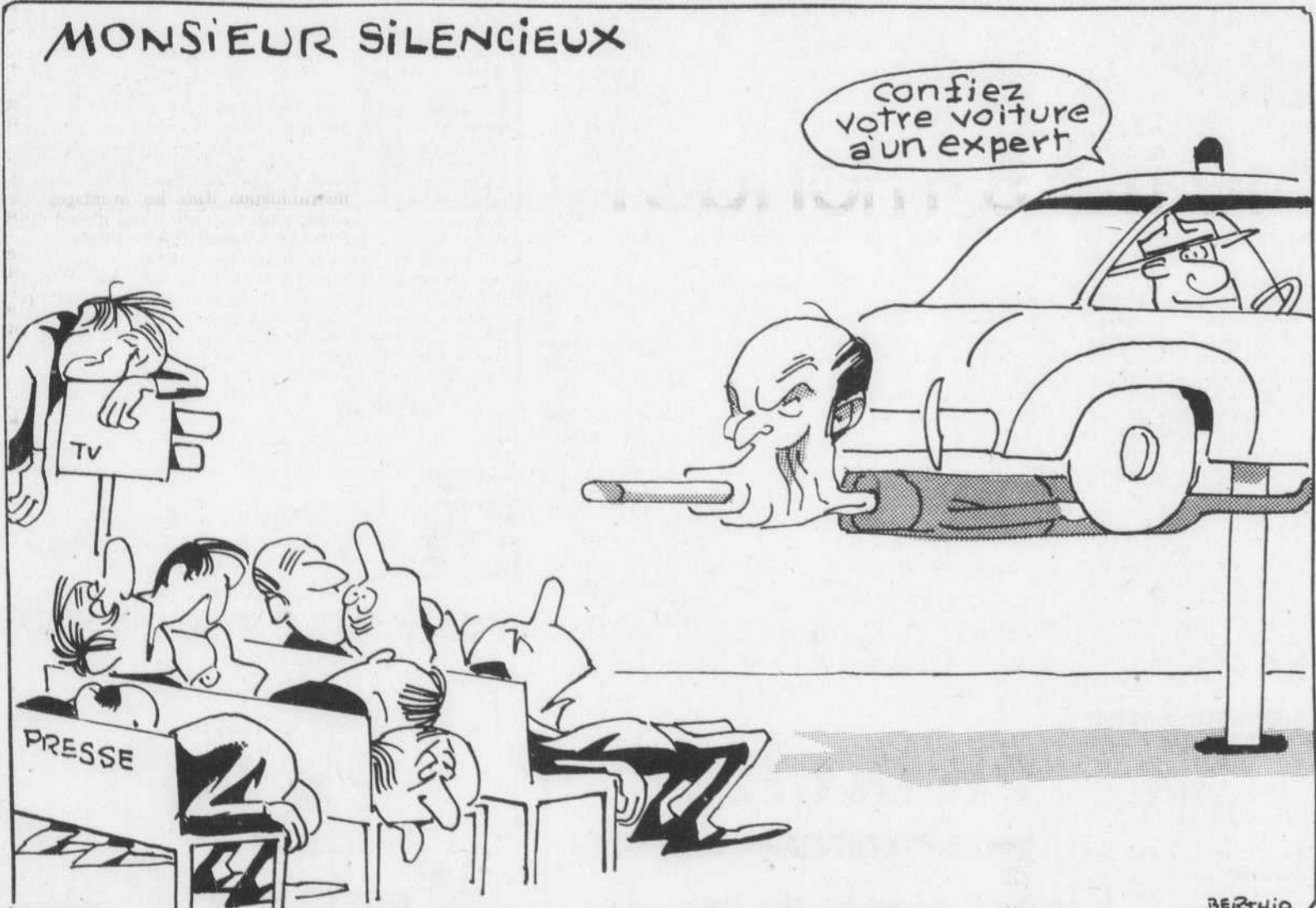
Il est fallacieux de croire que des gens qui ont choisi un programme d'étude amputé de plusieurs cours difficiles (je ne contesterai pas les affirmations des registraires d'université) pourront acquérir un potentiel équivalent à ceux qui ont tenu le coup durant quatre ou cinq années ardues dans une école de génie.

Enfin à certains qui se réjouissent (tout en félicitant M. Laurin de sa décision...) du fait qu'enfin on va cesser d'attacher de l'importance à l'emballage et ne plus s'en tenir qu'à la valeur propre des individus, je pose une question courtoise (car une telle naïveté est stupéfiante): pourquoi alors cherchez-vous à vous donner du statut à l'aide du titre d'ingénieur? Où se situe la valeur propre dans tout cela?

Guy LÉGER

Ingénieur

Montréal, 21 août



## ACTUALITÉ

# Réflexions sur une commission défunte

par Robert Décaré

Il existe différentes façons de saboter les travaux d'une commission d'enquête dont les conclusions ne sont pas celles auxquelles s'attendait un gouvernement. Il y a la mise sur la table après quelques mots gentils de bienvenue. MM. Pepin, Roberts et compagnie en savent quelque chose. Au moins, au crédit d'Ottawa, reconnaissons que le gouvernement fédéral avait alors agi avec franchise. Ne parvenant pas vraiment à camoufler sa rage, faute de temps peut-être, la Commission de l'unité canadienne ayant publié son Rapport sitôt ce dernier remis au premier ministre. Le juge McDonald et ses deux compères n'ont pas eu le même flair et ont laissé amplement de temps au gouvernement pour réagir, aller au devant des coups et préparer une riposte de taille. Autre manière, en fait, de saboter une commission.

Sous le couvert, poli, de l'acceptation générale d'une recommandation visant à établir un service civil de sécurité, Ottawa n'en a pas moins, en deux temps trois mouvements, nommé d'office le futur directeur de ce service (la Commission recommandait pourtant qu'il fût choisi après consultation avec les chefs des partis d'opposition), fait suivre la publication du Rapport d'une conférence de presse du solliciteur général, associé à cette conférence de

presse et aux propos du solliciteur général le futur directeur du service, publié les opinions de deux juristes aux yeux desquels les activités de la GRC n'étaient pas illégales, incité les membres de la GRC à occuper les fonctions dirigeantes du futur service, proclamé que la GRC continuerait à ne pas violer les lois puisqu'elle ne les viole pas... Et, dans un dernier geste d'éclat, Ottawa a appelé le premier ministre lui-même à exposer ses vues, qui ne sont pas celles des commissaires, sur la légalité des actes commis par la GRC. Un enterrement de grande classe, quoi!

L'acharnement du gouvernement Trudeau à démolir la crédibilité des trois commissaires se comprend d'autant moins que leur Rapport, à toutes fins utiles, blanchit les membres du cabinet et le premier ministre lui-même. Si, comme cherche à nous le dire Ottawa, les commissaires ont erré dans leur appréciation de la légalité des actions de la GRC, s'ils ont erré dans l'établissement d'un mécanisme complexe de contrôle des activités du futur service de sécurité, se pourrait-il alors qu'ils aient aussi erré en ne se montrant pas aussi sévères à l'égard des membres du cabinet et du premier ministre lui-même? Après tout, si les Commissaires n'ont rien compris aux lois quand ils concluaient à la culpabilité de la GRC, se pourrait-il qu'ils n'aient rien compris non plus

quand ils concluaient à l'innocence des politiciens? S'ils sont tombés dans un excès de légalisme en accusant les membres de la GRC, peut-être ont-ils fait de même en absolvant les politiciens?

Ottawa s'appuie, pour discréditer les conclusions des trois commissaires, sur les opinions de deux juristes. Quatre années, \$10 millions d'efforts sont écartés au profit de deux opinions commanditées par le gouvernement fédéral, l'une auprès d'un ancien membre de la Cour suprême du Canada — il est regrettable que ce dernier, et le gouvernement qui lui a fait appel, aient permis que l'aurole qui s'attache à un ancien membre de la Cour soit utilisée à des fins partisanes, à l'abri de tout débat public et judiciaire — l'autre auprès d'un membre d'une étude dont les deux associés seniors sont un sénateur libéral et un ancien gouverneur général nommé par Lester Pearson.

Entre le fruit de quatre années de recherche menée par une commission indépendante, et celui de deux mois de recherche menée par deux avocats chargés par le gouvernement de réfuter les conclusions de la commission, Ottawa choisit, sans hésitation, sans réserve, l'opinion de ses deux conseillers. Ottawa, comme la GRC dont c'est la devise, maintient le droit qui fait son affaire.

Ces deux opinions, pourtant écrites en 1981, servent à justifier l'atti-

tude de M. Trudeau et de son cabinet en 1970? À John Starnes qui lui disait, en 1970, que la GRC commettait des actes illégaux depuis 20 ans, le premier ministre, après une réflexion de onze années, répond, sans jadis s'être enquis de la nature de ces activités et sur la foi d'opinions en 1981, qu'elles n'étaient pas illégales, donc qu'il n'avait pas, alors, à s'enquérir de leur nature... Un peu grossier, non, comme porte de sortie? La Gendarmerie pourra continuer, sous un autre nom, à faire ce qu'elle faisait puisque, de l'avis de deux personnes, ce n'était pas illégal. Les mêmes gens qui en faisaient partie se transformèrent en civils et président, aux côtés d'un directeur déjà associé à la condamnation du rapport McDonald, aux destinées du nouveau service de sécurité. Le contrôle du service sera réduit au minimum, la population devant se satisfaire du fait que ce service (comme si ce n'était pas le cas dans le passé) devra faire rapport à un ministre. Et dans dix ans, une nouvelle commission d'enquête sera chargée de vérifier si les gestes posés par ce service civil étaient légaux et si le ministre responsable savait ce qui s'y passait. Cette commission conclura que le service civil avait sombré dans la torpéte reprochée jadis au service policier et recommandera, pour régler la situation une fois pour toutes, la création d'un service ecclésiastique...

# La charte québécoise des droits

## Un instrument perfectible

par Francine Fournier

Au début du mois d'octobre, la Commission parlementaire de la Justice tiendra des séances sur la Charte des droits et libertés de la personne. Dans le texte qui suit, Francine Fournier, présidente de la Commission des droits de la personne du Québec, rappelle l'importance des travaux de cette Commission, propose quelques amendements à la Charte et offre l'appui de la Commission à toute personne et à tout regroupement qui jugeraient utile d'y recourir.

est impérieux que soient connues les difficultés matérielles de la Commission.

### ■ L'âge comme motif de discrimination

L'inscription de l'âge comme motif illicite de discrimination à l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne constitue l'une des préoccupations les plus anciennes de la Commission des droits de la personne. Dès son premier rapport annuel, *Un défi de justice pour tous* (1976), un amendement à la Charte était demandé avec insistance: «Une première lacune a été rapidement identifiée, soit l'absence de l'âge comme motif illicite de discrimination. Il nous semble qu'au niveau des principes, ce point est indiscutable et qu'il ne faille pas monter un dossier bien long avant que d'acquiescer» (p. 21).

Il est à noter à cet égard que l'ensemble des lois définissant les droits de la personne dans les provinces canadiennes, de même que la loi fédérale, incluent, bien que d'une façon variable, cette interdiction de faire de la discrimination en raison de l'âge.

Malgré l'absence de ce motif de la sphère d'intervention de la Commission des droits de la personne, les demandes d'aide à ce sujet n'ont cessé d'affluer.

Ces demandes ont surtout trait au secteur du travail bien qu'elles touchent également d'autres secteurs tels le logement, l'accès aux lieux publics, etc.

Dans le secteur du travail, l'âge intervient de façon particulièrement dramatique à l'embauche et à l'occasion de mises à pied. On refuse d'embaucher les personnes jugées trop jeunes ou trop vieilles. On congédie les individus qui dépassent un certain seuil d'âge pour les remplacer par d'autres ayant moins d'ancienneté et qu'on pourra de ce fait payer moins cher. Étant donné la difficulté de se trouver un emploi après un certain âge, les individus ainsi «remerciés» n'arriveront que très difficilement à se retrouver du travail, rarement un emploi équivalent. Les travailleurs non syndiqués qui sont par ailleurs les moins protégés, sont particulièrement vulnérables. Les femmes qui souhaitent réintégrer le milieu du travail après quelques années d'arrêt sont également dans une situation très difficile.

Un nombre croissant de plaintes nous parviennent également au sujet de l'obligation de prendre sa retraite à un âge donné.

Aussi la Commission des droits de la personne considère-t-elle l'inclusion de ce motif interdit de discrimination comme un besoin sans cesse plus pressant. L'impossibilité dans laquelle elle se trouve de justifier son impuissance à intervenir dans des cas d'injustice flagrante mine sérieusement sa crédibilité.

L'inclusion de ce motif dans la Charte pose bien sûr la question des limites inférieures et supérieures d'âge qui marquent la sphère de la discrimination interdite.

Au niveau de la limite inférieure, la position de la Commission est à l'effet qu'elle ne saurait être restreinte que dans les situations où le législateur a statué spécifiquement à cet égard.

Quant à la limite supérieure, toute restriction nous paraît odieuse puisqu'elle entérine cette tendance, fortement accusée dans nos sociétés, à l'exclusion des personnes âgées.

### ■ La retraite obligatoire

La CDP estime que l'âge devrait être défini de telle manière à rendre illégal le



Francine Fournier

principe d'un âge obligatoire de la retraite. La CDP a pris connaissance, à cet égard, du rapport du comité spécial du Sénat canadien sur les politiques relatives à la retraite (*Retraite sans douleur*), lequel favorise l'abolition de la retraite obligatoire après une période transitoire de cinq années pendant laquelle l'âge de la retraite (obligatoire) serait successivement décalé d'année en année. Cette position a été entérinée par la Commission fédérale des droits de la personne. La CDP a noté également les changements législatifs intervenus aux États-Unis, où la retraite obligatoire a été abolie dans de nombreux secteurs de la fonction publique fédérale. Enfin, la CDP a tenu compte du résultat des travaux de la 66ème Session de la Conférence internationale du travail, laquelle a vu l'adoption d'une recommandation visant à réviser les dispositions législatives et les pratiques nationales relatives à la retraite obligatoire.

Estimant que les arguments présentés en faveur du maintien d'un âge obligatoire de la retraite ne sont pas particulièrement convaincants (v.g. favorise l'emploi des jeunes, mobilité professionnelle, gestion des ressources humaines, etc.) la CDP recommande:

— que l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne soit modifié, de façon à ce que l'âge soit ajouté aux motifs illicites de discrimination déjà prévus;

— que l'âge soit défini de manière à ne pas permettre le maintien d'un âge obligatoire de la retraite.

La Commission favorise donc la mise sur pied de mécanismes souples de mise à la retraite, ce qui implique que l'âge de la retraite soit facultatif. Enfin, sur la base du principe inscrit dans la Charte com-

mandant que les conditions de travail soient justes et raisonnables, la Commission, en accord avec le BIT, favorise l'abaissement de l'âge possible de la retraite.

### ■ Les droits des autochtones

La Commission a déjà souligné les lacunes, en ce qui concerne les populations amérindiennes, Inuit et Métis, de l'article 43 de la Charte qui assure le droit des personnes appartenant à des minorités ethniques de maintenir et de faire progresser leur propre vie culturelle avec les autres membres de leur groupe. Les premiers occupants du pays ont en effet des droits spécifiques qui ne peuvent être assimilés à ceux des autres minorités culturelles ou ethniques. Il s'agit des droits ancestraux ou issus de traités: ceux-ci doivent être affirmés sans ambiguïté.

La Commission, dans une déclaration officielle a, en 1978, établi sa position quant à la question des droits territoriaux qui lui est apparue comme préalable à toute autre question qui pourrait se poser concernant les droits des autochtones et quant à son refus d'accepter la procédure traditionnelle au Canada, qui pose comme principe préalable obligatoire à toute négociation l'extinction des droits territoriaux des autochtones. Elle a reconnu que les revendications des autochtones, comme peuples distincts, sont bien connues et se sont exprimées à travers une continuité historique et une détermination inébranlable, qu'il s'agisse des droits de chasse, de pêche et de piégeage, d'indemnités diverses de la protection de leur culture et de leur mode de vie, comme de la volonté d'administrer eux-mêmes leurs affaires et leurs territoires.

La Commission estime donc qu'un article doit être ajouté à la Charte au chapitre des droits économiques et sociaux affirmant de façon spécifique les droits des Autochtones.

### ■ Discrimination et avantages sociaux

L'article 90 de la Charte (art. 97, L.Q. 1975, ch. 6) a pour effet d'autoriser certaines formes de discrimination (celles autrefois prohibées par les articles 11, 13,

16, 17 et 19 de la Charte) en ce qui a trait aux régimes de rentes ou de retraite, à un régime d'avantages sociaux, si cette discrimination est fonction du sexe ou de l'état civil.

Le texte de l'article 90 n'ayant pas été modifié lors de l'introduction des nouveaux motifs illicites de discrimination (v.g. orientation sexuelle et handicap), il est également permis d'agir de manière discriminatoire, sur la base de ces motifs, en matière d'avantages sociaux.

La CDP estime que la discrimination en matière d'avantages sociaux ne devrait, pas plus qu'en d'autres domaines, être pratiquée. C'est pourquoi elle réclame l'abrogation de l'article 90 de la Charte, lequel constitue une exception — injustifiée, du point de vue de la CDP — au principe général de non-discrimination.

Plus spécifiquement, la CDP s'est déjà prononcée, par voie de résolution, pour l'élimination de toute distinction fondée sur le sexe en matière de régimes d'avantages sociaux, même lorsque cette distinction est prétendument justifiée par des considérations actuarielles.

En ce qui a trait à l'état civil, la CDP est d'avis que le conjoint de fait soit traité de la même manière que le conjoint légalement marié.

Les propositions présentées sont à l'effet que:

La définition des «enfants à charge» que l'on retrouve généralement dans les divers régimes d'avantages sociaux, soit élargie de manière à inclure, sur la base de critères appropriés et raisonnables, toute personne à charge, sans distinction aucune fondée sur l'état civil et les liens de parenté.

Qu'il est également plus compatible avec l'esprit de la Charte que les personnes de même sexe vivant ouvertement ensemble d'une manière continue et stable, soient considérées comme conjoints pour les fins des formules d'avantages sociaux.

Quant à la situation particulière des personnes handicapées, elle ne devrait justifier nulle situation d'exception en ce qui a trait aux avantages sociaux, l'handicapé devant à cet égard être distingué de l'état de santé, lequel peut être valablement considéré, dans certaines situations particulières.

Enfin, si, tel que recommandé, l'âge est retenu comme motif illicite de discrimination, ceci devrait impliquer, en matière d'avantages sociaux, l'abolition de la retraite obligatoire.

Conséquemment, la CDP recommande: — que l'article 90 de la Charte des droits et libertés de la personne soit abrogé;

— qu'un pouvoir de réglementation lui soit accordé relativement à la non-discrimination dans les avantages sociaux, plusieurs distinctions devant être faites vu la complexité du sujet.

L'urgence de l'abrogation de cet article est très grande. Il est particulièrement embarrassant d'avoir comme partie intégrante d'une Charte vouée à la défense des droits et libertés, un article autorisant spécifiquement la discrimination.

(A suivre)

# Les énergies nouvelles, espoir pour le tiers-monde?

par Yao Assogba

Originaire du Togo, l'auteur de cet article est sociologue. Il prépare actuellement un doctorat en administration et politique scolaires (sciences de l'éducation) à l'Université Laval.

rait, au cours des décennies 80 et 90, sortir ces pays de leur «sous-développement».

Mon hypothèse est donc que les énergies nouvelles sont potentiellement susceptibles d'aider le tiers-monde à résoudre ses problèmes économiques et sociaux, mais pas de façon mécanique. Développer ces énergies est une condition nécessaire mais non suffisante pour le progrès économique et social des pays du tiers-monde. Pour être efficace, je présume que tout projet de développement fondé sur les énergies nouvelles et renouvelables doit:

1) s'inspirer de la philosophie de ce qu'on peut appeler «la technologie appropriée» (3);

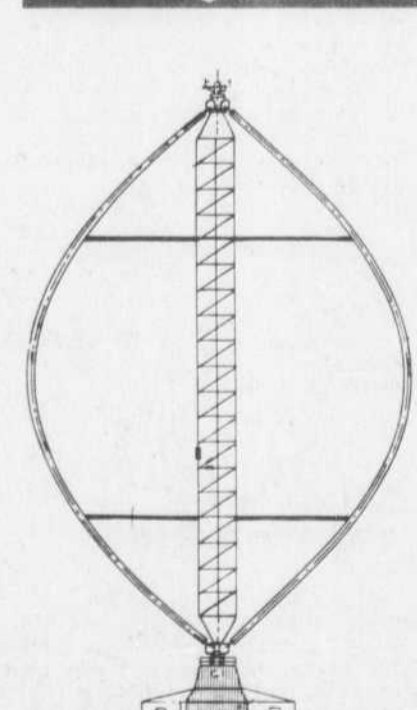
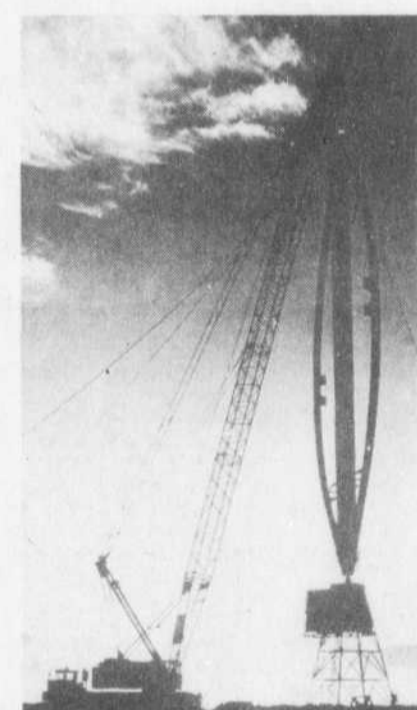
2) de plus, le choix de celle-ci comme moyen de développement exige des décisions politiques qui impliquent de profondes réformes socio-économiques aux niveaux national et international.

Basée en général sur les «techniques intermédiaires», c'est-à-dire des techniques situées à mi-chemin entre les techniques rudimentaires et les techniques de pointe, la technologie appropriée possède les caractéristiques fondamentales suivantes.

Du point de vue développement, elle part toujours des réalités économiques, sociales et culturelles d'une collectivité ou d'une société donnée. Sur le plan technique, elle met en valeur les ressources naturelles du milieu et privilégie les sources énergétiques inépuisables et non polluantes, c'est-à-dire celles qui ont la propriété de produire le minimum possible de pollution ainsi que d'autres troubles écologiques afin que la nature (l'atmosphère, les eaux) puisse les absorber. Exemple: l'énergie solaire, l'énergie éolienne. De plus, elle améliore au premier chef les outils et les méthodes de travail déjà existants, c'est-à-dire faisant partie du patrimoine culturel d'une société donnée.

La technologie appropriée étant une technologie à fort coefficient de main-d'oeuvre, elle mobilise une population relativement importante, mais nécessite de faibles capitaux. En conséquence, elle permet une participation effective des populations au projet de développement du milieu et de la société globale. Elle doit contribuer d'abord et avant tout à l'amélioration et à l'élevation du niveau de vie des populations.

Sur le plan culturel, la technologie appropriée laisse chez celles-ci une grande capacité d'adaptation aux changements. Sur le plan national ou régional, elle doit minimiser la dépendance économique et technologique d'un pays par rapport à une puissance étrangère. Comme on peut le constater, un projet socio-économique basé sur la technologie appropriée peut, non seulement permettre aux pays du tiers-monde de subvenir à leurs besoins énergétiques, mais aussi de se développer de façon générale.



Pour beaucoup de pays d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie par exemple, le solaire se présente comme l'énergie renouvelable par excellence. Disponible en grande quantité dans certaines de ces régions, l'énergie du soleil peut être exploitée de façon très efficace si l'on investit plus dans l'héliotechnie (science de l'énergie solaire) (4). Mais pour le moment, il semble que la mise en valeur de l'énergie solaire n'est qu'à ses modestes débuts dans les pays en développement (5). L'énergie éolienne a également de l'avenir dans le tiers-monde.

L'exploitation rationnelle de ces deux ressources naturelles ainsi que celle d'autres énergies nouvelles (la biomasse, la géothermie...) peut certainement réduire la dépendance énergétique de ces pays. De plus, la technologie appropriée utilisant surtout les énergies renouvelables peut devenir l'un des principaux moyens

de développement socio-économique. En effet, elle peut être appliquée dans l'agriculture. Par exemple, la charrue à poulie et le charretin polyfonctionnel généralement conçus pour les régions arides des tropiques peuvent fonctionner à l'aide de l'énergie animale ou de petits moteurs à énergie solaire et être ainsi employés pour le labourage, le billonnage, le sarclage, le binage, l'assolement, l'ensemencement, l'arrachage. Ces techniques intermédiaires coûtent peu cher (comparées aux tracteurs généralement inadéquats aux régions tropicales) et sont donc à la portée des cultivateurs.

Par ailleurs, l'installation d'appareils technologiques appropriés tels que des alambics solaires et des pompes solaires, des éoliennes savonius, peut fournir de l'eau potable aux populations rurales et résoudre ainsi certains problèmes de santé, ou bien répondre à des besoins agricoles (arrosage, irrigation, etc.). Les pompes solaires sont adaptées aux tropiques désertiques (par exemple les pays du Sahel). Elles ont une capacité de production d'environ 50 à 80 mètres cubes d'eau par jour selon la profondeur de la nappe d'eau (6). L'énergie solaire peut également être utilisée dans le chauffage de l'eau et des maisons, la cuisson des aliments. L'usage des cuisinières au four solaire est susceptible de ralentir le déboisement du tiers-monde et d'améliorer les conditions de travail des ménagères. Voilà, entre autres, des domaines d'application des énergies renouvelables et pour ainsi dire, de la technologie appropriée.

Je crois, en dernière analyse, que c'est dans une perspective globale de développement que l'on doit envisager la politique de l'exploitation des énergies nouvelles et renouvelables dans les pays du tiers-monde. Mais cela nécessite de profondes réformes sociales, économiques et culturelles.

Sur le plan national, les États des pays en développement doivent s'engager résolument dans une politique de recherche et de mise en valeur des sources énergétiques nouvelles. La coopération et même l'union économique entre États seraient un grand atout. On éviterait, par ailleurs, la dépendance vis-à-vis des grandes compagnies étrangères en créant des sociétés nationales ou régionales d'engineering.

Parallèlement, les États devraient concevoir et élaborer des plans de développement socio-économique dont la première phase au moins serait basée sur la technologie appropriée. L'objectif visé serait, bien sûr, d'assurer un développement réel, c'est-à-dire, à court et à moyen termes, de satisfaire les besoins fondamentaux de la majorité des peuples du tiers-monde en nourriture, logement décent, santé, éducation, etc. Cela signifierait également la création d'emplois aux chômeurs urbains et aux populations rurales; l'abandon des projets grandioses et prestigieux au profit de petits projets qui répondent à des besoins concrets; enfin cela voudrait dire la réduction des inégalités socio-économiques et régionales à l'intérieur d'un même pays.

Pour éviter certaines erreurs commises

SUCO

par la solidarité des peuples le monde s'organise

de développement socio-économique. En effet, elle peut être appliquée dans l'agriculture. Par exemple, la charrue à poulie et le charretin polyfonctionnel généralement conçus pour les régions arides des tropiques peuvent fonctionner à l'aide de l'énergie animale ou de petits moteurs à énergie solaire et être ainsi employés pour le labourage, le billonnage, le sarclage, le binage, l'assolement, l'ensemencement, l'arrachage. Ces techniques intermédiaires coûtent peu cher (comparées aux tracteurs généralement inadéquats aux régions tropicales) et sont donc à la portée des cultivateurs.

Par ailleurs, l'installation d'appareils technologiques appropriés tels que des alambics solaires et des pompes solaires, des éoliennes savonius, peut fournir de l'eau potable aux populations rurales et résoudre ainsi certains problèmes de santé, ou bien répondre à des besoins agricoles (arrosage, irrigation, etc.). Les pompes solaires sont adaptées aux tropiques désertiques (par exemple les pays du Sahel). Elles ont une capacité de production d'environ 50 à 80 mètres cubes d'eau par jour selon la profondeur de la nappe d'eau (6). L'énergie solaire peut également être utilisée dans le chauffage de l'eau et des maisons, la cuisson des aliments. L'usage des cuisinières au four solaire est susceptible de ralentir le déboisement du tiers-monde et d'améliorer les conditions de travail des ménagères. Voilà, entre autres, des domaines d'application des énergies renouvelables et pour ainsi dire, de la technologie appropriée.

Je crois, en dernière analyse, que c'est dans une perspective globale de développement que l'on doit envisager la politique de l'exploitation des énergies nouvelles et renouvelables dans les pays du tiers-monde. Mais cela nécessite de profondes réformes sociales, économiques et culturelles.

Sur le plan national, les États des pays en développement doivent s'engager résolument dans une politique de recherche et de mise en valeur des sources énergétiques nouvelles. La coopération et même l'union économique entre États seraient un grand atout. On éviterait, par ailleurs, la dépendance vis-à-vis des grandes compagnies étrangères en créant des sociétés nationales ou régionales d'engineering.

Parallèlement, les États devraient concevoir et élaborer des plans de développement socio-économique dont la première phase au moins serait basée sur la technologie appropriée. L'objectif visé serait, bien sûr, d'assurer un développement réel, c'est-à-dire, à court et à moyen termes, de satisfaire les besoins fondamentaux de la majorité des peuples du tiers-monde en nourriture, logement décent, santé, éducation, etc. Cela signifierait également la création d'emplois aux chômeurs urbains et aux populations rurales; l'abandon des projets grandioses et prestigieux au profit de petits projets qui répondent à des besoins concrets; enfin cela voudrait dire la réduction des inégalités socio-économiques et régionales à l'intérieur d'un même pays.

Pour éviter certaines erreurs commises

## quoi au juste?

Un bref bulletin à la radio attire votre attention. Mais le feu jaune passe au rouge, et vous échappez l'essentiel de la nouvelle. Vous pensez vous rattrapper le soir même à la télévision; le topo de 90 secondes vous laisse pourtant sur votre soif. Qu'en est-il au juste de cet événement? C'est dans les comptes rendus du DEVOIR que vous l'apprendrez: ils sont détaillés, précis, complets et limpides.

## LE DEVOIR

Tous les matins

## Fine cuisine familiale Cours de base donnés par Henri Bernard

Les techniques: préparations, cuissons, assaisonnements, décorations

Recettes et dégustations  
1 fois par semaine, jour ou soir, du 15 septembre au 19 novembre 1981

Inscriptions après première leçon à titre d'essai (sans engagement)

Prospectus et réservations: 843-6481

Institut Culinaire Henri Bernard  
2015 de la Montagne, suite 610, Montréal H3G 1Z9  
Permis d'enseignement de culture personnelle

**SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE**

tion de l'éducation Elle justifie aussi l'élimination des réseaux parallèles (un catholique et un protestant) et, en cela, la centrale syndicale encourage le ministère de l'Éducation à procéder à la réforme du système scolaire, qui fait actuellement l'objet d'étude au gouvernement.

◆ **Ottawa**

M. Allan MacEachen, qui, lui, a parlé depuis quelques mois de coupures importantes dans l'aide fédérale aux provinces pour ces programmes conjoints. Le président du groupe parlementaire, M. Herb Breau, qui est libéral, a refusé de voir dans son rapport la source d'une telle confrontation. Il s'en est expliqué ainsi: «Nous n'avons pas fait dans notre rapport d'analyse budgétaire, puisque l'évolution économique est trop rapide; c'est une tâche que nous laissons au ministre des Finances; pour notre part, nous avons concentré sur les objectifs des accords fiscaux.

Il n'en reste pas moins que le comité, composé de quatre libéraux, de deux conservateurs et d'un néo-démocrate a établi unanimement que la participation gouvernementale aux programmes conjoints ne doit pas diminuer et que «si l'on veut obtenir un appui provincial suffisant, il faut aussi maintenir la participation financière du gouvernement fédéral».

En revanche, le comité Breau, dont le rapport de 280 pages, préparé au cours des trois derniers mois à la suite d'audiences publiques partout au Canada, prend résolument partie en faveur de la «présence» et de la «visibilité» fédérale.

«Nous jugeons nécessaire de mieux définir la présence fédérale et rejetons le principe d'un nouveau retrait fédéral ou d'une diminution de son intérêt dans les domaines de la santé, de l'enseignement post-secondaire ou de la sécurité sociale», disent les auteurs.

Et le rapport, qui s'intitule *Le fédéralisme fiscal au Canada*, se termine sur ces remarques: «En qualité d'hommes politiques, nous rejetons donc la conception simpliste qui voudrait ne voir dans la recherche de la visibilité qu'une simple opération de relations publiques. La responsabilité des députés fédéraux envers le public fait pendant à la responsabilité des ministres devant le Parlement et un gouvernement qui n'est pas visible ne peut être responsable. Nous estimons que les recommandations que nous avons présentées offrent des chances de progrès sur ces deux plans».

D'autre part, le comité Breau estime qu'il ne saurait en aucune façon être question d'imposer les conditions fédérales le 1er avril prochain ou à toute autre date. On sait que le renouvellement des accords fiscaux pour les prochains cinq ans doit avoir lieu le 1er avril 1982.

Le groupe de travail parlementaire reconnaît que la contribution exacte de chaque niveau de gouvernement à ces programmes conjoints devra faire l'objet de négociations, mais «il ne croit pas que les défis actuels posés au système exigent des changements fondamentaux aux accords existants».

Le document, qui prend souvent une allure très technique, en arrive à plusieurs autres conclusions, notamment celle qu'il n'existe pas de déséquilibre structurel à long terme entre la capacité de recettes et les responsabilités de dépenses du gouvernement fédéral.

Plus loin, sur un point chaud, les sept députés ne sont pas tous d'accord. «La majorité des membres du groupe de travail, lit-on, conclut cependant que de nouveaux transferts de sources de recettes — ou d'espace fiscal — aux provinces ne constituent pas la réponse appropriée à cette question».

M. Breau n'a pas caché en conférence de presse que pour maintenir l'unanimité du rapport, il a fallu faire des compromis, parmi lesquels il y a eu peut-être celui-ci: «S'il est vrai que l'enseignement post-secondaire doit répondre aux intérêts généraux du Canada, l'influence du gouvernement fédéral à cet égard ne peut être qu'indirecte et complémentaire de celle des provinces. Toute tentative fédérale d'établir par une loi des normes nationales d'enseignement post-secondaire serait inacceptable».

Dans un chapitre, intitulé «L'harmonisation fiscale et la coordination économique», le groupe parlementaire recommande que le gouvernement fédéral s'efforce activement d'en venir à une entente avec les provinces au sujet d'un «code de conduite fiscale». Plus vaste encore, un code de conduite économique serait souhaitable.

Dans cette logique, le groupe en arrive à suggérer la formation d'un co-



Un soldat, arme à la hanche, surveille le parking de la base de l'OTAN à Ramstein (RFA) ravagé par l'explosion d'une bombe dissimulée dans une voiture. Une vingtaine de personnes ont été blessées lors de l'attentat. (Photolaser AP)

◆ **Trudeau**

le Québec, a aussi rappelé M. Laurin. M. Pierre Lortie, président de la Bourse de Montréal, a simplement indiqué qu'une entente Ottawa-Alberta serait «certainement positive» dans ses effets sur l'économie.

◆ **Rentrée**

Le ministère du Transport a dramatiquement réduit son budget et laissé à la CECM \$2.5 millions sur les \$8 millions dont elle disposait l'an dernier à ce chapitre.

On ne connaît pas encore les noms des 15 écoles qui laisseront leurs usagers dormir un peu plus longtemps, et plutôt que de les désigner elle-même, la CECM a jumelé 30 écoles, donnant à chaque paire — composée d'une école anglaise et une française située à proximité l'une de l'autre — une semaine pour s'entendre.

Ainsi, parents et enseignants passeront leurs après-midi cette semaine à essayer d'en venir à une entente sur les horaires. Les étudiants de ces écoles auront congé l'après-midi pendant que les adultes se concerteront.

À Montréal, environ 155,000 des 230,000 étudiants des écoles primaires et secondaires commencent l'école aujourd'hui, conformément à une pratique de rentrée hâtive qui gagne un peu partout en popularité, et permettra à tous une semaine de congé au plus fort de l'hiver.

Tous les écoliers de langue française de Montréal retournent à l'école aujourd'hui, soit ceux attachés à la CECM — qui accueille à elle seule 112,000 des 230,000 enfants montréalais —, aux commissions de Baldwin-Cartier, de Jérôme-LeRoyer, de Saint-Croix, de Sault-Saint-Louis et de Verdun.

Les secteurs anglais de deux dernières commissions ouvrent leurs portes demain, tout comme l'administration anglaise de la CECM.

Quant aux écoles des deux commissions protestantes de l'île, le Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal et la commission au Lakeshore, elles ouvrent dans une semaine.

Règle générale, et autant du côté anglais que du côté français, les administrations qui rempli leurs classes à pleine capacité, c'est-à-dire en y asseyant autant d'enfants que le permet la convention collective des enseignants.

Cela n'est pas de bon augure, a rappelé hier le président de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), M. Robert Gaulin, qui a fait remarquer que les autorités peuvent de moins en moins se cacher derrière les chutes de clientèle pour justifier les mises à pied de personnel.

M. Gaulin cite un article paru dans le quotidien québécois *Le Soleil*, selon lequel la clientèle de niveau primaire sera à peu de choses près la même que celle de l'an dernier, pour la première fois en 10 ans.

Ainsi, après l'augmentation des classes maternelles qui était nette l'année dernière, la clientèle de niveau primaire a terminée sa chute. Ce n'est toutefois pas le cas pour le niveau secondaire.

Mais ce n'est pas encore la montée en flèche. Et, à Montréal, les huit commissions perdent au moins 10,000 étudiants cette année. À la CECM, le secteur français diminue de 6.4% — il perd 6,051 élèves — et le secteur anglais de 9.4%, proportionnellement puisqu'il perd 2,365 élèves.

Dans les prochaines semaines, des ajustements seront nécessaires relativement aux restrictions gouvernementales imposées aux classes d'accueil, dont l'accès est limité cette année.

À d'autres endroits, les commissions ont choisi de modifier dès cette année les horaires et la répartition des matières, même si la plupart attendent d'avoir en mains les nouveaux programmes en voie de préparation qui aboutiront dans cinq ans à une réforme importante des contenus.

Enfin, les personnes qui travaillent auprès des enfants ayant des difficultés d'apprentissage, sont inquiets: souvent les coupures de postes ont atteint les psychologues, les orthopédagogues, les spécialistes qui donnaient un coup de main; ils répètent que l'intégration dans les classes régulières sans argent et sans soutien est vouée à la catastrophe.

Pour la CEQ, la situation justifie une enquête sérieuse sur les coûts et la ges-

mité intergouvernemental qui serait chargé de faire le point et de faire rapport régulièrement aux ministres des Finances sur l'état de l'union économique.

Sur la péréquation, le groupe parlementaire conclut que le principe devrait continuer d'être mis en pratique sous forme de paiements faits directement par le gouvernement fédéral aux provinces sans conditions.

Il ne présente pas de recommandations précises sur la prise en compte des recettes provenant des ressources naturelles parce qu'on ne sait pas comment certains facteurs, en particulier la répartition des recettes pétrolières entre les gouvernement fédéral et provinciaux, risquent d'évoluer au cours des quelques prochaines années. Le groupe dresse une liste de «principes» qui devraient guider lors de la prise éventuelle de décisions.

Outre, le président du comité, M. Breau, les autres membres du groupe sont MM. Donald Blenkins (PC); Hal Herbert (L); Bernard Loiselle (L); David Weatherhead (L); Bill Blaikie (NPD); et Blaine Thacker (PC).

◆ **Islam**

«Aucune puissance ne saurait se confronter à une nation qui se juge issue de Dieu» a proclamé l'imam Khomeini, devant un groupe venu lui présenter ses condoléances.

La succession de M. Radjai sera assurée par le président du parlement iranien, l'hodjatollesam Hachemi Rafsanjani, et le président de la Cour suprême, l'ayatollah Mousavi Ardebili. Le conseil de surveillance, chargé de l'application de la constitution, a accepté que le conseil provisoire de la présidence siège avec deux membres au lieu des trois prévus par le texte, dont le premier ministre.

À Washington, où les nouvelles d'Iran ont fait la «une» des journaux de la radio et de la télévision, on note qu'une fois de plus, les États-Unis sont considérés comme responsables d'un attentat, par les autorités de Téhéran.

Le département d'État s'est refusé à tout commentaire «prématuré» sur ces accusations comme sur les implications de cet attentat. «Déplorant la violence en Iran», un porte-parole a estimé que l'attentat témoignait de la «poursuite de la lutte politique interne» dans ce pays.

À Moscou, la presse s'est bornée à publier de brèves dépêches. Le président syrien Hafez Al Assad a qualifié l'attentat d'acte odieux et criminel dans un télégramme adressé hier à l'ayatollah Khoukowny.

Le représentant en France de l'Organisation de Libération de la Palestine, M. Ibrahim Souss, a estimé que «la guerre civile actuelle» permettait aux forces hostiles à l'OLP de «gagner du terrain», «l'Iran de l'imam Khomeini étant un allié palestinien».

En Allemagne fédérale, le gouvernement a «déploré l'emploi de toute forme de violence illégale». À Ankara, des sour-

◆ **Terroristes**

américaines à Francfort.

La base de Ramstein constitue en fait le symbole de la puissance militaire américaine en RFA: la plus grande base américaine en Europe, elle regroupe 25,000 personnes, militaires et civils, et sert de plaque tournante au trafic militaire des États-Unis vers l'Europe et le Proche-Orient. Elle accueillit fin 1980, au moment des grandes manœuvres soviétiques à proximité de la Pologne, quatre avions-radar AWACS américains.

Cet attentat, qui survient alors que la RFA traverse une grave crise de conscience sur le stationnement des euromissiles sur son territoire, et alors que la politique de réarmement du président Reagan suscite un anti-américanisme crois-

**Charbonneau et Laliberté appuient les hypothèses de réforme du MEQ**

L'ancien président de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), M. Yvon Charbonneau, a indiqué hier que les hypothèses de restructuration scolaire envisagées au ministère de l'Éducation (MEQ) sont dans le sens de ce qu'il préconise depuis plusieurs années.

«Nous avons toujours été favorables à une instance unifiée, sans dénomination religieuse et administrée en français», a expliqué M. Charbonneau à propos du projet de conseil scolaire territorial.

Un des buts recherchés étant la réduction des coûts administratifs qu'entraîne le système de structures catholique et protestante sur un même territoire, M. Charbonneau a déclaré qu'il y a trop de cadres. C'est rien que ça que ça n'a pas été dégraisé».

Par ailleurs, le fait que toutes les administrations scolaires deviendraient francophones n'empêcherait pas le maintien de l'enseignement en anglais, a-t-il ajouté.

Quant aux hypothèses du ministère touchant les écoles privées, M. Charbonneau estime qu'il n'y a rien de clair là-dedans. Aujourd'hui conseiller à la CEQ, M. Charbonneau en a été le président de 1970 à 1978.

Son prédécesseur Raymond Laliberté, devenu professeur en sciences politiques et en éducation à l'Université Laval, a indiqué lui aussi qu'une telle restructuration est «une vieille idée que je défendais depuis longtemps».

Les réactions des défenseurs de l'école communale et de l'école privée, a poursuivi M. Laliberté, sont celles d'une minorité. Il a rappelé l'échec des parents qui tentaient d'obtenir un statut pluraliste à l'école Notre-Dame-des-Neiges et qui se sont heurtés à la direction de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM).

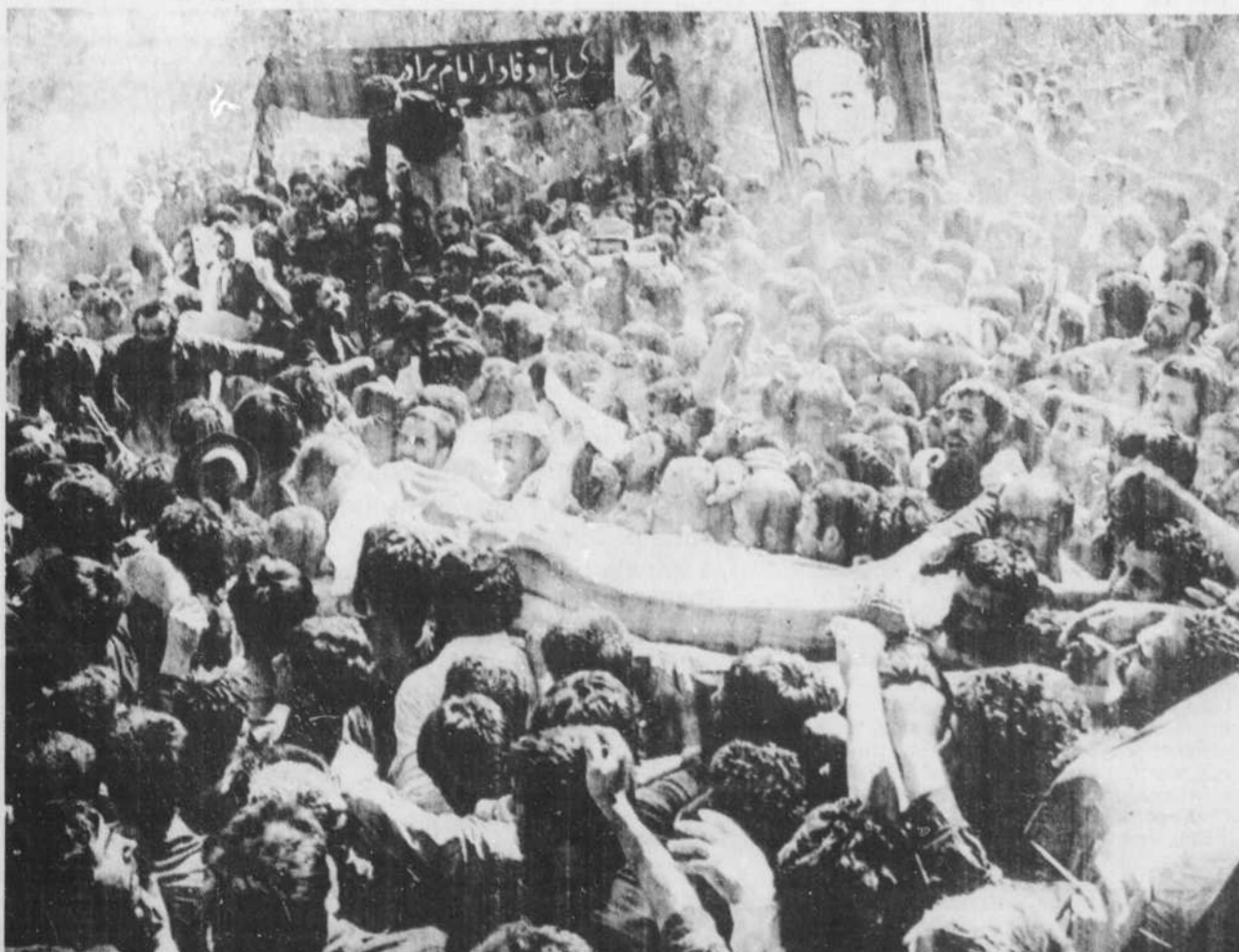
**Un carambolage fait 70 morts et 70 blessés**

AUXERRE (Reuter-ACP) — Brouillard, vitesse, temps entre chien et loup au lever du jour, autant de raisons qui ont provoqué, hier matin, un gigantesque carambolage sur l'autoroute du sud, à l'origine de la mort d'au moins sept personnes, tandis que 70 autres étaient blessées. En fait, ce sont quatre accidents qui se sont succédés dans l'espace d'une demi-heure.

Tout d'abord vers 7 h 50, au km 144 entre Auxerre et Joigny, dans le sens Lyon-Paris trois voitures et trois cars transportant essentiellement des touristes anglais et espagnols sont entrés en collision. Les services de secours devaient dégager des véhicules quatre morts, le chauffeur d'un des cars, son adjoint et deux passagers, ainsi que de nombreux blessés.

Quelques minutes plus tard, toujours dans le même sens, à la hauteur de Saint-Cyr-Les-Colons, entre Auxerre et Avallon, ce sont cette fois-ci trois semi-remorques, un camion, deux cars et onze voitures qui se télescopaient. Deux morts étaient retirés des toiles broyées: une touriste Autrichienne et son enfant de quatre mois. Sa femme enceinte était blessée gravement, ainsi que deux autres personnes.

Immédiatement après et 250 mètres plus bas, deux automobilistes qui étaient descendus de leur véhicule étaient fauchés par un car et devaient être transportés à l'hôpital. Cet accident venait à peine de se dérouler qu'un dernier avait lieu à 500 mètres du précédent, toujours dans le même sens entre quatre voitures et un poids lourd. Le camion et trois des automobiles prenaient feu entraînant la mort d'un bébé. Deux blessés graves étaient dirigés vers un centre hospitalier ainsi que cinq blessés légers.



Plus d'un million de personnes ont assisté hier matin aux funérailles du président iranien Ali Radjai et de son premier ministre Djavad Bahonar, tués au cours d'un attentat à la bombe dimanche soir. Deux autres personnes sont mortes et neuf autres ont été blessées dans l'incident. (Photolaser AP)

sant, rappelle les attaques de la «Bande à Baader».

Gudrun Ensslin, l'une des fondatrices du groupe «Rote Armee Frankton», avait elle-même revendiqué en 1972 un attentat à Francfort contre les bâtiments du 5e corps d'armée américain. En 1976, une «cellule révolutionnaire Ulrike Meinhof» revendiquait également un attentat contre la base de Wiesbaden. Quelques mois plus tard, un autre attentat contre l'aéroport américain Rhein Main de Francfort était revendiqué par des «cellules révolutionnaires». Enfin, en juin 1979, l'attentat qui faillit tuer le général Alexander Haig, alors commandant en chef des forces de l'OTAN, à Mons en Belgique, fut également revendiqué par des terroristes ouest-allemands.

Une conclusion certaine en tout cas: les terroristes ouest-allemands, de droite ou de gauche, sont toujours là. L'un des patrons de la BKA, l'office criminel fédéral, déclara d'ailleurs il y a une semaine: «L'automne sera chaud».

**Les débardeurs de Thunder Bay menacent de débrayer**

WINNIPEG — Une grève des manutentionnaires de grains à Thunder Bay, dans le nord-ouest de l'Ontario, pourrait paralyser les exportations de céréales des Prairies.

Les négociations entre les débardeurs et les propriétaires d'éleveurs ont été rompues au cours du week-end. Le contrat de travail des 1,600 débardeurs est échu depuis le début de l'année. Le conflit porte sur les heures supplémentaires et la retraite. De plus, les propriétaires voudraient que leurs silos fonctionnent sept jours par semaine, 24 heures sur 24.

Les négociations ont été rompues en dépit des efforts du conciliateur fédéral, M. Bill Kelly. Il semble qu'Otawa ait envisagé une série de mesures d'urgence pour ne pas qu'une grève ralentisse les exportations de grains. Thunder Bay est un point stratégique pour l'industrie agricole. La moitié des exportations de grains passe par ce port des Grands-Lacs, le reste étant expédié par les ports de la Colombie-Britannique.

Un arrêt de travail serait d'autant plus coûteux que les fermiers de l'Ouest enregistreront cette année une récolte record. Une récolte qui vient à point pour compenser les pertes subies par les fermiers l'an dernier en raison des pires sécheresses jamais vues dans les Prairies. La température chaude des derniers jours a permis aux fermiers de moissonner plus de 60% de leur récolte. On prévoit des exportations totales de 24 millions de tonnes. United Grain Growers, la plus grosse coopérative agricole dans les Prairies, prévoit une production de céréales de 45 millions de tonnes, une augmentation de 20% par rapport à l'an dernier.

C'est pourquoi le système très complexe du transport et de la manutention des grains ne peut se permettre un arrêt de travail comme celui qui pourrait survenir à Thunder Bay. Le syndicat représentant les débardeurs devrait prendre une décision cette semaine sur la stratégie à adopter. Le président, M. Frank Mazur, a déclaré que l'impact d'une grève sur l'économie sera prise en considération avant que tout arrêt de travail ne soit déclenché.

**1er septembre**

- par la PC et l'AP
- 1975: traité israélo-égyptien sur le retrait d'Israël de certains territoires occupés;
  - 1971: la Suisse reconnaît le Nord-Vietnam;
  - 1969: coup d'État en Libye: la monarchie est déposée et la République proclamée;
  - 1968: une série de tremblements de terre en Iran fait plus de 8,000 morts;
  - 1950: attaque nord-coréenne sur la rivière Yalu;
  - 1945: les plénipotentiaires japonais signent la reddition de leur pays à bord du cuirassé américain Missouri, ancré en Baie de Tokyo;
  - 1939: l'armée allemande entre en Pologne;
  - 1879: la Grande-Bretagne signe un traité de paix avec les Zoulous en Afrique du Sud;
  - 1874: Guillaume d'Orange occupe Grave (Belgique) mais ne peut entrer en France;
  - 1494: le roi de France Charles VIII entre en Italie pour revendiquer le trône de Naples.
  - Il est né un 1er septembre: le compositeur allemand Engelbert Humperdinck (1854-1921).